

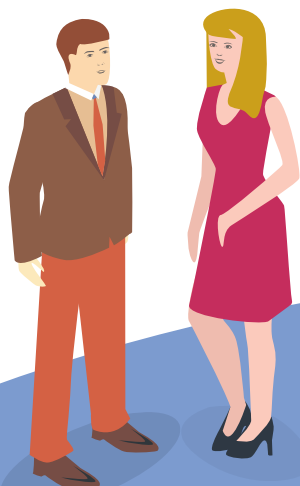


RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ASP

Agence de Services
et de Paiement



Rapport social unique 2021



Rapport social unique

La Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a créé l'obligation d'élaborer chaque année un rapport social unique alimenté par une base de données sociales.

Le Rapport social unique est public et sert de support au dialogue social, la base de données sociales étant accessible aux membres des comités sociaux d'administration (CSA).

Ces données se rapportent à 10 thématiques principales (emploi, recrutement, parcours professionnels, formation, rémunérations, santé et sécurité au travail, organisation du travail et amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail, action sociale et protection sociale, dialogue social et discipline), regroupant 64 rubriques, à présenter selon différents critères (sexe, âge...).

Pour la 2^e année consécutive, l'ASP vous présente le RSU, sous ce nouveau format, incluant une comparaison avec les exercices 2019 et 2020.

Sommaire

4

LES EFFECTIFS

- 5 Effectifs budgétaires 2021
- 6 Effectifs de l'ASP au 31/12/2021
- 10 Répartition des effectifs par catégorie et par genre au 31/12/2021 en personnes physiques
- 11 Pyramide des âges
- 17 Age moyen et âge médian
- 18 Répartition par site des effectifs en équivalent temps plein (ETP) au 31/12/2021
- 19 Répartition des effectifs du siège en équivalent temps plein (ETP) au 31/12/2021
- 20 Répartition des effectifs des emplois supérieurs et dirigeants
- 20 Répartition des agents mis à disposition au 31/12/2021 par organismes d'accueil
- 21 Bilan de l'apprentissage
- 22 Insertion des personnes en situation de handicap au 31/12/2021

26

LES FLUX DU PERSONNEL

- 27 Répartition des effectifs entrants en 2021
- 30 Répartition des effectifs sortants en 2021
- 39 Points sur les départs à la retraite en 2021
- 40 Bilan des promotions en 2021
- 43 Réussites au titre des examens professionnels et concours sur l'année 2021
- 44 Changements d'affectation en 2021 en nombre d'agents (hors CDD)
- 45 Répartition par catégorie et par genre des agents ayant changé d'affectation en 2021
- 46 Changement de filière en 2021

47

LES RÉMUNÉRATIONS

- 48 Rémunérations en 2021

54

LES CONDITIONS DE TRAVAIL

- 55 Gestion des absences
- 55 Absentéisme en 2021
- 62 Visites médicales en 2021
- 63 Santé, sécurité au travail
- 64 Répartition des effectifs selon la durée de travail au 31/12/2021
- 65 Heures supplémentaires et astreintes
- 66 Agents travaillant en télétravail au 31/12/2021
- 70 Durées hebdomadaires de référence
- 70 Crédit d'heures
- 71 Nombre d'heures écrêtées en 2021
- 71 Compte épargne temps en 2021
- 72 Accompagnement social

76

LA FORMATION

- 77 Nombre de jours de formation et nombre de stagiaires en 2021
- 78 Répartition par thème des formations organisées en 2021
- 79 Focus sur les formations réalisées par les formateurs internes
- 79 Focus sur les préparations aux examens et concours
- 79 Effort de formation par statut en 2021
- 80 Répartition des jours de formation par genre et par catégorie (agents stagiaires formés)
- 80 Nombre d'agents formés par genre et par catégorie
- 81 Agents non formés sur l'année 2021
- 85 Nombre d'agents en formation initiale

87

LES RELATIONS SOCIALES

- 88 Instances consultatives et groupes de travail en 2021
- 93 Représentation syndicale en 2021 issue du scrutin du 6 décembre 2018
- 94 Autorisations spéciales d'absence pour activité syndicale
- 94 Grève
- 94 Locaux syndicaux mis à disposition des organisations syndicales
- 94 Contribution budgétaire de l'ASP au fonctionnement des organisations syndicales
- 95 Les dépenses d'action sociale en 2021

Les effectifs

Effectifs budgétaires 2021

L'**effectif budgétaire** représente l'ensemble des emplois autorisés par les ministères de tutelle et votés par le conseil d'administration de l'établissement.

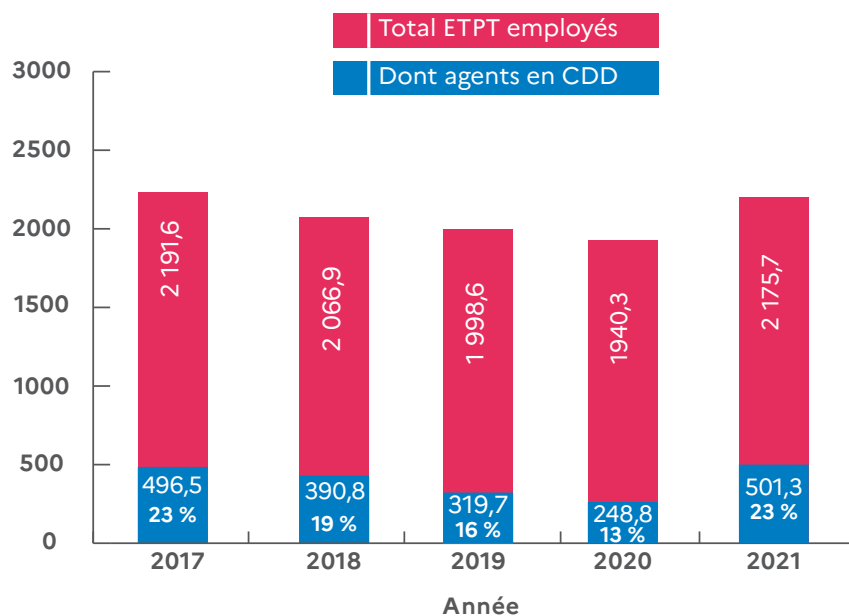
Année	2021		2020		2019	
Effectif budgétaire - autorisation budgétaire	en ETPT ⁽¹⁾	2 191	en ETPT ⁽¹⁾	2 073	en ETPT ⁽¹⁾	2 051
Plafond ministériel d'emplois autorisés	en ETPT ⁽¹⁾	1 725	en ETPT ⁽¹⁾	1 745	en ETPT ⁽¹⁾	1 777
Employés	en ETPT ⁽¹⁾	2 175,7	en ETPT ⁽¹⁾	1 940,3	en ETPT ⁽¹⁾	1 998,6
	En ETP au 31/12/2021	2 141,1	"en ETPT au 31/12/2020"	2 065,5	"en ETPT au 31/12/2019"	1 961,8
	En effectifs physiques au 31/12/2021	2 207	"En effectifs physiques au 31/12/2020"	2 132	"En effectifs physiques au 31/12/2019"	2 031

⁽¹⁾ ETPT : Equivalent Temps Plein Travaillé = 1 agent x quotité de travail x durée de présence au cours de l'année

Exemple : 1 agent à 100% pendant 12 mois = 1 x (100% / 100) x 12/12 = 1 ETPT.

L'**ETPT employé** (L'effectif en équivalent temps plein travaillé) est l'effectif réel payé pondéré par le temps de travail et la durée de présence de chaque agent en 2021.

> Emploi ETPT annuel



Effectifs de l'ASP au 31 décembre 2021

L'effectif pris en compte est l'ensemble des agents gérés au 31 décembre 2021. Il est exprimé en personnes physiques et en ETP (Equivalent Temps Plein) :

1 ETP = 1 agent x quotité de travail

Exemple : 1 agent à 100% = 1 x (100% / 100) = 1 ETP.

Définition du A+ ⁽³⁾ : Agents sur des corps ou emplois fonctionnels dont l'indice terminal du grade supérieur est au moins égal à la hors échelle B (HEB), c'est-à-dire les corps dont un grade atteint un indice majoré strictement supérieur à 963. On trouve dans cette catégorie les administrateurs civils, les IPEF (Ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts), les ISPV (Inspecteurs de Santé Publique Vétérinaire), les directeurs du travail, les administrateurs des finances publiques, les agents du statut unifié groupe 1, 3^e et 4^e niveau.

> Effectifs en ETP (hors absences sans solde) des titulaires et non-titulaires par catégorie au 31/12/2021

Catégorie	A+			A			B			C			Contractuels			Total général 2021			Total général 2020			Total général 2019		
Statut	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
Fonctionnaire titulaire ⁽¹⁾	7	12	19	202	259,9	461,9	731,2	282,4	1 013,6	66,2	16,6	82,8				1 006,4	570,9	1 577,3	1 015,9	577,9	1 593,8	1 029,5	572,6	1 602,1
Statut unifié ⁽²⁾	2	16,5	18,5	4,9	9,5	14,4	13	6	19							19,9	32	51,9	23,3	34,8	58,1	30,3	42,4	72,7
CDI				15,9	30,8	46,7	1	1	2							16,9	31,8	48,7	10,9	22,8	33,7	10,5	20,9	31,4
CDD													329,2	134	463,2	329,2	134	463,2	274,4	105,5	379,9	153,6	102	255,6
Total général	9	28,5	37,5	222,8	300,2	523	745,2	289,4	1 034,6	66,2	16,6	82,8	329,2	134	463,2	1 372,4	768,7	2 141,1	1 324,5	741	2 065,5	1 223,9	737,9	1 961,8
En %	24%	76%	100%	43%	57%	100%	72%	28%	100%	80%	20%	100%	71%	29%	100%	64%	36%	100%	64%	36%	100%	62%	38%	100%
dont Fonc-tionnaire - MAD				1	1	2	1,9	2	3,9							2,9	3	5,9	2,9	3	5,9	2,9	3	5,9
dont Statut unifié - MAD	1	1	2		1	1	0,8		0,8							1,8	2	3,8	1,8	3	4,8	1,8	3	4,8
dont apprentis													1	5	6	1	5	6		2,5	2,5	2	4	6
dont stagiaires rémunérés													1		1	1		1		1	1			

⁽¹⁾ Dont fonctionnaires mis à disposition (MAD) auprès d'une autre administration et fonctionnaires détachés

⁽²⁾ Dont statuts unifiés mis à disposition (MAD) auprès d'une autre administration

⁽³⁾ A signaler un changement de méthode entre 2019 et 2020 dans la définition des agents relevant de la catégorie A+ (IM > 783 en 2019 alors que pour 2020 indice terminal au moins égal à HEB soit IM > 963)

> Effectifs en ETP (hors absences sans solde) des non-titulaires par type de contrats spécifiques au 31/12/2021

Type de contrat spécifique	Année 2021			Année 2020			Année 2019		
	CDD		Total CDD	CDD		Total CDD	CDD		Total CDD
	F	H		F	H		F	H	
CDD 86-83, art. 27 handicap	3	2	5	3	2	5	4	1	5
CDD 86-83, article 92-3 de la loi 2014-1170	72,8	17	89,8	7	3	10	11	2	13
CDD 86-83, loi 84-16 art. 4-2 cat. A, besoin permanent sur temps complet	86,6	44	130,6	48,8	18	66,8	38,7	24	62,7
CDD 86-83, loi 84-16 art.6 accroissement saisonnier d'activité	2		2				2	2	4
CDD 86-83, loi 84-16 art.6 accroissement temporaire d'activité	155,8	64	219,8	206,6	72	278,6	74,9	60	134,9
CDD 86-83, loi 84-16 art.6 attente recrutement fonctionnaire	3	1	4	7	6	13	16	8	24
CDD 86-83, loi 84-16 art.6 remplacement temporaire d'un fonctionnaire	4	1	5	2	1	3	5	1	6
Total CDD	327,2	129	456,2	274,4	102	376,4	151,6	98	249,6
Contrat d'Apprentissage	1	5	6		2,5	2,5	2	4	6
Stage rémunéré	1		1		1	1			
Total	329,2	134	463,2	274,4	105,5	379,9	153,6	102	255,6

> Effectifs physiques des titulaires et non-titulaires (hors absences sans solde) par catégorie au 31/12/2021

Catégorie	A+			A			B			C			Contractuels			Total général 2021			Total général 2020			Total général 2019		
Statut	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
Fonctionnaire titulaire ⁽¹⁾	7	12	19	209	263	472	772	288	1 060	72	17	89				1 060	580	1 640	1 071	586	1 657	1 088	580	1 668
Statut unifié ⁽²⁾	2	17	19	5	10	15	14	6	20							21	33	54	25	35	60	32	43	75
CDI				16	31	47	1	1	2							17	32	49	11	23	34	11	21	32
CDD													330	134	464	330	134	464	275	106	381	154	102	256
Total général	9	29	38	230	304	534	787	295	1 082	72	17	89	330	134	464	1 428	779	2 207	1 382	750	2 132	1 285	746	2 031
En %	24%	76%	100%	43%	57%	100%	73%	27%	100%	81%	19%	100%	71%	29%	100%	65%	35%	100%	65%	35%	100%	63%	37%	100%
dont Fonctionnaire - MAD				1	1	2	2	2	4							3	3	6	3	3	6	3	3	6
dont Statut unifié - MAD	1	1	2		1	1	1		1							2	2	4	2	3	5	2	3	5
dont apprentis													1	5	6	1	5	6		3	3	2	4	6
dont stagiaires rémunérés													1		1	1		1		1				

(1) Dont fonctionnaires mis à disposition (MAD) auprès d'une autre administration et fonctionnaires détachés

(2) Dont statuts unifiés mis à disposition (MAD) auprès d'une autre administration

> Effectifs physiques des non-titulaires (hors absences sans solde) par type de contrats spécifiques au 31/12/2021

Type de contrat spécifique	Année 2021			Année 2020			Année 2019		
	CDD		Total CDD	CDD		Total CDD	CDD		Total CDD
	F	H		F	H		F	H	
CDD 86-83, art. 27 handicap	3	2	5	3	2	5	4	1	5
CDD 86-83, article 92-3 de la loi 2014-1170	73	17	90	7	3	10	11	2	13
CDD 86-83, loi 84-16 art. 4-2 cat. A, besoin permanent sur temps complet	87	44	131	49	18	67	39	24	63
CDD 86-83, loi 84-16 art.6 accroissement saisonnier d'activité	2		2				2	2	4
CDD 86-83, loi 84-16 art.6 accroissement temporaire d'activité	156	64	220	207	72	279	75	60	135
CDD 86-83, loi 84-16 art.6 attente recrutement fonctionnaire	3	1	4	7	6	13	16	8	24
CDD 86-83, loi 84-16 art.6 remplacement temporaire d'un fonctionnaire	4	1	5	2	1	3	5	1	6
Total CDD	328	129	457	275	102	377	152	98	250
Contrat d'Apprentissage	1	5	6		3	3	2	4	6
Stage rémunéré	1		1		1	1			
Total	330	134	464	275	106	381	154	102	256

> Répartition des fonctionnaires par corps en ETP (hors absences sans solde) au 31/12/2021

Statut	Catégorie	A+			A			B			C			Total général 2021			Total général 2020			Total général 2019		
	Corps	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
Fonctionnaire	Adjoint administratif										65,2	14,6	79,8	65,2	14,6	79,8	77,4	15,5	92,9	86,8	17,6	104,4
	Adjoint technique										1		1	1		1	2		2	1		1
	Attaché				143	117,7	260,7							143	117,7	260,7	144,2	111	255,2	145,9	113,8	259,7
	Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement				43	104,8	147,8							43	104,8	147,8	37,9	104,3	142,2	36,1	104,1	140,2
	Secrétaire administratif							546,4	108,5	654,9				546,4	108,5	654,9	564	112,1	676,1	568,6	107,1	675,7
	Technicien supérieur des services du ministère de l'agriculture							181,8	172,9	354,7				181,8	172,9	354,7	165,4	180,4	345,8	164,1	182,2	346,3
	Autres corps ⁽¹⁾	7	12	19	16	37,4	53,4	3	1	4		2	2	26	52,4	78,4	25	54,6	79,6	27	47,8	74,8
	Total	7	12	19	202	259,9	461,9	731,2	282,4	1013,6	66,2	16,6	82,8	1006,4	570,9	1577,3	1015,9	577,9	1593,8	1029,5	572,6	1602,1
	en %	37%	63%	100%	44%	56%	100%	72%	28%	100%	80%	20%	100%	64%	36%	100%	64%	36%	100%	64%	36%	100%

⁽¹⁾ Autres corps: Assistant ingénieur, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef de mission, inspecteur de la santé publique vétérinaire, corps d'autres ministères ou organismes...

dont fonctionnaire titulaire - MAD	Attaché				1		1							1		1	1		1	1		1
	Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement					1	1								1	1		1		1		1
	Secrétaire administratif							1,9		1,9				1,9		1,9	1,9		1,9	1,9		1,9
	Technicien supérieur des services du ministère de l'agriculture								2	2					2	2		2	2		2	2
	Total				1	1	2	1,9	2	3,9				2,9	3	5,9	2,9	3	5,9	2,9	3	5,9

> Répartition des fonctionnaires par corps en personnes physiques (hors absences sans solde) au 31/12/2021

Statut	Catégorie	A+			A			B			C			Total général 2021			Total général 2020			Total général 2019		
	Corps	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
Fonctionnaire	Adjoint administratif										71	15	86	71	15	86	85	16	101	94	18	112
	Adjoint technique										1		1	1		1	2		2	1		1
	Attaché				148	119	267							148	119	267	149	112	261	151	115	266
	Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement				45	106	151							45	106	151	40	105	145	38	105	143
	Secrétaire administratif							578	111	689				578	111	689	597	115	712	605	109	714
	Technicien supérieur des services du ministère de l'agriculture							191	176	367				191	176	367	173	183	356	172	185	357
	Autres corps ⁽¹⁾	7	12	19	16	38	54	3	1	4		2	2	26	53	79	25	55	80	27	48	75
	Total	7	12	19	209	263	472	772	288	1060	72	17	89	1060	580	1640	1071	586	1657	1088	580	1668
	en %	37%	63%	100%	44%	56%	100%	73%	27%	100%	81%	19%	100%	65%	35%	100%	65%	35%	100%	65%	35%	100%

⁽¹⁾ Autres corps: Assistant ingénieur, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef de mission, inspecteur de la santé publique vétérinaire, corps d'autres ministères ou organismes...

dont fonctionnaire titulaire - MAD	Attaché				1		1							1		1	1		1	1		1
	Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement					1	1								1	1		1		1		1
	Secrétaire administratif							2		2				2		2	2		2	2		2
	Technicien supérieur des services du ministère de l'agriculture								2	2					2	2		2	2		2	2
	Total				1	1	2	2	2	4				3	3	6	3	3	6	3	3	6

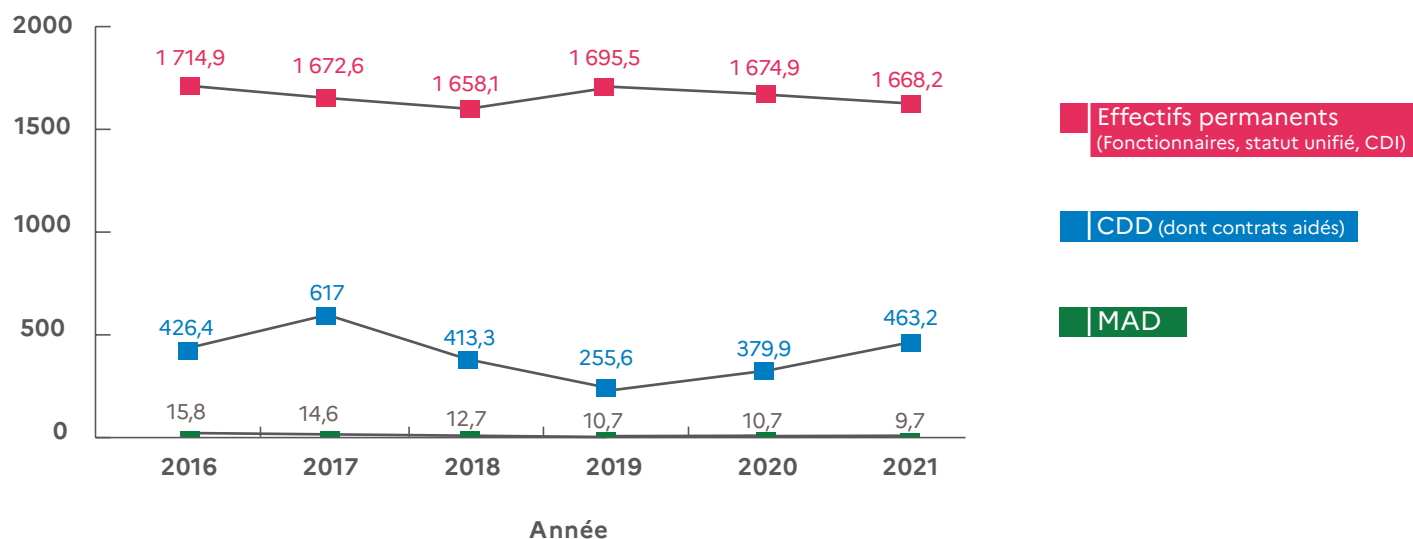
> Répartition des statuts unifiés par groupe en ETP (hors absences sans solde) au 31/12/2021

	Groupe 1			Groupe 2			Groupe 3			Groupe 4			Total général 2021			Total général 2020			Total général 2019		
Statut	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
Statut unifié	2	20	22	3,9	4	7,9	6,4	2	8,4	5,8	4	9,8	18,1	30	48,1	21,5	31,8	53,3	28,5	39,4	67,9
Statut unifié - MAD	1	2	3				0,8		0,8				1,8	2	3,8	1,8	3	4,8	1,8	3	4,8
Total général	3	22	25	3,9	4	7,9	7,2	2	9,2	5,8	4	9,8	19,9	32	51,9	23,3	34,8	58,1	30,3	42,4	72,7
en %	12%	88%	100%	49%	51%	100%	78%	22%	100%	59%	41%	100%	38%	62%	100%	40%	60%	100%	42%	58%	100%

> Répartition des statuts unifiés par groupe en personnes physiques (hors absences sans solde) au 31/12/2021

	Groupe 1			Groupe 2			Groupe 3			Groupe 4			Total général 2021			Total général 2020			Total général 2019		
Statut	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
Statut unifié	2	21	23	4	4	8	7	2	9	6	4	10	19	31	50	23	32	55	30	40	70
Statut unifié - MAD	1	2	3				1		1				2	2	4	2	3	5	2	3	5
Total général	3	23	26	4	4	8	8	2	10	6	4	10	21	33	54	25	35	60	32	43	75
en %	12%	88%	100%	50%	50%	100%	80%	20%	100%	60%	40%	100%	39%	61%	100%	42%	58%	100%	43%	57%	100%

> Évolution des effectifs en ETP au 31/12/2021

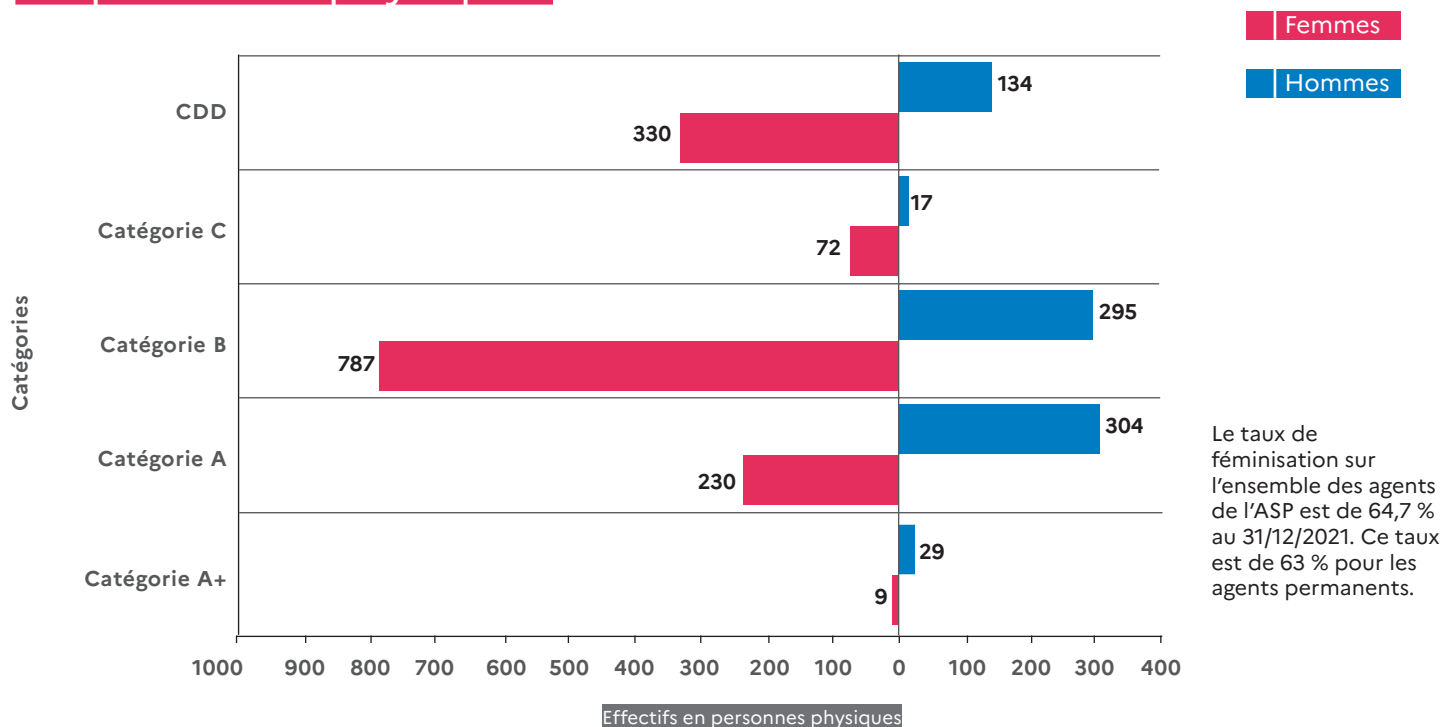


> Effectifs (hors CDD) en suspension de contrat en personnes physiques au 31/12/2021 ⁽¹⁾

		Année 2021			Année 2020			Année 2019				
		Statut			Statut			Statut				
Catégorie		Fonctionnaire	Statut unifié	Total général	Fonctionnaire	Statut unifié	Total général	Fonctionnaire	Statut unifié	CDI	Fonctionnaire MAD	Total général
A+	F							1				1
	H								2	1		3
	Total							1	2	1		4
A	F				1		1	4	10	1	1	16
	H							10	1	1		12
	Total				1		1	14	11	2	1	28
B	F	8		8	12	1	13	15	7			22
	H	3	1	4	3	1	4	6	1		1	8
	Total	11	1	12	15	2	17	21	8		1	30
C	F	4		4	3		3	8	1			9
	H											
	Total	4		4	3		3	8	1			9
Total général		15	1	16	19	2	21	44	22	3	2	71

(1) Congés pour convenances personnelles, parental, maladie longue durée, longue maladie, en disponibilité ou congé pour raison de santé.

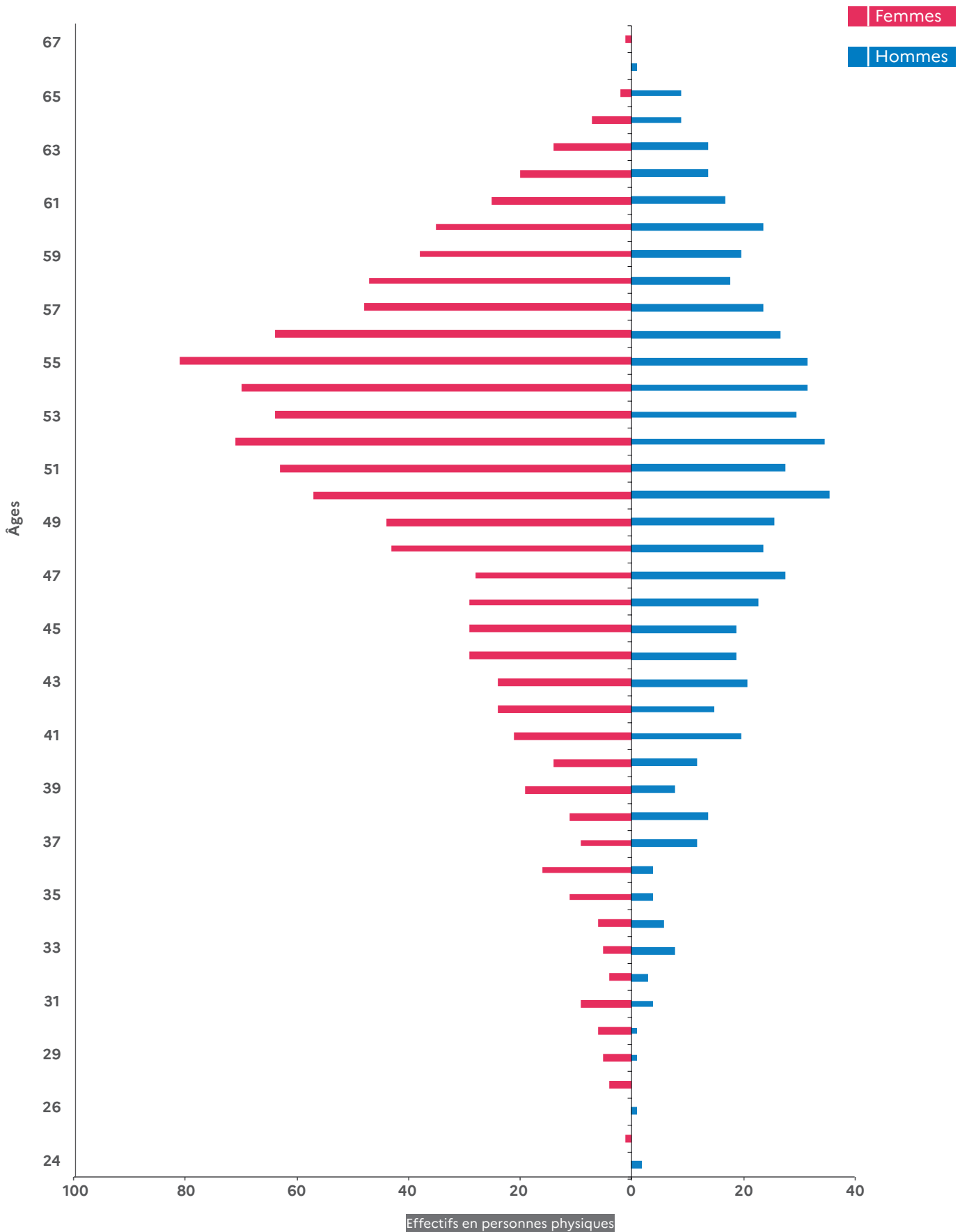
Répartition des effectifs par catégorie et par genre au 31/12/2021 en personnes physiques



Il faut noter cette année encore la disparité du taux de féminisation qui perdure selon la catégorie : 23,7% des catégories A+ (23,1% en 2020), 43,1 % des catégories A (43,4 % en 2020), 72,7% des catégories B (71,9% en 2020), 80,9% des catégories C (82,1% en 2020) et 71,1% des CDD (72,4% en 2020).

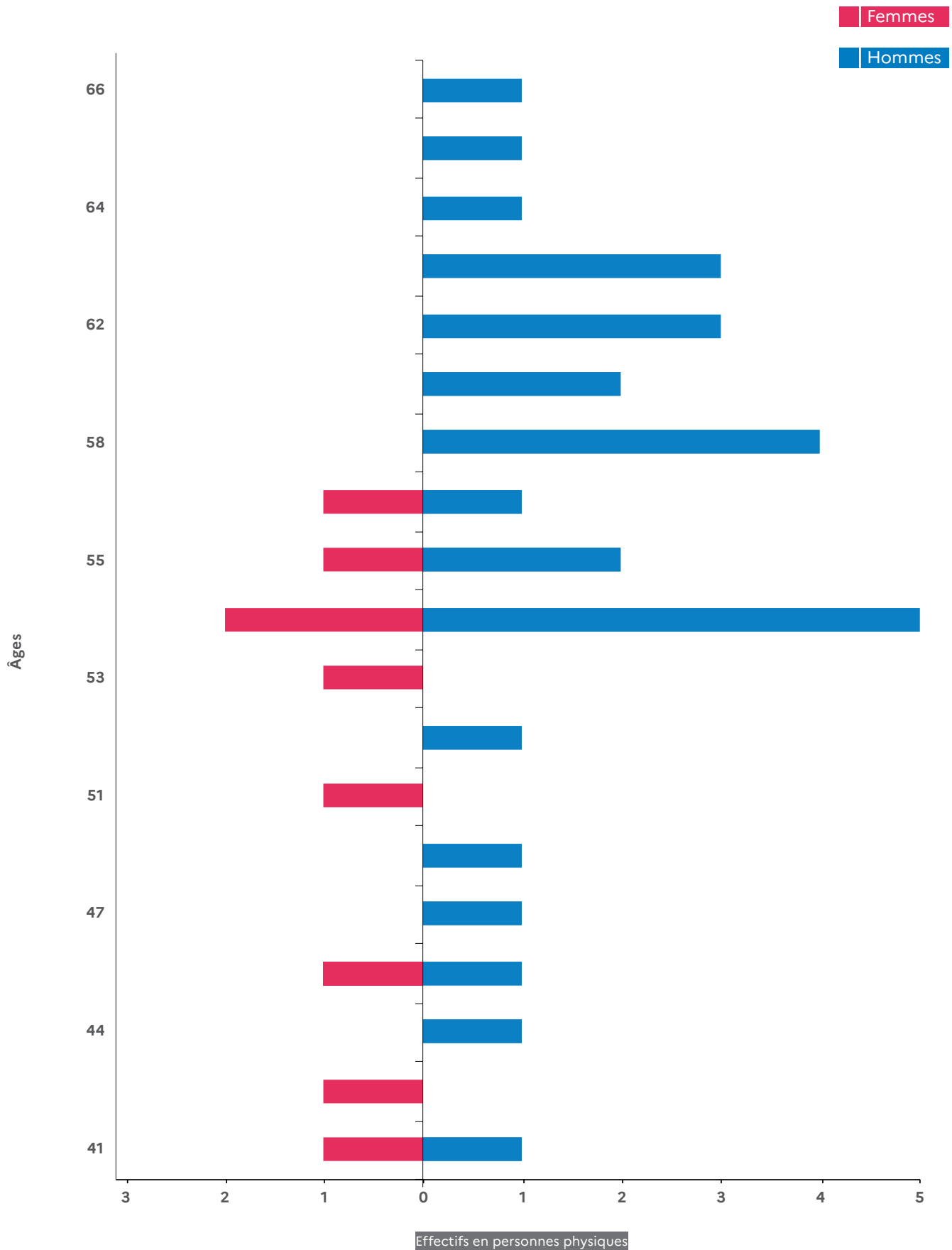
Pyramides des âges

> Pyramide des âges au 31/12/2021 global pour les effectifs permanents ⁽¹⁾



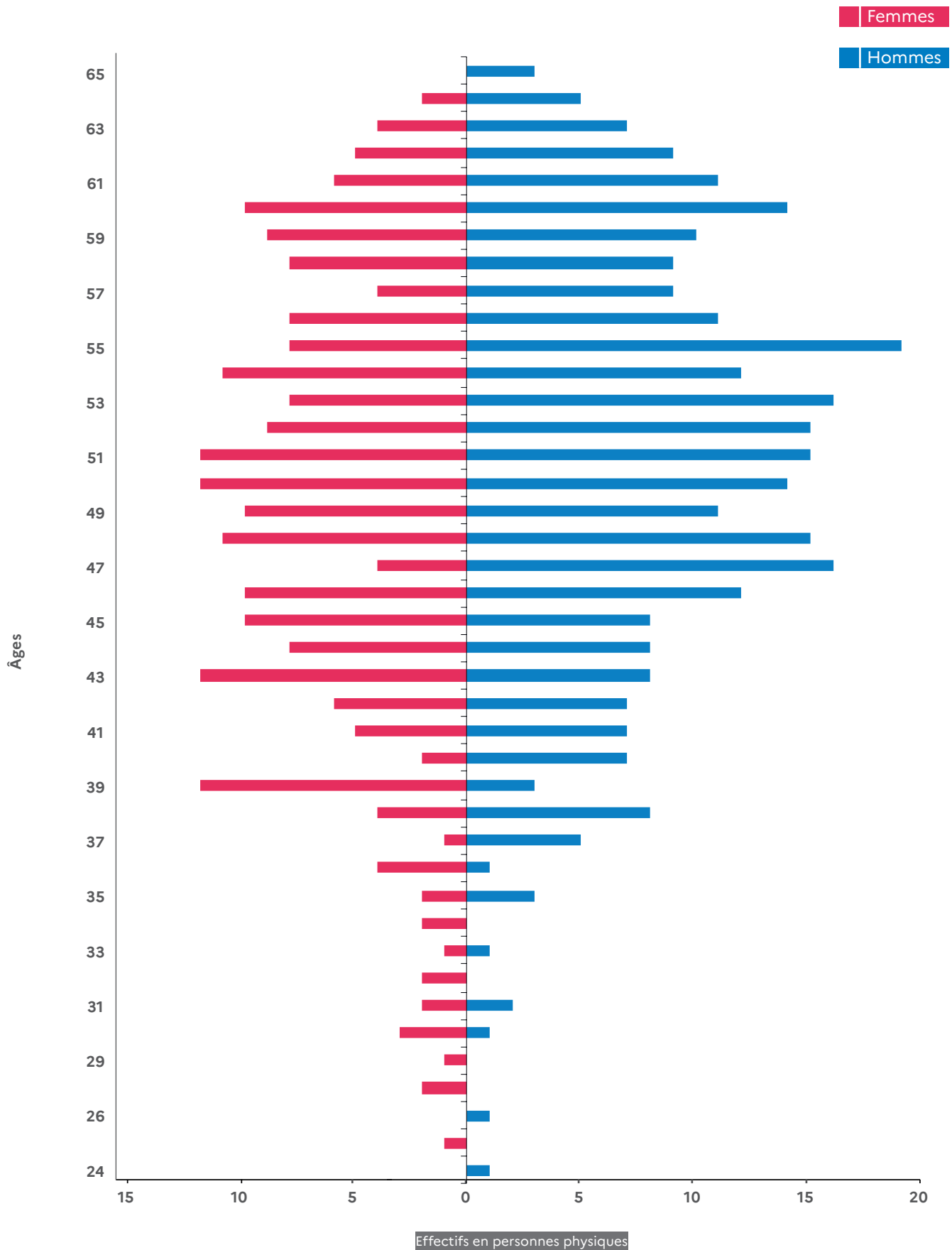
⁽¹⁾ Fonctionnaires, statut unifié et CDI

> Pyramide des âges au 31/12/2021 pour les effectifs permanents en catégorie A+



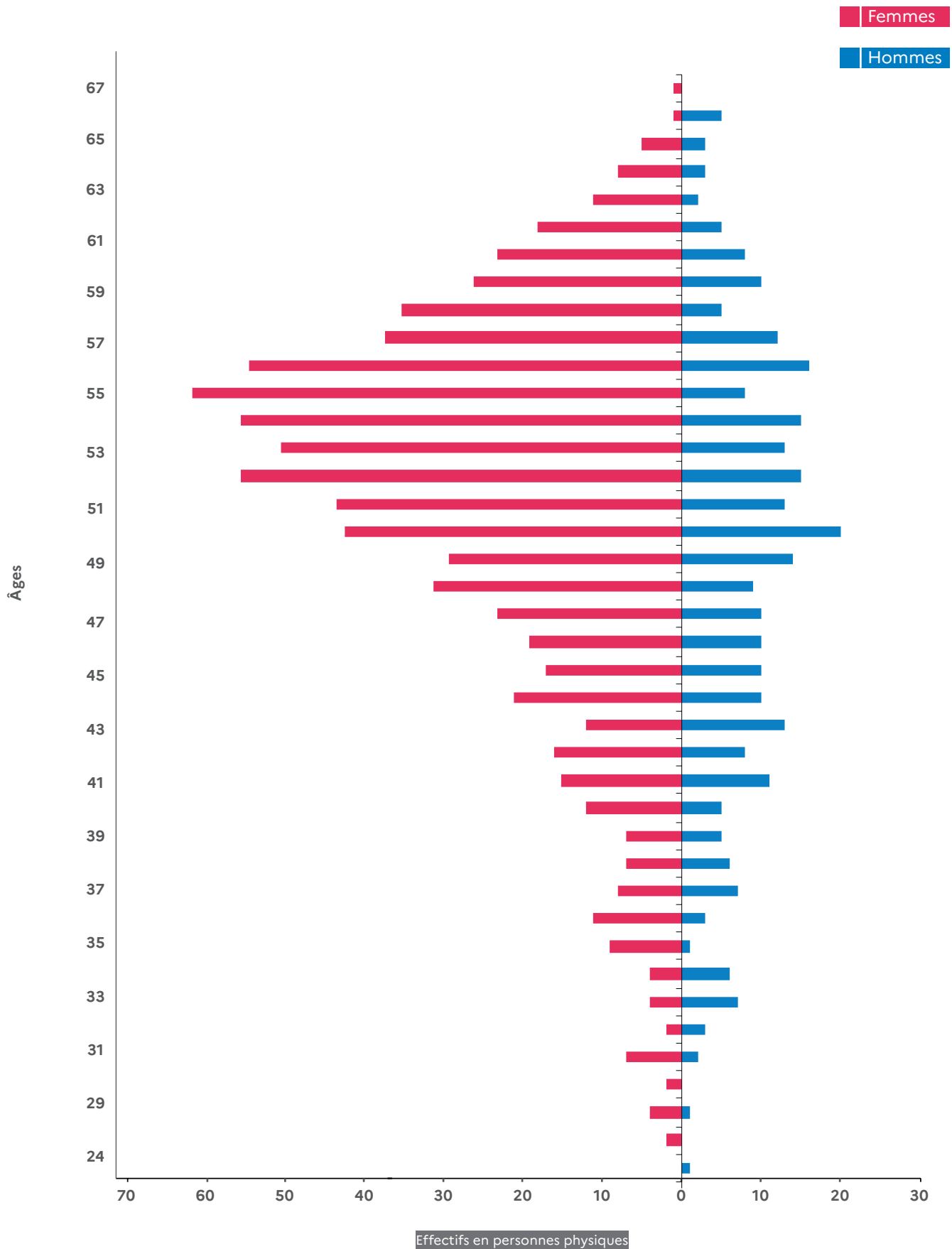
A titre d'information, la moyenne d'âge des effectifs permanents entrants en catégorie A+ est de 48 ans.

> Pyramide des âges au 31/12/2021 pour les effectifs permanents en catégorie A



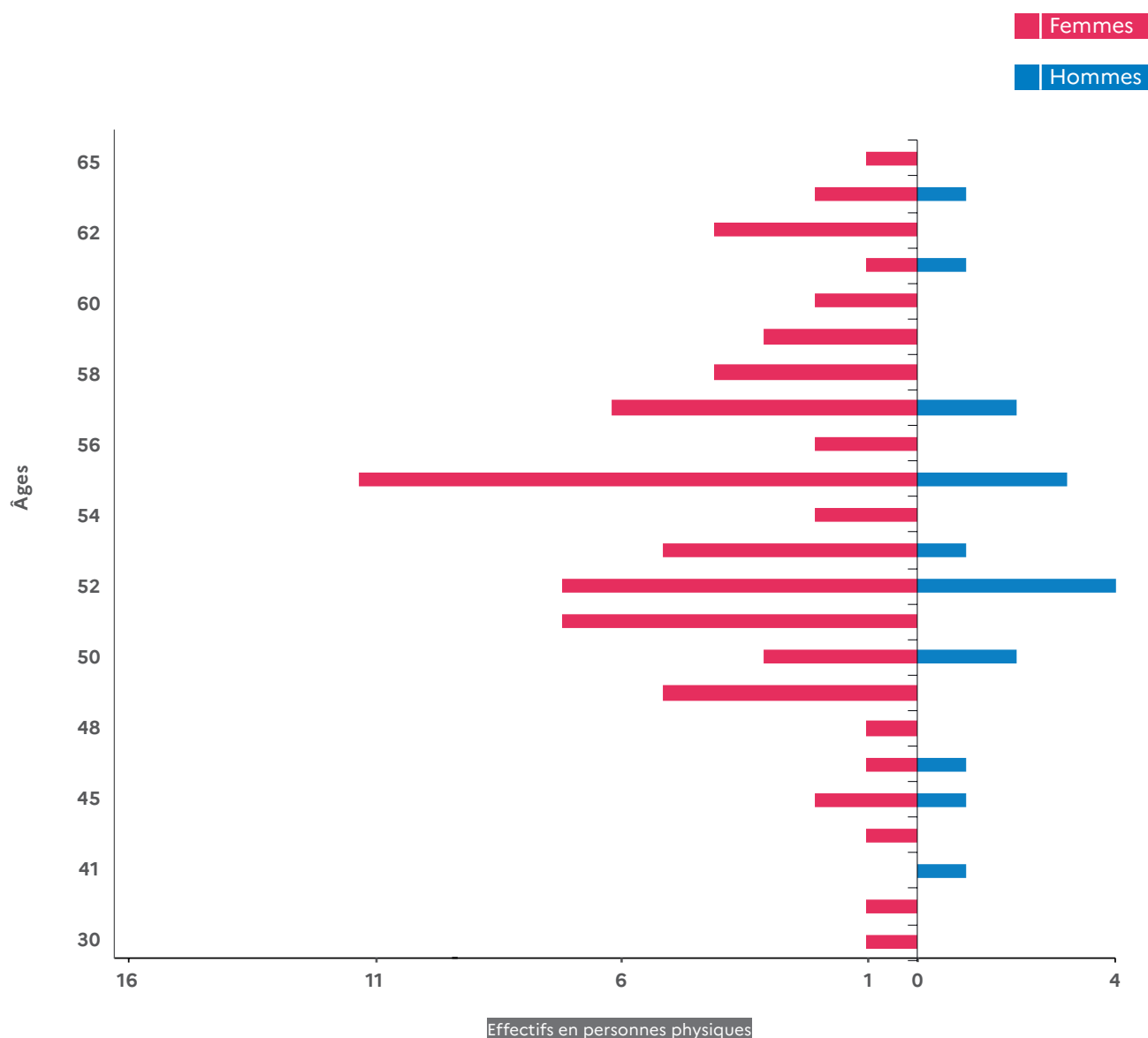
A titre d'information, la moyenne d'âge des effectifs permanents entrants en catégorie A est de 41 ans.

> Pyramide des âges au 31/12/2021 pour les effectifs permanents en catégorie B



A titre d'information, la moyenne d'âge des effectifs permanents entrants en catégorie B est de 42 ans.

> Pyramide des âges au 31/12/2021 pour les effectifs permanents en catégorie C



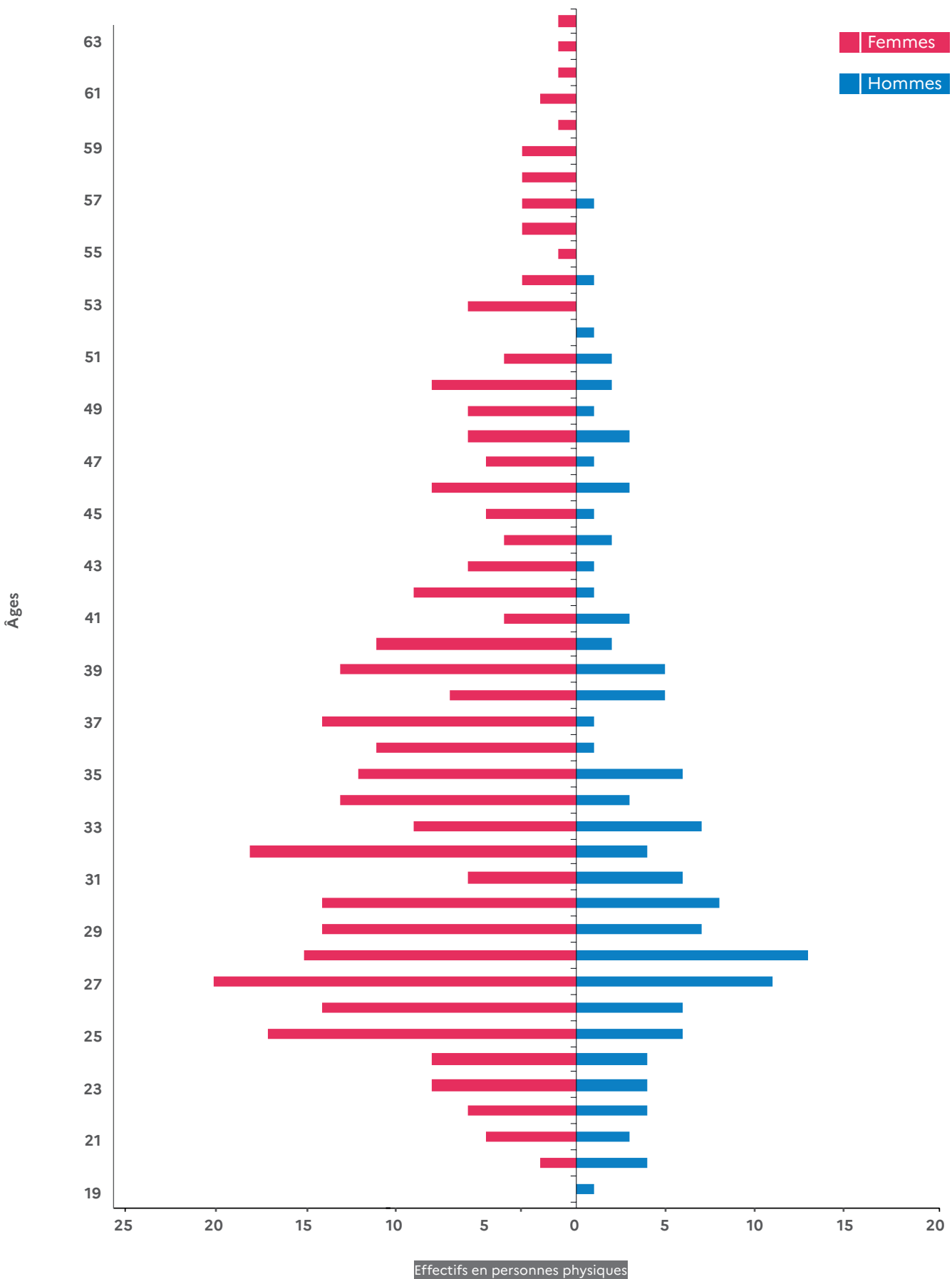
La moyenne d'âge de l'ensemble des agents de l'effectif permanent est de 50,5 ans ; elle est de 50,7 ans pour les femmes et de 50,2 ans pour les hommes.

La répartition par tranche d'âges est la suivante :

- Les moins de 30 ans représentent 0,8 % de l'effectif total des permanents ⁽¹⁾
- La tranche 30 – 39 ans : 9,2 %
- La tranche 40 – 49 ans : 28,2 %
- La tranche 50 – 59 ans : 50,8 %
- Les 60 ans et plus représentent 11 %

⁽¹⁾ Fonctionnaires, statut unifié et CDI

> Pyramide des âges au 31/12/2021 pour les effectifs en CDD



A titre d'information, l'âge moyen des CDD est de 34,9 ans avec 35,9 ans pour les femmes et 32,3 ans pour les hommes.

L'âge moyen

L'âge moyen est la moyenne des âges des agents.

Catégorie	A+			A			B			C			Contractuels			Total général 2021			Total général 2020			Total général 2019		
Statut	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
Fonctionnaire	49	53	51	49	51	50	51	49	50	54	53	54				51	50	50	50	50	50	50	49	49
Statut unifié	55	59	59	59	58	58	60	59	60							59	59	59	58	59	58	59	58	59
CDI				42	47	45	55	53	54							43	47	45	49	50	49	46	48	47
CDD													36	32	35	36	32	35	35	31	33	35	33	34
Total général	50	56	55	49	51	50	51	49	50	54	53	54	36	32	35	47	47	47	48	47	48	48	47	48

L'âge médian

L'âge médian est l'âge qui divise une population donnée en 2 groupes numériquement égaux, la moitié est plus jeune, l'autre moitié plus âgée.

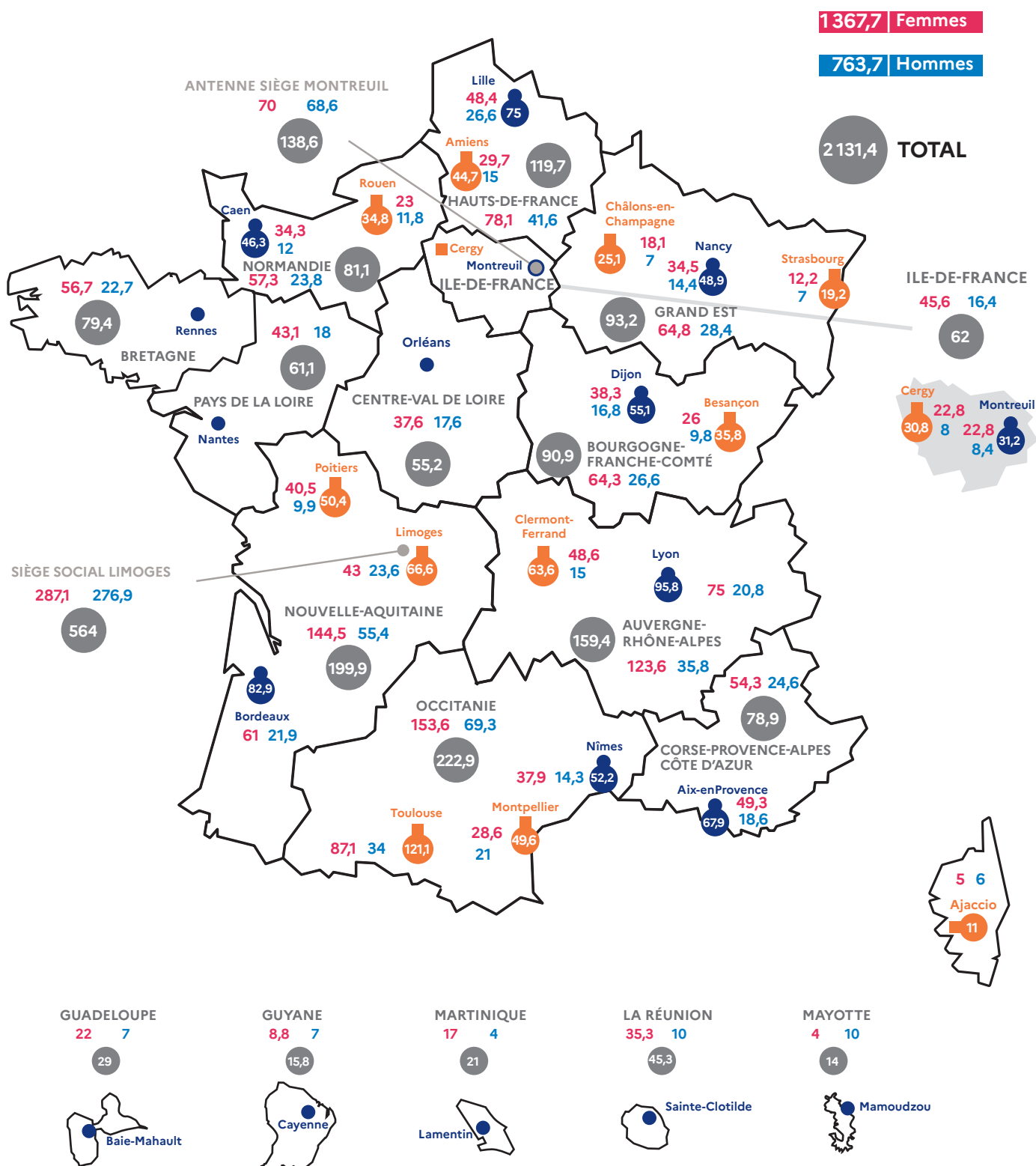
Catégorie	A+			A			B			C			Contractuels			Total général 2021			Total général 2020			Total général 2019		
Statut	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
Fonctionnaire	51	53	52	50	51	51	52	50	52	55	52	54				52	51	52	51	50	51	51	49	50
Statut unifié	55	58	58	60	57	58	63	59	61							60	58	60	60	59	60	58	60	60
CDI				39	48	46	55	53	54							39	45	45	40	48	47	46	51	51
CDD													34	30	33	34	30	33	33	30	33	33	31	31
Total général	53	58	55	50	51	51	52	50	52	55	52	54	34	30	33	50	49	50	50	49	50	50	48	50

Répartition par site des effectifs (en ETP) au 31/12/2021

> Répartition des agents en activité

La répartition des agents en activité, hors agents en mise à disposition, entre les DR et le siège est identique à celle de 2020.

- 67 % des agents sont affectés en région (Directions régionales).
- 33 % sont affectés au siège.



Répartition des effectifs du siège (en ETP) au 31/12/2021

> Répartition des agents en activité

Répartition des agents en activité hors agents en mise à disposition, par direction.
Sont inclus les contrats aidés et les MAD externes.

Direction du siège	Année 2021						Année 2020		Année 2019	
	Total général		À limoges		À Montreuil		Total général		Total général	
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
Agence comptable (AC)	76,6 (72%)	29,6 (28%)	56,1	20	20,5	9,6	79,7 (73%)	29,1 (27%)	85,1 (74%)	29,3 (26%)
	106,2		76,1		30,1		108,8		114,4	
Direction Des Contrôles (DDC)							9,8 (31%)	22 (69%)	9,6 (29%)	23 (71%)
							31,8		32,6	
Direction Générale (DG) ⁽¹⁾	17,7 (41%)	26 (59%)	8,7	11	9	15	18,8 (41%)	27 (59%)	21,6 (44%)	28 (56%)
	43,7		19,7		24		45,8		49,6	
DG - Mission Communication Etudes (MCE)	8,8 (76%)	2,8 (24%)	7,8	2,8	1		7,6 (67%)	3,8 (33%)	9,6 (84%)	1,8 (16%)
	11,6		10,6		1		11,4		11,4	
Direction du Développement rural et de la Pêche (DDRP)	44,7 (49%)	45,7 (51%)	43,7	44,7	1	1	43,3 (55%)	35,7 (45%)	44,2 (55%)	36,8 (45%)
	90,4		88,4		2		79		81	
Direction des Interventions Régionales, Emploi et Politiques Sociales (DIREEPS)	73,5 (62%)	44,4 (38%)	73,5	44,4			66,2 (64%)	37,4 (36%)	62,7 (62%)	38,6 (38%)
	117,9		117,9				103,6		101,3	
Direction du Numérique et des Systèmes d'Information (DNSI - ex DIT)	23,9 (18%)	110,6 (82%)	23,9	109,1		1,5	24 (20%)	98,3 (80%)	23,9 (20%)	96,4 (80%)
	134,5		133		1,5		122,3		120,3	
Direction des Soutiens Directs Agricoles (DSDA)	36,5 (47%)	41,5 (53%)		1	36,5	40,5	25,7 (46%)	30 (54%)	30,7 (52%)	28 (48%)
	78		1		77		55,7		58,7	
Secrétariat Général (SG)	2 (50%)	2 (50%)	2	1		1	2,9 (74%)	1 (26%)	2,9 (74%)	1 (26%)
	4		3		1		3,9		3,9	
SG - Direction de l'Organisation et de la Performance (DOP)	13,2 (65%)	7 (35%)	13,2	7			12,3 (64%)	7 (36%)	11,5 (59%)	8 (41%)
	20,2		20,2				19,3		19,5	
SG - Direction des Ressources Humaines (DRH)	33,4 (70%)	14,3 (30%)	31,4	14,3	2		29,4 (70%)	12,8 (30%)	30,2 (72%)	12 (28%)
	47,7		45,7		2		42,2		42,2	
SG - Direction Financière, Juridique et Logistique (DFJL)	26,8 (55%)	21,6 (45%)	26,8	21,6			28,9 (59%)	20,5 (41%)	29,7 (62%)	18 (38%)
	48,4		48,4				49,4		47,7	
Total	702,6		564		138,6		673,2		682,6	

⁽¹⁾ Comprend la Direction générale, la Direction générale déléguée, l'Inspection générale, la Mission de coordination des organismes payeurs des fonds agricoles, les Services d'audit interne et de contrôle interne, le Service de la certification européenne et des actions internationales et le Médiateur.

Répartition des effectifs des emplois supérieurs et dirigeants ⁽¹⁾

Catégorie	A+			A			Total général - année 2021			Total général - année 2020			Total général - année 2019		
Statut	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
Fonctionnaire	4	9	13	8	21	29	12 (29%)	30 (71%)	42	9 (26%)	26 (74%)	35	9 (26%)	26 (74%)	35
Statut unifié	1	7	8				1 (12%)	7 (88%)	8	2 (20%)	8 (80%)	10	3 (21%)	11 (79%)	14
CDI											1 (100%)	1		1 (100%)	1
CDD													1 (100%)		1
Total général	5 (24%)	16 (76%)	21	8 (28%)	21 (72%)	29	13 (26%)	37 (74%)	50	11 (24%)	35 (76%)	46	13 (25%)	38 (75%)	51

⁽¹⁾ Comprend le Président Directeur Général, le Directeur général délégué, le Secrétaire général, l'Agent comptable, les 7 directeurs du siège, les 17 directeurs régionaux, les 16 directeurs régionaux adjoints, la cheffe de l'inspection générale, le responsable de

la mission de coordination des organismes payeurs des fonds agricoles, la responsable du service d'audit interne, le responsable de la certification européenne et des actions internationales, la responsable de la mission communication et études, et le médiateur.

En 2021 il y a eu trois arrivées (remplacements de départs en retraite et de fin de détachement) : la directrice de la Direction des soutiens directs agricoles (DSDA), le directeur régional de la DR Pays de la Loire et le DR adjoint de la DR Nouvelle-Aquitaine.

Répartition des agents mis à disposition au 31/12/2021 par organismes d'accueil

> L'effectif des MAD

Départ en retraite d'un agent MAD en 2021.

Organismes d'accueil	Année 2021				Année 2020		Année 2019	
	F	H	Nombre d'agents	Dont MAD délocalisation ⁽¹⁾	Nombre d'agents	Dont MAD délocalisation ⁽¹⁾	Nombre d'agents	Dont MAD délocalisation ⁽¹⁾
Etablissement public	3	1	4	4	5	4	5	4
Ministère de la Culture	1	0	1	1	1	1	1	1
Ministère des Armées	0	2	2	2	2	2	2	2
Ministère de la transition écologique et solidaire	0	1	1	1	1	1	1	1
Ministère de l'Economie et des Finances	0	1	1	1	1	1	1	1
Ministère de l'Intérieur	1	0	1	1	1	1	1	1
Total	5	5	10	10	11	10	11	10

⁽¹⁾ Il s'agit d'agents en situation de mise à disposition suite à l'opération de délocalisation du siège de l'ex-Cnasea (Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles) de Paris vers Limoges à l'été 2003.

Bilan de l'apprentissage

	Année 2021	Année 2020	Année 2019
Nombre d'apprentis accueillis	8 apprentis	7 apprentis	9 apprentis
Services d'affectation	1 site en région : - DR Auvergne-Rhône-Alpes, site de Lyon (1 agent) 2 directions du siège : - DNSI (6 agents) - MCE (1 agent)	2 sites en région : - DR Auvergne-Rhône-Alpes, site de Lyon (1 agent) - DR Nouvelle Aquitaine, site de Limoges (1 agent) 4 directions du siège : - DIT (4 agents) - DIREEPS (1 agent)	2 sites en région : - DR Auvergne-Rhône-Alpes, site de Lyon (1 agent) - DR Nouvelle Aquitaine, site de Limoges (1 agent) 4 directions du siège : - DIT (4 agents), - DIREEPS (2 agents), - DFJL (1 agent)
Diplômes préparés	- BTS (BAC+2) : 3 (BTS des systèmes numériques Option informatique et réseaux) - DUT (BAC+2) : 1 (DUT Informatique) - Bachelor (BAC+3) : 1 (Bachelor Création & Design) - Ingénieur 3IL (BAC +5) : 3	- BTS (BAC+2) : 3 (BTS des systèmes numériques Option informatique et réseaux) - DUT (BAC + 2) : 1 (DUT carrières juridiques) - Ingénieur 3IL (BAC +5) : 3	- BTS (BAC+2) : 4 (assistant manager, assistance technique d'ingénieur, système numérique) - DUT (BAC + 2) : 1 (carrières juridiques) - Ingénieur 3IL (BAC +5) : 3 - Manager (BAC +5) : 1 (systèmes d'information et d'infrastructures)
Etablissement de formation	- CFA supérieur Limousin, Limoges : 3 (Ingénieur 3IL) - CFA Limousin, Tulle (19) : 2 (BTS) - AFPMA apprentissage, PERONNAS (01) : 1 (BTS) - CFA Aquitaine, Bordeaux : 1 (Bachelor) - Université d'Orléans : 1 (DUT)	- CFA supérieur Limousin, Limoges : 3 (Ingénieur 3IL) - CFA Université de Bordeaux (33) : 1 (DUT) - AFPMA apprentissage, PERONNAS (01) : 1 (BTS) - CFA Limousin, Tulle (19) : 2 (BTS)	- CFA supérieur Limousin, Limoges : 4 (Ingénieur et Manager) - CFA Turgot, Limoges : 1 (BTS) - CFA Marcel Pagnol, Limoges : 1 (BTS) - CFA Université de Bordeaux (33) : 1 (DUT) - AFPMA apprentissage, PERONNAS (01) : 1 (BTS) - CFA Limousin, Tulle (19) : 1 (BTS)
Commentaires	Les apprentis sont majoritairement des hommes (7 hommes et 1 femme). La quasi majorité des apprentis sont accueillis dans les services de la DNSI (6 agents). Le niveau de diplôme préparé s'échelonne de BAC +2 à BAC +5. Les formations sont préparées exclusivement dans les domaines techniques (informatique, ingénierie). Les apprentis sont issus essentiellement de centres de formation du Limousin, 1 en Haute-Vienne (Limoges) et 1 en Corrèze (Tulle). 1 autre est rattachée à un organisme de formation situé dans l'Ain. Pour 2 apprentis, 2021 a été leur dernière année d'études. 5 apprentis ont débuté leur scolarité à la rentrée 2021. 1 apprenti poursuit son apprentissage. <i>Références :</i> <i>article 20 de la loi N° 92-675 du 17 juillet 1992 / circulaire du ministère chargé de la fonction publique du 8 avril 2015 (§1.6)</i>	Les apprentis sont majoritairement des hommes (5 hommes et 2 femmes). La quasi majorité des apprentis sont accueillis dans les services de la DIT (4 agents). Le niveau de diplôme préparé s'échelonne de BAC +2 à BAC +5. Les formations sont préparées essentiellement dans les domaines techniques (informatique, ingénierie). Un apprenti s'est formé dans le domaine des carrières juridiques. Les apprentis sont issus essentiellement de centres de formation du Limousin, 3 en Haute-Vienne (Limoges) et 2 en Corrèze (Tulle). Les 2 autres sont rattachés à des organismes de formation situés, respectivement, dans l'Ain, et en Gironde. Pour 5 apprentis, 2020 a été leur dernière année d'études. 1 apprenti a débuté sa scolarité à la rentrée 2020. 1 apprenti poursuit son apprentissage.	Les apprentis sont majoritairement des hommes (6 hommes et 3 femmes). La quasi majorité des apprentis sont accueillis dans les services de la DIT (4 agents). Le niveau de diplôme préparé s'échelonne de BAC +2 à BAC +5. Les formations sont préparées essentiellement dans les domaines techniques (informatique, ingénierie). Deux apprentis se forment dans les domaines des carrières juridiques et du management. Les apprentis sont issus essentiellement de centres de formation de Limoges à l'exception de trois, rattachés à des organismes de formation situés dans l'Ain, en Corrèze et en Gironde. Pour 3 apprentis, 2019 a été leur dernière année d'études. 3 apprentis ont débuté leur scolarité à la rentrée 2019. Les 3 autres sont à mi-parcours de leur apprentissage (entrée en 2017, avec sortie en 2020, pour les ingénieurs 3IL)

Insertion des personnes en situation de handicap

• Focus sur l'emploi des personnes en situation de handicap

Comme tout employeur public, l'ASP doit satisfaire à l'obligation de 6 % de personnes en situation de handicap par rapport à l'effectif total de l'agence. Ce taux fait l'objet d'une déclaration administrative obligatoire annuelle qui doit être remplie par les établissements comptabilisant au moins 20 salariés dans le secteur public ou privé.

Avec 6,5 % de taux d'emploi direct*, l'ASP se maintient en 2021 au-dessus des 6 % obligatoires et depuis 2021, l'ASP ne verse plus, pour la deuxième année consécutive, de contribution au FIPHFP car le taux d'emploi direct est supérieur à 6 %. En 2017, l'ASP a versé 150 524 euros de contribution annuelle au FIPHFP avec un taux d'emploi direct à 4,63 % et un nombre d'agents en situation de handicap qui s'élevait à 92.

La déclaration annuelle 2022 au titre de 2021 recense 134 agents en situation de handicap au 31/12/2021.

• Focus sur la convention FIPHFP 2021-2023

Après une première convention avec le FIPHFP entre 2017 et 2020, l'ASP a signé en avril 2021 une nouvelle convention triennale de partenariat afin de pérenniser l'engagement de l'établissement en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Elle s'inscrit dans la continuité de la précédente convention et s'appuie sur le bilan et l'évaluation de la politique handicap menée auprès des agents en 2020.

Cette nouvelle convention recense une série d'actions concrètes à poursuivre et développer sur les trois années à venir en matière de :

- Recrutement des travailleurs en situation de handicap,
- Reclassement et reconversion des personnes déclarées inaptes,
- Maintien dans l'emploi
- Formation des agents et des tuteurs
- Communication, information et sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs

Sur cette première année de conventionnement, le FIPHFP a participé à hauteur de 18 747,58 euros au maintien dans l'emploi des agents de l'établissement en situation de handicap : mise en œuvre de transport domicile-travail, achat de matériels spécifiques, aide financière à l'achat de prothèses et orthèses... L'ASP a quant à elle financé 8 033,67 euros de matériel sur son budget 2021.

En terme de recrutement, 3 agents en situation de handicap ont été recrutés en 2021 : 2 agents en catégorie B et 1 agent en catégorie A.

En terme de titularisation, 3 agents en situation de handicap ont été titularisés en 2021 : 3 agents en catégorie B.

* **Taux d'emploi direct** : c'est le taux d'emploi de travailleurs handicapés. Il correspond à la formule suivante :

$$\frac{\text{Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi au 1er janvier de l'année écoulée}}{\text{Effectif total au 1er janvier de l'année écoulée}} \times 100$$

Taux d'emploi légal : c'est le taux d'emploi qui prend en compte les travailleurs handicapés déclarés ainsi que les dépenses donnant lieu à dépenses déductibles.

$$\frac{\text{Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi au 1er janvier de l'année écoulée} + \text{Nombre d'Unités Déductibles}}{\text{Effectif total au 1er janvier de l'année écoulée}} \times 100$$

> Évolution du nombre de personnes en situation de handicap au sein de l'ASP

Déclaration Obligatoire annuelle de Travailleurs Handicapés réalisée auprès du FIPHFP (DOETH) Evolution des travailleurs en situation de handicap	2016 (au titre de l'année 2015)	2017 (au titre de l'année 2016)	2018 (au titre de l'année 2017)	2019 (au titre de l'année 2018)	2020 (au titre de l'année 2019)	2021 (au titre de l'année 2020)	2022 (au titre de l'année 2021)
Nombre de travailleurs en situation de handicap	79	92	103	101	104	128	134
Taux d'emploi direct**	4,01%	4,63%	4,85%	5,11%	5,30%	6,93%	6,50%
Taux d'emploi légal*	4,25%	4,69%	4,92%	5,59%	5,43%	7,20%	(1)
Contribution versée au FIPHFP	198 160 €	150 524 €	131 004 €	93 396 €	63 137,78 €	0 €	0 €

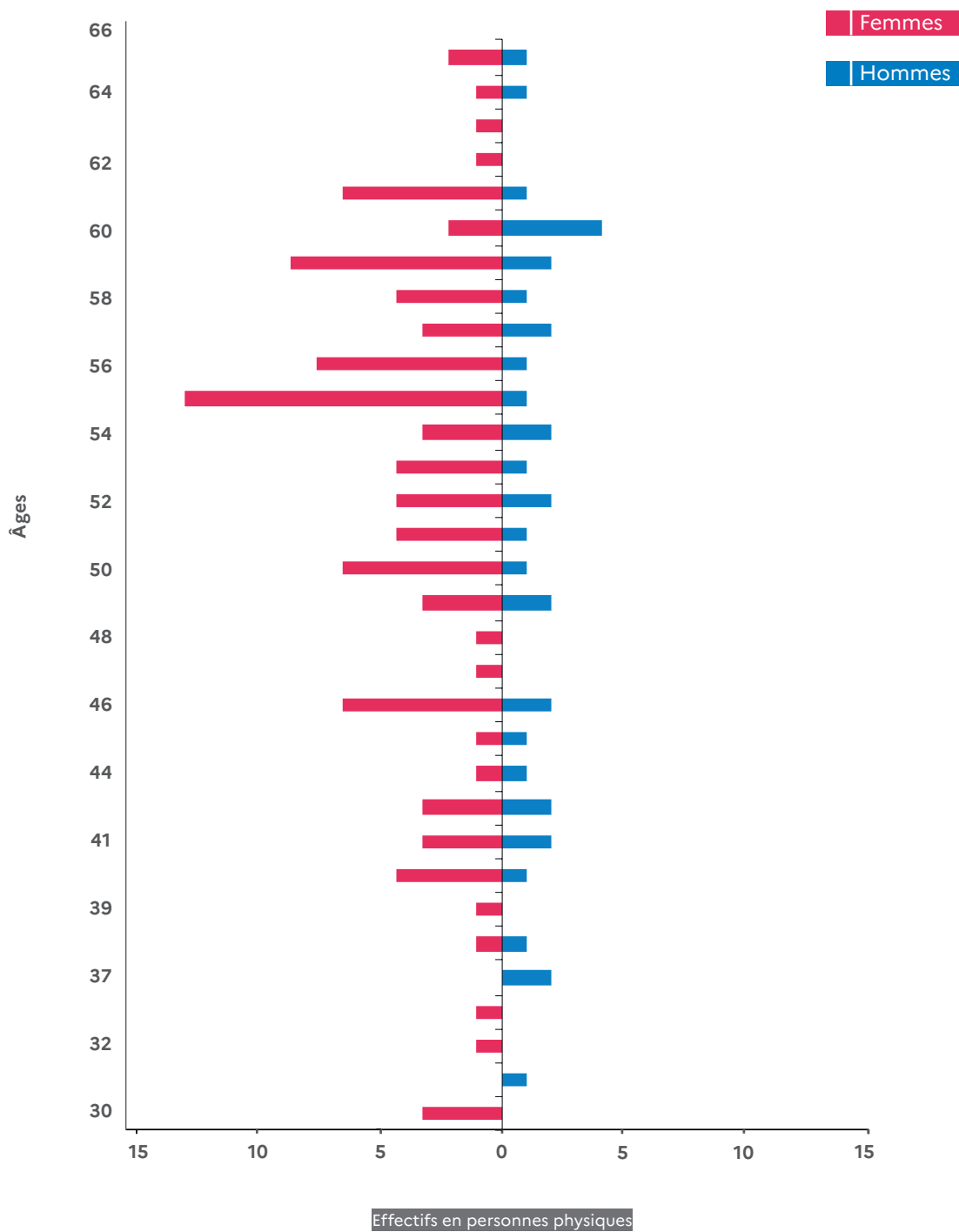
(1) Cet indicateur n'est plus renseigné sur la déclaration BOETH au titre de l'année 2021

Dépenses annuelles réalisées dans le cadre du handicap	2017	2018	2019	2020	2021
Dépenses financées par le FIPHFP	36 816 €	60 111 €	59 514 €	68 989 €	18 748 €
Dépenses financées par l'ASP		8 165 €	5 018 €	13 644 €	8 034 €

> Répartition des effectifs de personnes en situation de handicap par catégorie, par statut et par corps

Catégorie		A			B			C			Contractuels			Total au 31/12/2021				Total au 31/12/2020				Total au 31/12/2019			
Statut	Corps	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	% par corps	F	H	Total	% par corps	F	H	Total	% par corps
Fonctionnaire	Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement	1	1	2			0			0			0	1	1	2	2%		1	1	1%	1	2	3	3%
	Interministériel des attachés d'administration de l'Etat	7	2	9			0			0			0	7	2	9	8%	5	2	7	6%	3	1	4	4%
	Technicien supérieur des services du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation			0	12	8	20			0			0	12	8	20	17%	11	6	17	14%	10	6	16	16%
	Secrétaire administratif du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation			0	56	13	69			0			0	56	13	69	58%	59	13	72	61%	44	9	53	54%
	Adjoint administratif du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation			0			0	11	7	18			0	11	7	18	15%	14	7	21	18%	16	7	23	23%
Total Fonctionnaires		8	3	11	68	21	89	11	7	18	0	0	0	87	31	118	100%	89	29	118	100%	74	25	99	100%
Statut unifié	Groupe 2		1	1			0			0			0		1	1	33%		1	1	33%		1	1	20%
	Groupe 3			0			0			0			0			0	0%			0	0%	1		1	20%
	Groupe 4			0	1	1	2			0			0	1	1	2	67%	2		2	67%	1	2	3	60%
Total Statut unifié		0	1	1	1	1	2	0	0	0	0	0	0	1	2	3	100%	2	1	3	100%	2	3	5	100%
CDI				0			0			0		2	2		2	2	15%		2	2	29%			0	
CDD				0			0			0	10	1	11	10	1	11	85%	3	2	5	71%			0	
Apprentis				0			0			0			0			0	0%			0	0%			0	
Total CDD et contrats aidés		0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	3	13	10	3	13	100%	3	4	7	100%	0	0	0	
Total général		8	4	12	69	22	91	11	7	18	10	3	13	98	36	134		94	34	128		76	28	104	
En % des effectifs		6%	3%	9%	51,5%	16,4%	67,9%	8,2%	5,2%	13,4%	7,5%	2,2%	9,7%	73,1%	26,9%	100%		73,4%	26,6%	100%		73,1%	26,9%	100%	

> Pyramide des âges au 31/12/2021 pour les effectifs en situation de handicap



Les flux du personnel

Répartition des effectifs entrants en 2021(*)

(*) Les effectifs d'entrées sont nécessairement exprimés en effectifs réels, c'est à dire en **personnes physiques**.
Ils ne concernent que les agents qui n'étaient pas déjà permanents à l'ASP.

> Répartition des agents permanents ⁽¹⁾ recrutés par catégorie, par corps et par voie d'accès

Voie d'accès	Corps	Catégorie			A+			A			B			C			Total général Année 2021			Total général Année 2020			Total général Année 2019		
		F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
Recrutement MAAF - PNA	Adjoint Administratif du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation																	1	1						
	Ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement				3	4	7							3	4	7	4	2	6	3	1	4			
	Ingénieur en Chef des Ponts, des Eaux et des Forêts																			1		1			
	Ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts		2	2											2	2		1	1						
	Interministériel des Attachés d'Administration de l'Etat				1		1							1		1	2	1	3	1	2	3			
	Secrétaire Administratif du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation							2		2				2		2	2		2	4		4			
	Technicien Supérieur des Services du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation							6	3	9				6	3	9	2	3	5	2	2	4			
Total Recrutement MAAF - PNA			2	2	4	4	8	8	3	11				12	9	21	10	8	18	11	5	16			
Recrutement autre ministère - Détachement	Administrateur				1		1							1		1									
	Administrateur des finances publiques																				1	1			
	Adjoint Administratif du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation																			1	1	2			
	Adjoint Administratif Territorial																			1		1			
	Adjoint Technique du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation																1		1						
	Attaché hospitalier																			1		1			
	Adjoint Technique Territorial																			1		1			
	Assistant de Service Social																2		2						
	Assistant ingénieur					1	1								1	1									
	Cour des comptes		1	1											1	1									
	Directeur départemental de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes																	1	1						
	Ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement				3		3							3		3	1	2	3						
	Ingénieur de l'Agriculture et de l'Alimentation																			3	3	6			
	Ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts	1		1										1		1		1	1						
	Inspecteur de la santé publique vétérinaire																			1		1			
	Ingénieur d'études																				2	2			
	Inspecteur des finances publiques																1	1	2						
	Ingénieur des Systèmes d'Information et de Communication					1	1								1	1									
	Interministériel des Attachés d'Administration de l'Etat				4	3	7							4	3	7	6	2	8	4	3	7			
	Secrétaire Administratif du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation							8	4	12				8	4	12	8	7	15	11	8	19			
	Personnel de direction générale des finances publiques																				1	1			
	Rédacteur territorial																			1		1			
	Secrétaire administratif à la Caisse des dépôts et consignations																			1		1			
	Secrétaire administratif au Ministère de la Défense																				1	1			
	Technicien de formation et de recherche																				2	2			
	Technicien de recherche normal																				1	1			
	Statut unifié								1	1					1	1									
	Technicien Supérieur des Services du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation							2		2				2		2	2	3	5	1	10	11			
Total recrutement autre ministère - Détachement		1	1	2	8	5	13	10	5	15				19	11	30	21	17	38	26	33	59			

(1) Fonctionnaires, Statut unifié et CDI

Catégorie		A+			A			B			C			Total général Année 2021			Total général Année 2020			Total général Année 2019		
Voie d'accès	Corps	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
Titularisation CDD travailleurs handicapés	Adjoint Administratif du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche																			3		3
	Interministériel des Attachés d'Administration de l'Etat																1		1			
	Secrétaire Admnistratif du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche																2	1	3	2	1	3
	Technicien Supérieur des Services du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation							1	2	3				1	2	3	1		1	1		1
Total Titularisation CDD travailleurs handicapés								1	2	3				1	2	3	4	1	5	6	1	7
Concours / Examen professionnel	Ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement																	1	1	1		1
	Ingénieurs des Ponts, des Eaux et des Forêts																				1	1
	Ingénieur des Systèmes d'Information et de Communication					1	1								1	1		5	5	1	5	6
	Secrétaire administratif du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation																			2		2
	Technicien Supérieur des Services du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation							11	1	12				11	1	12				9	5	14
Total Concours / Examen professionnel						1	1	11	1	12				11	2	13		6	6	13	11	24
Sorties Ecoles	Interministériel des Attachés d'Administration de l'Etat															0	1		1			
	Technicien Supérieur des Services du Ministère de l'Agriculture							5	2	7				5	2	7	6	4	10	3		3
Total Sorties Ecoles								5	2	7				5	2	7	7	4	11	3		3
CDI					7	9	16							7	9	16	3	2	5	4	5	9
Total CDI					7	9	16							7	9	16	3	2	5	4	5	9
TOTAL GÉNÉRAL		1	3	4	19	19	38	35	13	48				55	35	90	45	38	83	63	55	118

> Recrutement d'agents non titulaires par type de contrat

Niveau	Type de contrat spécifique	CDD 86-83 indiciaire		Total CDD 86-83 indiciaire	Apprentis		Total Contrats aidés	Stagiaire rémunéré		Total stagiaires rémunérés	Total général Année 2021			Total général Année 2020			Total général Année 2019		
		F	H		F	H		F	H		F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
Niveau 3 (BEP,CAP)	CDD 86-83, article 92-3 de la loi 2014-1170																		
	CDD 86-83, art. 27 handicap																		
	CDD 86-83, loi84-16 art. 4-2 cat. A besoin perm. sur T complet	2		2							2 (100%)		2						
	CDD 86-83, loi84-16 art.6 accroissement saisonnier d'activité	1		1							1 (100%)		1						
	CDD 86-83, loi84-16 art.6 accroissement temporaire d'activité	26	2	28							26 (93%)	2 (7%)	28	25 (89%)	3 (11%)	28	2 (50%)	2 (50%)	4
	CDD 86-83, loi84-16 art.6 attente recrutement fonctionnaire																1 (100%)		1
	CDD 86-83, loi84-16 art.6 rempl temporaire d'un fonctionnaire													3 (100%)		3	2 (100%)		2
	Contrat d'apprentissage													1 (50%)	1 (50%)	2			
	Stage rémunéré							1	2	3	1 (33%)	2 (67%)	3						
Total Niveau 3 (BEP,CAP)		29	2	31				1	2	3	30 (88%)	4 (12%)	34	29 (87%)	4 (12%)	33	5 (71%)	2 (29%)	7
Niveau 4 (bac) ou 5 (Bac+2)	CDD 86-83, article 92-3 de la loi 2014-1170	4	1	5							4 (80%)	1 (20%)	5	4 (80%)	1 (20%)	5	13 (100%)		13
	CDD 86-83, art. 27 handicap	1		1							1 (100%)		1	1 (50%)	1 (50%)	2	2 (67%)	1 (33%)	3
	CDD 86-83, loi84-16 art. 4-2 cat. A besoin perm. sur T complet	52	32	84							52 (62%)	32 (38%)	84		1 (100%)	1			
	CDD 86-83, loi84-16 art.6 accroissement saisonnier d'activité	3	8	11							3 (27%)	8 (73%)	11	6 (46%)	7 (54%)	13	16 (55%)	13 (45%)	29
	CDD 86-83, loi84-16 art.6 accroissement temporaire d'activité	314	197	511							314 (61%)	197 (39%)	511	300 (60%)	196 (40%)	496	254 (54%)	216 (46%)	470
	CDD 86-83, loi84-16 art.6 attente recrutement fonctionnaire	4	2	6							4 (67%)	2 (33%)	6	5 (63%)	3 (37%)	8	11 (61%)	7 (39%)	18
	CDD 86-83, loi84-16 art.6 rempl temporaire d'un fonctionnaire	1	1	2							1 (50%)	1 (50%)	2	1 (50%)	1 (50%)	2	3 (75%)	1 (25%)	4
	Contrat d'apprentissage				1	4	5				1 (20%)	4 (80%)	5						
	Stage rémunéré							1		1	1 (100%)		1						
Total Niveau 4 (bac) ou 5 (Bac+2)		379	241	620	1	4	5	1		1	381 (61%)	245 (39%)	626	317 (60%)	210 (40%)	527	299 (56%)	238 (44%)	537
Niveau 6 (bac + 3 à 5)	CDD 86-83, article 92-3 de la loi 2014-1170		2	2								2 (100%)	2						
	CDD 86-83, art. 27 handicap		1	1								1 (100%)	1	1 (100%)		1	1 (50%)	1 (50%)	2
	CDD 86-83, loi84-16 art. 4-2 cat. A besoin perm. sur T complet	13	12	25							13 (52%)	12 (48%)	25	9 (64%)	5 (36%)	14	13 (62%)	8 (38%)	21
	CDD 86-83, loi84-16 art.6 accroissement saisonnier d'activité																		
	CDD 86-83, loi84-16 art.6 accroissement temporaire d'activité	2	3	5							2 (40%)	3 (60%)	5	7 (70%)	3 (30%)	10	3 (100%)		3
	CDD 86-83, loi84-16 art.6 attente recrutement fonctionnaire		1	1								1 (100%)	1	2 (100%)		2	4 (80%)	1 (20%)	5
	CDD 86-83, loi84-16 art.6 rempl temporaire d'un fonctionnaire	1		1							1 (100%)		1					1 (100%)	1
	Contrat d'apprentissage																		
	Stage rémunéré																		
Total Niveau 6 (bac + 3 à 5)		16	19	35							16 (46%)	19 (54%)	35	19 (70%)	8 (30%)	27	21 (66%)	11 (34%)	32
TOTAL GÉNÉRAL		424	262	686	1	4	5	2	2	4	427 (61%)	268 (39%)	695	365 (62%)	222 (38%)	587	325 (56%)	251 (44%)	576

Répartition des effectifs sortants en 2021 (*)

(*) Les effectifs de sorties sont nécessairement exprimés en effectifs réels, c'est à dire en **personnes physiques**.

> Répartition des départs de permanents ⁽¹⁾ par catégorie hiérarchique et par motif de sortie

Catégorie		A			B			C			Total général 2021			Total général 2020			Total général 2019		
Statut	Motifs	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
Fonctionnaire titulaire	Affectation dans une autre administration																		
	Concours ou recrutement sortant					1	1					1	1					1	1
	Congé pour convenances personnelles														2	2	2	2	4
	Congé maladie longue durée				2		2				2		2	5	2	7	2		2
	Congé longue maladie				6	2	8				6	2	8						
	Congé de présence parentale													3		3			
	Congé parental				1		1				1		1	3		3			
	Disponibilité à l'expiration d'un congé maladie		1	1	1		1	3		3	4	1	5	3		3			
	Congé sans solde																5		5
	Décès								1	1		1	1	1		1	2		2
	Démission et abandon de poste																1		1
	Départ en détachement	1		1	1		1				2		2	2	2	4		1	1
	Départ en disponibilité													1		1			
	Départ volontaire													1		1			
	Inaptitude définitive																		
	Licenciement																		
	Mise à disposition													2		2			
	Mobilité fonction publique	3	7	10	7	10	17	1		1	11	17	28	25	13	38	23	8	31
	Retraite	6	4	10	28	5	33	6		6	40	9	49	20	9	29	21	13	34
	Révocation																		
	Rupture conventionnelle - création d'entreprise													1		1			
	Rupture conventionnelle - convenance personnelle				2	2	4	2		2	4	2	6	1	1	2			
Total Fonctionnaire titulaire		10	12	22	48	20	68	12	1	13	70	33	103	68	29	97	56	25	81

⁽¹⁾ Fonctionnaires, Statut unifié et CDI

Catégorie		A			B			C			Total général 2021			Total général 2020			Total général 2019		
Statut	Motifs	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
Fonctionnaire détaché	Affectation dans une autre administration																		
	Concours ou recrutement sortant																		
	Congé pour convenances personnelles																		
	Congé maladie longue durée																		
	Congès longue maladie																		
	Congé de présence parentale																		
	Congé parental																		
	Disponibilité à l'expiration d'un congé maladie																		
	Congé sans solde																		
	Décès																		
	Démission et abandon de poste																		
	Départ en détachement																		
	Départ en disponibilité																		
	Départ volontaire																		
	Inaptitude définitive																		
	Licenciement																		
	Mise à disposition																		
	Mobilité fonction publique																		
	Fin de détachement	1	2	3							1	2	3		1	1		2	2
	Retraite		1	1								1	1					1	1
	Révocation																		
	Rupture conventionnelle - création d'entreprise																		
	Rupture conventionnelle - convenance personnelle																		
Total Fonctionnaire détaché		1	3	4	0	0	0	0	0	0	1	3	4	0	1	1	0	3	3

(1) Fonctionnaires, Statut unifié et CDI

Catégorie		A			B			C			Total général 2021			Total général 2020			Total général 2019		
Statut	Motifs	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
Fonctionnaire détaché sur corps	Affectation dans une autre administration																		
	Concours ou recrutement sortant																		
	Congé pour convenances personnelles																		
	Congé maladie longue durée																		
	Congès longue maladie																		
	Congé de présence parentale																		
	Congé parental																		
	Disponibilité à l'expiration d'un congé maladie																		
	Congé sans solde																		
	Décès																		
	Démission et abandon de poste																1		1
	Départ en détachement																		
	Départ en disponibilité																		
	Départ volontaire																		
	Inaptitude définitive																		
	Licenciement																		
	Mise à disposition																		
	Mobilité fonction publique							1		1	1		1		1	1			
	Fin de détachement	1		1	2		2				3		3	2	2	4			
	Retraite																		
	Révocation																		
	Rupture conventionnelle - création d'entreprise																		
	Rupture conventionnelle - convenance personnelle																		
Total Fonctionnaire détaché sur corps		1	0	1	2	0	2	1	0	1	4	0	4	2	3	5	1	0	1

(1) Fonctionnaires, Statut unifié et CDI

Catégorie		A			B			C			Total général 2021			Total général 2020			Total général 2019		
Statut	Motifs	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
Fonctionnaire stagiaire	Affectation dans une autre administration																		
	Concours ou recrutement sortant																		
	Congé pour convenances personnelles																		
	Congé maladie longue durée																		
	Congès longue maladie																		
	Congé de présence parentale																		
	Congé parental																		
	Disponibilité à l'expiration d'un congé maladie																		
	Congés sans solde																		
	Décès																		
	Démission et abandon de poste																		
	Départ en détachement																1	1	
	Départ volontaire																		
	Inaptitude définitive																		
	Licenciement																		
	Mobilité fonction publique															1		1	
	Retraite																		
	Révocation																		
Total Fonctionnaire détaché sur corps		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	2
Statut unifié	Affectation dans une autre administration																		
	Concours ou recrutement sortant																		
	Congé pour convenances personnelles																		
	Congé maladie longue durée													1	1				
	Congès longue maladie																		
	Congé de présence parentale																		
	Congé parental																		
	Disponibilité à l'expiration d'un congé maladie																		
	Congés sans solde				1		1				1		1				1	1	2
	Décès																		
	Démission et abandon de poste																		
	Départ en détachement																		
	Départ en disponibilité																		
	Départ volontaire																		
	Inaptitude définitive																		
	Licenciement				1		1				1		1						
	Mobilité fonction publique													1		1	1		1
	Retraite	1	2	3	3	1	4				4	3	7	7	7	14	3	9	12
	Révocation																		
	Rupture conventionnelle - création d'entreprise																		
	Rupture conventionnelle - convention personnelle																		
Total Statut unifié		1	2	3	5	1	6	0	0	0	6	3	9	8	8	16	5	10	15

(1) Fonctionnaires, Statut unifié et CDI

Catégorie		A			B			C			Total général 2021			Total général 2020			Total général 2019		
Statut	Motifs	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
Statut unifié - MAD	Affectation dans une autre administration																		
	Concours ou recrutement sortant																		
	Congé pour convenances personnelles																		
	Congé maladie longue durée																		
	Congès longue maladie																		
	Congé de présence parentale																		
	Congé parental																		
	Disponibilité à l'expiration d'un congé maladie																		
	Congés sans solde																		
	Décès																		
	Démission et abandon de poste																		
	Départ en détachement																		
	Départ volontaire																		
	Inaptitude définitive																		
	Licenciement																		
	Mobilité fonction publique																		
	Retraite																2		2
	Révocation																		
Total Statut unifié - MAD		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2
CDI	Affectation dans une autre administration																		
	Concours ou recrutement sortant																		
	Congé pour convenances personnelles																		
	Congé maladie longue durée																		
	Congès longue maladie																		
	Congé de présence parentale																		
	Congé parental																		
	Disponibilité à l'expiration d'un congé maladie																		
	Congés sans solde																		
	Décès																		
	Démission et abandon de poste	1		1							1		1						
	Départ en détachement																		
	Départ volontaire													1	1	2			
	Inaptitude définitive																		
	Licenciement																		
	Mobilité fonction publique																		
	Retraite														1	1			
	Révocation																		
	Rupture conventionnelle - création d'entreprise																		
	Rupture conventionnelle - convenance personnelle																		
Total CDI		1	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1	2	3	0	0	0
Total général		14	17	31	55	21	76	13	1	14	82	39	121	79	43	122	65	39	104
dont Retraites		7	7	14	31	6	37	6	0	6	44	13	57	27	17	44	26	23	49

(1) Fonctionnaires, Statut unifié et CDI

Départs temporaires

Un départ en congé sans solde et un départ en congés parental.

> Répartition des départs des agents non titulaires

767 agents ont quitté l'établissement en 2021 dont 646 CDD.

Les fins de contrats CDD (560) représentent 87 % des départs. Cela s'explique par le nombre important de contrats de courte durée (maximum: 12 mois) notamment dans le domaine des contrôles agricoles ainsi que dans le domaine de l'emploi avec les aides du Plan de relance.

58 agents CDD ont démissionné (réorientation de la carrière, obtention d'un CDI).

Type de contrat spécifique	Motif de fin de contrat	CDD 86-83 indiciaire		Total CDD 86-83 indiciaire	Contrat aidé		Total Contrat aidé	Total général 2021	Année 2020		Total	Année 2019		Total
		F	H		F	H			F	H		F	H	
CDD 86-83, article 27 handicap	Congé pour mobilité													
	Congé pour création d'entreprise													
	Congé pour événements familiaux supérieurs à 6 mois													
	Concours													
	Décès													
	Démission et abandon de poste													
	Départ volontaire												1	1
	Fin de contrat								3	1	4	2	1	3
	Inaptitude définitive													
	Licenciement en fin de période d'essai													
	Mise à disposition													
	Transformation du CDD en CDI													
	Retraite													
	Titularisation	1	2	3				3						
	Rupture d'un commun accord du contrat													
Total CDD 86-83, article 27 handicap		1	2	3	0	0	0	3	3	1	4	2	2	4
CDD 86-83, article 92-3 de la loi 2014-1170	Congé pour mobilité													
	Congé pour création d'entreprise													
	Congé pour événements familiaux supérieurs à 6 mois													
	Concours													
	Décès													
	Démission et abandon de poste	2	1	3				3				1	1	2
	Départ volontaire								1		1		2	2
	Fin de contrat	25	4	29				29	2	2	4	18	2	20
	Inaptitude définitive													
	Licenciement en fin de période d'essai													
	Mise à disposition													
	Transformation du CDD en CDI													
	Retraite													
	Titularisation													
	Rupture d'un commun accord du contrat													
Total CDD 86-83, article 92-3 de la loi 2014-1170		27	5	32	0	0	0	32	3	2	5	19	5	24

Type de contrat spécifique	Motif de fin de contrat	CDD 86-83 indiciaire		Total CDD 86-83 indiciaire	Contrat aidé		Total Contrat aidé	Total général 2021	Année 2020		Total	Année 2019		Total
		F	H		F	H			F	H		F	H	
CDD 86-83, loi 84-16 art. 4-2 cat. A besoin perm. sur T complet	Congé pour mobilité													
	Congé pour création d'entreprise													
	Congé pour événements familiaux supérieurs à 6 mois													
	Concours	4		4				4						
	Décès													
	Démission et abandon de poste	15	5	20				20	1	5	6	4	3	7
	Départ volontaire								1		1	3	1	4
	Fin de contrat	44	22	66				66	9	2	11	6	7	13
	Inaptitude définitive													
	Licenciement en fin de période d'essai	1	3	4				4						
	Mise à disposition													
	Transformation du CDD en CDI	1		1				1	1	2	3			
	Retraite													
	Titularisation													
	Rupture d'un commun accord du contrat	1		1				1						
Total CDD 86-83, loi 84-16 art. 4-2 cat. A besoin perm. sur T complet		66	30	96	0	0	0	96	12	9	21	13	11	24
CDD 86-83, loi 84-16 art.6 accroissement saisonnier d'activité	Congé pour mobilité													
	Congé pour création d'entreprise													
	Congé pour événements familiaux supérieurs à 6 mois													
	Concours													
	Décès													
	Démission et abandon de poste								2		2	1	1	2
	Départ volontaire													
	Fin de contrat	1	7	8				8	3	7	10	13	14	27
	Inaptitude définitive													
	Licenciement en fin de période d'essai													
	Mise à disposition													
	Transformation du CDD en CDI													
	Retraite													
	Titularisation													
	Rupture d'un commun accord du contrat													
Total CDD 86-83, loi 84-16 art.6 accroissement saisonnier d'activité		1	7	8	0	0	0	8	5	7	12	14	15	29
CDD 86-83, loi 84-16 art.6 accroissement temporaire d'activité	Congé pour mobilité													
	Congé pour création d'entreprise													
	Congé pour événements familiaux supérieurs à 6 mois													
	Concours	1		1				1						
	Décès													
	Démission et abandon de poste	20	13	33				33	12	8	20	9	11	20
	Départ volontaire	3	1	4				4				4	5	9
	Fin de contrat	273	178	451				451	153	146	299	268	248	516
	Inaptitude définitive													
	Licenciement en fin de période d'essai	3		3				3	1	2	3	4		4
	Mise à disposition													
	Transformation du CDD en CDI													
	Retraite											1		1
	Titularisation													
	Rupture d'un commun accord du contrat	5	1	6				6						
Total CDD 86-83, loi 84-16 art.6 accroissement temporaire d'activité		305	193	498	0	0	0	498	166	156	322	286	264	550

Type de contrat spécifique	Motif de fin de contrat	CDD 86-83 indiciaire		Total CDD 86-83 indiciaire	Contrat aidé		Total Contrat aidé	Total général 2021	Année 2020		Total	Année 2019		Total
		F	H		F	H			F	H		F	H	
CDD 86-83, loi 84-16 art.6 attente recrutement fonctionnaire	Congé pour mobilité													
	Congé pour création d'entreprise													
	Congé pour événements familiaux supérieurs à 6 mois													
	Concours													
	Décès													
	Démission et abandon de poste		1	1				1	1	1	2	1	1	2
	Départ volontaire											1		1
	Fin de contrat		1	1				1	6	7	13	13	6	19
	Inaptitude définitive													
	Licenciement en fin de période d'essai													
	Mise à disposition													
	Retraite													
	Titularisation													
	Rupture d'un commun accord du contrat													
CDD 86-83, loi 84-16 art.6 attente recrutement fonctionnaire		0	2	2	0	0	0	2	7	8	15	15	7	22
CDD 86-83, loi 84-16 art.6 remplacement temporaire d'un fonctionnaire	Congé pour mobilité													
	Congé pour création d'entreprise													
	Congé pour événements familiaux supérieurs à 6 mois													
	Concours													
	Décès													
	Démission et abandon de poste								1		1		1	1
	Départ volontaire													
	Fin de contrat	2	1	3				3	5	1	6	4		4
	Inaptitude définitive													
	Licenciement en fin de période d'essai													
	Mise à disposition													
	Retraite													
	Titularisation													
	Rupture d'un commun accord du contrat													
CDD 86-83, loi 84-16 art.6 remplacement temporaire d'un fonctionnaire		2	1	3	0	0	0	3	6	1	7	4	1	5
Contrat d'Apprentissage	Congé pour mobilité													
	Congé pour création d'entreprise													
	Congé pour événements familiaux supérieurs à 6 mois													
	Concours													
	Décès													
	Démission et abandon de poste					1	1	1	1		1			
	Départ volontaire					1	1	1						
	Fin de contrat								1	2	3	1	2	3
	Inaptitude définitive													
	Licenciement en fin de période d'essai													
	Mise à disposition													
	Titularisation													
	Rupture d'un commun accord du contrat													
Contrat d'Apprentissage		0	0	0	0	2	2	2	2	2	4	1	2	3

Type de contrat spécifique	Motif de fin de contrat	CDD 86-83 indiciaire		Total CDD 86-83 indiciaire	Contrat aidé		Total Contrat aidé	Total général 2021	Année 2020		Total	Année 2019		Total
		F	H		F	H			F	H		F	H	
Stagiaire rémunéré	Congé pour mobilité													
	Congé pour création d'entreprise													
	Congé pour événements familiaux supérieurs à 6 mois													
	Concours													
	Décès													
	Démission et abandon de poste													
	Départ volontaire													
	Fin de contrat	1	1	2				2	1		1			
	Inaptitude définitive													
	Licenciement en fin de période d'essai													
	Mise à disposition													
	Titularisation													
	Rupture d'un commun accord du contrat													
Stagiaire rémunéré		1	1	2	0	0	0	2	1	0	1	0	0	0
Total général		403	241	644	0	2	2	646	205	186	391	354	307	661

Point sur les départs à la retraite en 2021

> Répartition des agents fonctionnaires et CDI partis à la retraite en 2021

			Année 2021		Année 2020		Année 2019	
Catégorie	Statut	Libellé du sexe	Nombre d'agents	Age moyen au moment du départ à la retraite	Nombre d'agents	Age moyen au moment du départ à la retraite	Nombre d'agents	Age moyen au moment du départ à la retraite
A+	Fonctionnaire titulaire	F					1	62,6
		H	1	64,5			2	65,7
Total catégorie A+			1	64,5			3	64,7
A	Fonctionnaire titulaire	F	6	62,3	3	63,8	2	61,4
		H	4	63,7	2	66,1	7	63,7
	CDI	H			1	63		
Total catégorie A			10	62,9	6	64,4	9	63,2
B	Fonctionnaire titulaire	F	28	62	12	61,7	15	62,5
		H	5	62,9	6	64	5	62,6
Total catégorie B			33	62,1	18	62,5	20	62,5
C	Fonctionnaire titulaire	F	6	61,3	5	62,4	3	59
		H			1	66,2		
Total catégorie C			6	61,3	6	63,1	3	59
Total général			50	62,2	30	63	35	62,6

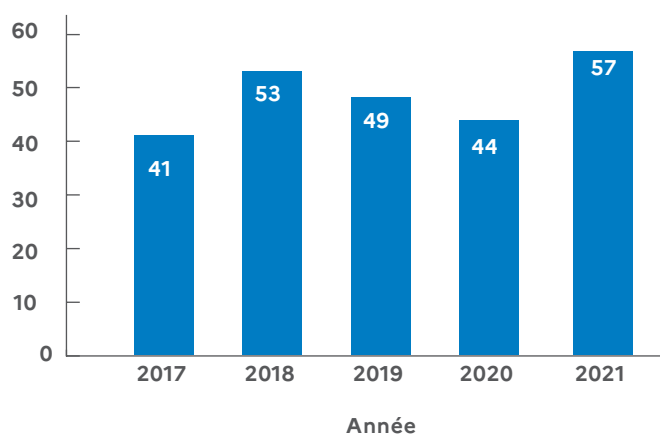
> Répartition des agents du statut unifié partis à la retraite en 2021

			Année 2021		Année 2020		Année 2019	
Groupe SU	Statut	Libellé du sexe	Nombre d'agents	Âge moyen au moment du départ à la retraite	Nombre d'agents	Âge moyen au moment du départ à la retraite	Nombre d'agents	Âge moyen au moment du départ à la retraite
Groupe 1 (équivalent catégorie A+ ou A)	Statut unifié	F	1	65	1	64,8	1	60,7
		H	1	62,4	4	64,3	5	65,6
Total statut unifié Groupe 1			2	63,7	5	64,4	6	64,8
Groupe 2 (équivalent catégorie A)	Statut unifié	F					1	63,1
		H	1	64,4	2	61,2	2	63,2
Total statut unifié Groupe 2			1	64,4	2	61,2	3	63,2
Groupes 3 et 4 (équivalent catégorie B)	Statut unifié	F	3	62,8	6	63,1	1	61,6
		H	1	66,9	1	63,3	2	66,6
	Statut unifié - MAD	F					2	62,2
		H						
Total statut unifié Groupes 3 & 4			4	63,8	7	63,2	5	63,7
Total général			7	63,9	14	63,3	14	64,1

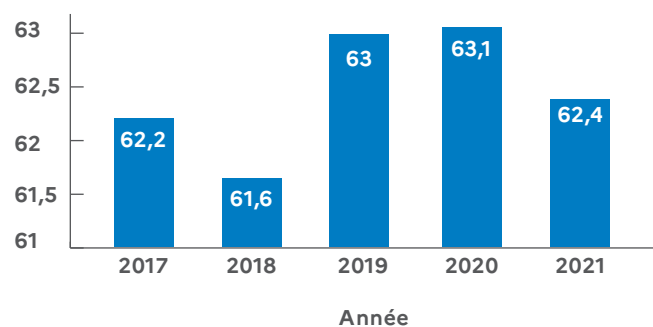
> Synthèse

	Libellé du sexe	Année 2021		Année 2020		Année 2019	
		Nombre d'agents		Nombre d'agents		Nombre d'agents	
Fonctionnaires	F	40	50	20	29	21	35
	H	10		9		14	
CDI	F		0		1		0
	H			1			
Statut unifié	F	4	7	7	14	5	14
	H	3		7		9	
Total	F	44	57	27	44	26	49
	H	13		17		23	

> Nombre de départs à la retraite



> Age moyen de départs à la retraite



> Taux de sorties (hors CDD)

	2017	2018	2019	2020	2021
Taux de sorties (hors CDD) ⁽¹⁾	6%	7,1%	5,9%	7%	6,9%
Taux de sorties hors départs en retraite (hors CDD) ⁽²⁾	3,7%	4,1%	3,1%	4,5%	3,7%

⁽¹⁾ Nombre de départs (hors CDD) de l'année rapporté à l'effectif physique au 31 décembre (hors CDD)

⁽²⁾ Nombre de départs (hors CDD et retraite) de l'année rapporté à l'effectif physique au 31 décembre (hors CDD)

Bilan des promotions en 2021

> Pour les agents fonctionnaires

Il s'agit des promotions après admission aux examens professionnels ou sur proposition de l'ASP et passage en CAP.

Promotion de corps

Catégorie	Année 2021						Année 2020						Année 2019					
	A			B			A			B			A			B		
Corps	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
IAE	1		1				1		1				1		1			
Attaché d'administration	1	3	4				2		2				2	1	3			
Technicien supérieur																		
Secrétaire administratif				3		3				4	1	5				2		2
Total général	2	3	5	3	0	3	3	0	3	4	1	5	3	1	4	2	0	2
En %	40%	60%	100%	100%	0%	100%	100%	0%	100%	80%	20%	100%	75%	25%	100%	100%	0%	100%

Avancements de grade

Catégorie	A			B			C			Total général 2021			Total général 2020			Total général 2019		
Grade	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
IAE hors classe échelon spécial																		
IAE hors classe		1	1								1	1	1		1			
IDAE	1	3	4							1	3	4	2	1	3		3	3
IDAE CFC		1	1								1	1	1		1			
Attaché hors classe échelon spécial	1		1							1		1	1		1			
Attaché hors classe	1		1							1		1					1	1
Attaché principal	1	3	4							1	3	4	2	1	3	2	2	4
Chef technicien				5	6	11				5	6	11	6	6	12	4	7	11
Technicien principal				1		1				1		1		2	2	1		1
Secrétaire administratif de classe exceptionnelle				14	4	18				14	4	18	14	2	16	17	2	19
Secrétaire administratif de classe supérieure				18	3	21				18	3	21	19	1	20	22	4	26
Adjoint technique principal de 2 ^e classe																1		1
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe							6		6	6		6	3	1	4	1		1
Adjoint administratif principal de 2 ^e classe																		
Total général	4	8	12	38	13	51	6	0	6	48	21	69	49	14	63	48	19	67
En %	33%	67%	100%	75%	25%	100%	100%	0%	100%	70%	30%	100%	78%	22%	100%	72%	28%	100%

> Pour les agents du statut unifié

Il s'agit des promotions décidées après avis des commissions consultatives paritaires.

Promotion de groupe

	Année 2021			Année 2020			Année 2019		
Groupe	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
1 (équivalent cat. A+ ou A)			0			0			0
2 (équivalent cat. A)			0		1	1			0
3 (équivalent cat. B)			0			0			0
4 (équivalent cat. B)			0			0			0
Total général	0	0	0	0	1	1	0	0	0

Avancements de niveau

Groupe	1 (cat. A+ ou A)			2 (cat. A)			3 (cat. B)			4 (cat. B)			5 (cat. C)			Total général Année 2021			Total général Année 2020			Total général Année 2019		
Niveau	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
2		1	1	1		1			0			0			0	1	1	2	1		1		1	1
3			0			0	1		1			0			0	1		1	1		1		1	1
4		1	1			0			0			0			0		1	1	1		1		1	1
Total général	0	2	2	1	0	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	2	2	4	3	0	3	0	3	3
En %	0%	100%	100%	100%	0%	100%	100%	0%	100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	50%	50%	100%	100%	0%	100%	0%	100%	100%

Sur les 67 agents promus, 4 ont réalisé une mobilité en 2021.

Nombre d'agent promouvables par grade

		Année 2021							Année 2020			Année 2019		
		Nombre de promouvables			Nombre de promus			Taux promus/ promou- vables	Nombre de promou- vables	Nombre de pro- mus	Taux promus/ promou- vables	Nombre de promou- vables	Nombre de pro- mus	Taux promus/ promou- vables
		F	H	Total	F	H	Total							
Avancement de grade	ATP2	1		1								1	1	100%
	AAP1	26	5	31	6		6	19%	34	4	12%	42	4	10%
	SASUP	134	22	156	18	3	21	13%	179	20	11%	196	26	13%
	SACE	170	32	202	14	4	18	9%	225	16	7%	217	19	9%
	Att pal	44	32	76	1	3	4	5%	82	3	4%	85	4	5%
	TS pal	5	7	12	1		1	8%	9	2	22%	9	1	11%
	TS chef	37	46	83	5	6	11	13%	91	12	13%	103	10	10%
	IDAE	21	26	47	1	3	4	9%	37	3	8%	40	3	8%
	IDAE CFC		1	1		1	1	100%	3	1	33%	3	3	100%
	ICSPV											1		
	AAHC								23			18	1	6%
	AAHC_ES_vivier 3								1	1	100%			
	AAEHC_vivier 1													
	AAEHC_vivier 2	1	1	2	1		1	50%						
	AAEHC_vivier 3	14	13	27										
	AAEHC_ES	1	1	2	1		1	50%						
	IAECH											15		
	IAEHC_vivier 1		1	1										
	IAEHC_vivier 2	3	14	17		1	1	6%	9					
IAEHC_vivier 3		4	4					5	1	20%				
IAEHC_ES		2	2					1						
IGPEF								1	1	100%				
Promotion de corps	LA SA	78	14	92	2	1	3	3%	103	5	5%	107	3	3%
	LA Att	547	100	647		3	3	0,5%	674	2	0,3%	665	3	0,45%
	LA TS								1			1		
	LA IAE	37	32	69	1		1	1%	76			76		

Réussites au titre des examens professionnels et concours sur l'année 2021

> Réussite aux examens professionnels et concours au titre de l'année 2021

- 4 agents de la catégorie A : 4 accès au grade d'Attaché.
- 5 agents de la catégorie B : 3 accès au grade de Chef technicien, 2 accès au grade de Secrétaire administratif de classe supérieure.

> Les examens professionnels

Les examens professionnels sont organisés par le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation et sont ouverts aux seuls fonctionnaires titulaires. Ils permettent d'obtenir un avancement de grade ou un changement de corps.

> Effectifs physiques des agents admis à un concours ou examen professionnel en 2021

Type concours/examen	Statut	Année 2021				Année 2020		Année 2019	
		F	H	Total	Nombre de postes à pourvoir	Total	Nombre de postes à pourvoir	Total	Nombre de postes ouverts par le MAA
Examen Professionnel Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement	Fonctionnaire				51	3	29		29
Examen Professionnel Attaché principal d'administration	Fonctionnaire	2	1	3	22	3	20	4	21
Examen Professionnel Attaché d'administration	Fonctionnaire				5	1	5	1	5
Concours intern exceptionnel Attaché d'administration	Fonctionnaire	2	2	4	50				
Examen Professionnel Chef technicien	Fonctionnaire	1	2	3	39	1	41	1	41
Examen Professionnel Technicien principal	Fonctionnaire				27		22		22
Examen Professionnel Secrétaire administratif de classe exceptionnelle	Fonctionnaire				25	3	22	6	24
Examen Professionnel Secrétaire administratif de classe supérieure	Fonctionnaire	2		2	32	4	28	2	27
Examen Professionnel Secrétaire administratif de classe normale	Fonctionnaire				34		35	1	18
Total général		7	5	12	285	15	202	15	187

Changements d'affectation en 2021 en nombre d'agents (hors CDD)

Affectation initiale	Affectation finale																				Total
	DR Bourgogne Franche Comté / Dijon	DR Centre / Orléans	DR Ile de France / Montreuil	DR Nouvelle-Aquitaine / Bordeaux	DR Nouvelle-Aquitaine / Limoges	DR Réunion	Siège Limoges / AC	Siège Limoges / DDRP	Siège Limoges / DG-IG	Siège Limoges / DG-SCEAI	Siège Limoges / DIREEPS	Siège Limoges / DNSI	Siège Limoges / SG-DOP	Siège Limoges / SG-DRH	Siège/ Site Montreuil / AC	Siège/ Site Montreuil / DDRP	Siège/ Site Montreuil / DGD	Siège Montreuil / DIREEPS	Siège/ Site Montreuil / DSDA	Siège/ Site Montreuil / SG-DRH	
DR Auvergne Rhône-Alpes / Lyon		2																			2
DR Bourgogne Franche Comté / Besançon						2															2
DR Grand Est / Châlons																	1				1
DR Ile de France / Montreuil													1		1			1	1		4
DR Normandie / Caen			1																		1
DR Nouvelle-Aquitaine / Limoges						1					1										2
DR Nouvelle-Aquitaine / Poitiers																	1				1
DR Occitanie / Toulouse	1																				1
DR Pays de la Loire / Nantes								1													1
DR Réunion				1																	1
Siège Limoges / AC								1			1			2							4
Siège Limoges / DDRP					1		1		1	1	4		1								9
Siège Limoges / DG-SCEAI																				1	1
Siège Limoges / DIREEPS							1	2				1									4
Siège Limoges / DNSI									1												1
Siège Limoges / SG												1									1
Siège Limoges / SG-DFJL											1										1
Siège Limoges / SG-DOP											1	1									2
Siège/ Site Montreuil / DSDA																1					1
Total	1	2	1	1	1	3	2	4	2	1	8	3	2	2	1	1	2	1	1	1	40

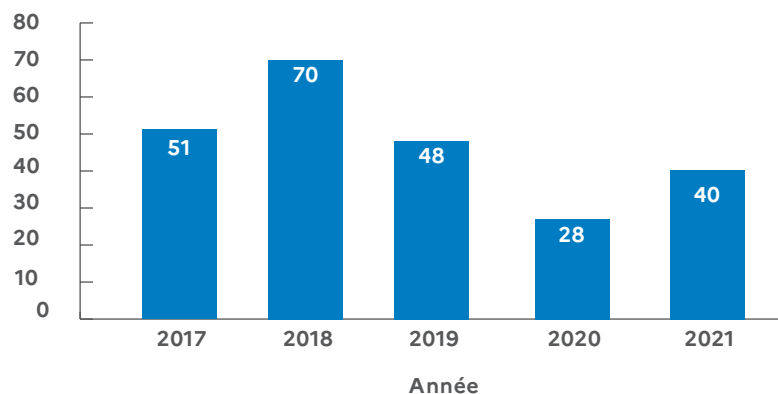
> Synthèse des mouvements

Affectation initiale		Affectation finale Année 2021		Affectation finale Année 2020		Affectation finale Année 2019	
		DR	Siège	DR	Siège	DR	Siège
		DR	Siège	DR	Siège	DR	Siège
	DR	8	8	2	3	5	6
	Siège	1	23	3	20	1	36
	Total	9	31	5	23	6	42

> Les 40 mutations internes intervenues se ventilent entre :

- 8 mobilités inter sites entre directions régionales,
- 8 mobilités de directions régionales vers le siège (Limoges ou antenne de Montreuil),
- 1 mobilité du siège (Limoges ou antenne de Montreuil) vers une directions régionale,
- 23 mobilités inter directions au siège (Limoges ou antenne de Montreuil).

> Nombre de changements d'affectation en 2021



Répartition par catégorie et par genre des agents ayant changé d'affectation

> Les 40 mutations internes intervenues en 2021 ont concerné :

- Pour 5% des agents classés en catégorie A+, pour 55% en catégorie A, pour 38% en catégorie B et pour 3% en catégorie C.
- Pour 58% des agents féminins.

	Année 2021				
	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Féminin	1	9	12	1	23
Masculin	1	13	3		17
Total	2	22	15	1	40

	Année 2020				
	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Féminin		5	6	1	12
Masculin	2	8	6		16
Total	2	13	12	1	28

	Année 2019				
	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Féminin	6	10	13	1	30
Masculin	5	9	4		18
Total	11	19	17	1	48

Changement de filières en 2021

> Les changements de filières en 2021 ont concerné :

- Pour 43% un changement du corps des Secrétaires administratifs vers le corps des Techniciens supérieurs.
- Pour 29 % un changement du corps des Techniciens supérieurs vers le corps des Secrétaires administratifs.
- Pour 14 % un changement du corps des Adjoints administratifs vers le corps des Adjoints techniques.
- Pour 14 % un changement du corps des Adjoints techniques vers le corps des Adjoints administratifs.

Nature du changement de filière		Année 2021				Année 2020		Année 2019	
		F	H	Total	Total général	Total	Total général	Total	Total général
Corps des Adjoints administratifs vers le corps des Adjoints techniques	Détachement		1	1	1			1	1
	Intégration								
Corps des Adjoints techniques vers le corps des Adjoints administratifs	Détachement	1		1	1				
	Intégration								
Corps des Secrétaires administratifs vers le corps des Techniciens supérieurs	Détachement	3		3	3	2	4	1	2
	Intégration					2		1	
Corps des Techniciens supérieurs vers le corps des Secrétaires administratifs	Détachement	2		2	2		1	1	9
	Intégration					1		8	
Total général		6	1	7		5		12	

Les rémunérations

Rémunérations en 2021

> La masse salariale de 152 607 746 € consommée en 2021 se ventile ainsi :

Compte	Intitulé des postes de charges	Exécution 2021	Exécution 2020	Exécution 2019
63	Impôts, taxes et versement assimilés	10 074 684 €	9 113 338 €	9 088 677 €
631	dont impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)	8 377 068 €	7 534 314 €	7 420 945 €
633	dont impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	1 697 616 €	1 515 887 €	1 538 109 €
637	dont autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)		63 138 €	129 624 €
64	Charges de personnel	142 510 167 €	134 571 694 €	131 946 129 €
641	dont rémunérations du personnel	89 295 412 €	83 964 655 €	81 509 134 €
645	dont charges de sécurité sociale et de prévoyance ^(*)	48 192 609 €	46 022 657 €	45 847 519 €
647	dont autres charges sociales	5 022 146 €	4 584 382 €	4 589 477 €
65	Autres charges diverses	22 895 €		
	Total	152 607 746 €	143 685 032 €	141 034 807 €

(*) dont 34 280 587 € au titre du CAS pensions civiles

> Rémunérations nettes mensuelles moyennes des agents titulaires ⁽¹⁾

	Année 2021			Année 2020			Année 2019		
Rémunérations nettes mensuelles moyennes	Fonctionnaire - SU - CDI		Moyenne	Fonctionnaire - SU - CDI		Moyenne	Fonctionnaire - SU - CDI		Moyenne
Catégorie A+	F	5 932 €	6 569 €	F	5 981 €	6 278 €	F	4 827 €	5 009 €
	H	6 716 €		H	6 355 €		H	5 079 €	
Catégorie A	F	3 820 €	3 966 €	F	3 903 €	4 021 €	F	3 424 €	3 526 €
	H	4 076 €		H	4 106 €		H	3 611 €	
Catégorie B	F	2 554 €	2 573 €	F	2 571 €	2 594 €	F	2 330 €	2 368 €
	H	2 624 €		H	2 655 €		H	2 473 €	
Catégorie C	F	2 110 €	2 131 €	F	2 084 €	2 102 €	F	1 919 €	1 938 €
	H	2 218 €		H	2 189 €		H	2 025 €	
Moyenne	F	2 807 €	3 052 €	F	2 809 €	3 052 €	F	2 548 €	2 790 €
	H	3 466 €		H	3 482 €		H	3 228 €	

(1) Agents présents toute l'année - base de rémunération à 100 %

> Salaires nets mensuels médians des agents titulaires ⁽¹⁾

	Année 2021			Année 2020			Année 2019		
Rémunérations nettes mensuelles moyennes	Fonctionnaire - SU - CDI		Moyenne	Fonctionnaire - SU - CDI		Moyenne	Fonctionnaire - SU - CDI		Moyenne
Catégorie A+	F	5 734 €	5 652 €	F	6 035 €	5 532 €	F	4 802 €	4 974 €
	H	5 652 €		H	5 522 €		H	5 017 €	
Catégorie A	F	3 801 €	3 968 €	F	3 906 €	4 008 €	F	3 386 €	3 506 €
	H	4 078 €		H	4 150 €		H	3 659 €	
Catégorie B	F	2 499 €	2 524 €	F	2 518 €	2 550 €	F	2 284 €	2 342 €
	H	2 603 €		H	2 624 €		H	2 474 €	
Catégorie C	F	2 068 €	2 068 €	F	2 042 €	2 051 €	F	1 946 €	1 971 €
	H	2 065 €		H	2 097 €		H	2 002 €	
Moyenne	F	2 597 €	2 701 €	F	2 571 €	2 680 €	F	2 364 €	2 525 €
	H	3 069 €		H	3 074 €		H	2 901 €	

⁽¹⁾ Agents présents toute l'année - base de rémunération à 100 %

Le salaire médian est le salaire tel que la moitié des salariés d'une population gagne moins et l'autre moitié gagne plus.

> Rémunérations nettes mensuelles moyennes des agents non titulaires ⁽¹⁾

	CDD - Année 2021			CDD - Année 2020			CDD - Année 2019		
Rémunérations nettes mensuelles moyennes	F	H	Moyenne	F	H	Moyenne	F	H	Moyenne
CDD	1 567 €	1 754 €	1 607 €	1 725 €	1 935 €	1 785 €	1 806 €	1 940 €	1 852 €
Apprentis		1 142 €	1 142 €		1 568 €	1 568 €		1 245 €	1 245 €
Moyenne	1 567 €	1 738 €	1 605 €	1 725 €	1 902 €	1 779 €	1 806 €	1 857 €	1 825 €

⁽¹⁾ Agents présents toute l'année - base de rémunération à 100 %

En 2021, toujours des écarts entre hommes et femmes sur le salaire moyen, avec des différences principalement sur les postes de A (notamment les chargés d'action). En revanche les écarts de salaires médians entre hommes et femmes au niveau des CDD se sont estompés, ce qui s'explique par des profils de gestionnaires plus nombreux, avec une expérience similaire.

> Salaires nets mensuels médians des agents non titulaires ⁽¹⁾

	CDD - Année 2021			CDD - Année 2020			CDD - Année 2019		
Rémunérations nettes mensuelles médianes	F	H	Moyenne	F	H	Moyenne	F	H	Moyenne
CDD	1 486 €	1 485 €	1 486 €	1 580 €	1 763 €	1 647 €	1 600 €	1 881 €	1 612 €
Apprentis		1 142 €	1 142 €		1 567 €	1 567 €		1 252 €	1 252 €
Moyenne	1 486 €	1 462 €	1 484 €	1 580 €	1 763 €	1 647 €	1 600 €	1 848 €	1 605 €

⁽¹⁾ Agents présents toute l'année - base de rémunération à 100 %

> Moyenne du net à payer par déciles ⁽¹⁾

	Année 2021			Année 2020			Année 2019		
	F	H	Moyenne générale	F	H	Moyenne générale	F	H	Moyenne générale
1 ^{er}	1 300 €	1 329 €	1 307 €	1 774 €	1 796 €	1 779 €	1 521 €	1 443 €	1 497 €
2 ^e	1 631 €	1 637 €	1 632 €	2 188 €	2 169 €	2 185 €	1 912 €	1 966 €	1 922 €
3 ^e	2 065 €	2 058 €	2 063 €	2 325 €	2 335 €	2 327 €	2 071 €	2 091 €	2 075 €
4 ^e	2 264 €	2 260 €	2 263 €	2 478 €	2 485 €	2 480 €	2 211 €	2 260 €	2 220 €
5 ^e	2 445 €	2 445 €	2 445 €	2 623 €	2 617 €	2 621 €	2 398 €	2 402 €	2 399 €
6 ^e	2 627 €	2 624 €	2 626 €	2 755 €	2 766 €	2 758 €	2 563 €	2 557 €	2 561 €
7 ^e	2 811 €	2 813 €	2 812 €	2 993 €	3 018 €	3 003 €	2 746 €	2 760 €	2 751 €
8 ^e	3 177 €	3 194 €	3 185 €	3 467 €	3 461 €	3 464 €	3 099 €	3 113 €	3 105 €
9 ^e	3 898 €	3 923 €	3 909 €	4 143 €	4 164 €	4 154 €	3 749 €	3 815 €	3 784 €
10 ^e	4 874 €	5 273 €	5 151 €	4 987 €	5 317 €	5 211 €	4 763 €	5 006 €	4 935 €
Moyenne générale	2 670 €	3 369 €	2 919 €	2 758 €	3 425 €	2 997 €	2 519 €	3 172 €	2 752 €

⁽¹⁾ Agents présents toute l'année y compris les CDD

Les déciles sont les valeurs qui partagent les salaires moyens nets en 10 parties d'effectifs égaux.

> Part des primes et indemnités dans la rémunération brute annuelle 2021 ⁽¹⁾

		Catégorie A+			Catégorie A			Catégorie B			Catégorie C			Ensemble des catégories Année 2021			Ensemble des catégories Année 2020			Ensemble des catégories Année 2019		
Corps	Statut	F	H	Moyenne	F	H	Moyenne	F	H	Moyenne	F	H	Moyenne	F	H	Moyenne	F	H	Moyenne	F	H	Moyenne
		DONNÉES EXPRIMÉES EN %																				
Admi- nistratif	Fonction- naire		4,38	4,38	34,43	30,62	32,79	27,74	27,92	27,77	24,07	24,51	24,15	28,67	28,88	28,72	30,04	33,24	30,77	29,38	31,02	29,75
	Statut unifié	26,6	15,65	16,94	10,57	18,39	15,79	21,37	17,87	20,2				18,81	16,93	17,61	26,2	23,82	24,79	22,36	23,06	22,76
Technique	Fonction- naire	39,56	45,26	42,73	31,65	35,58	34,59	31,53	32,14	31,84	31,44		31,44	31,71	33,79	32,92	33,6	35,46	34,71	37,70	31,74	34,18
Total fonctionnaire		39,56	38,45	38,89	33,81	33,24	33,5	28,61	30,5	29,13	24,18	24,51	24,24	29,33	31,63	30,13	30,73	34,45	32,01	31,05	31,52	31,21
Total Statut unifié		26,6	15,65	16,94	10,57	18,39	15,79	21,37	17,87	20,2				18,81	16,93	17,61	26,2	23,82	24,79	22,36	23,06	22,76

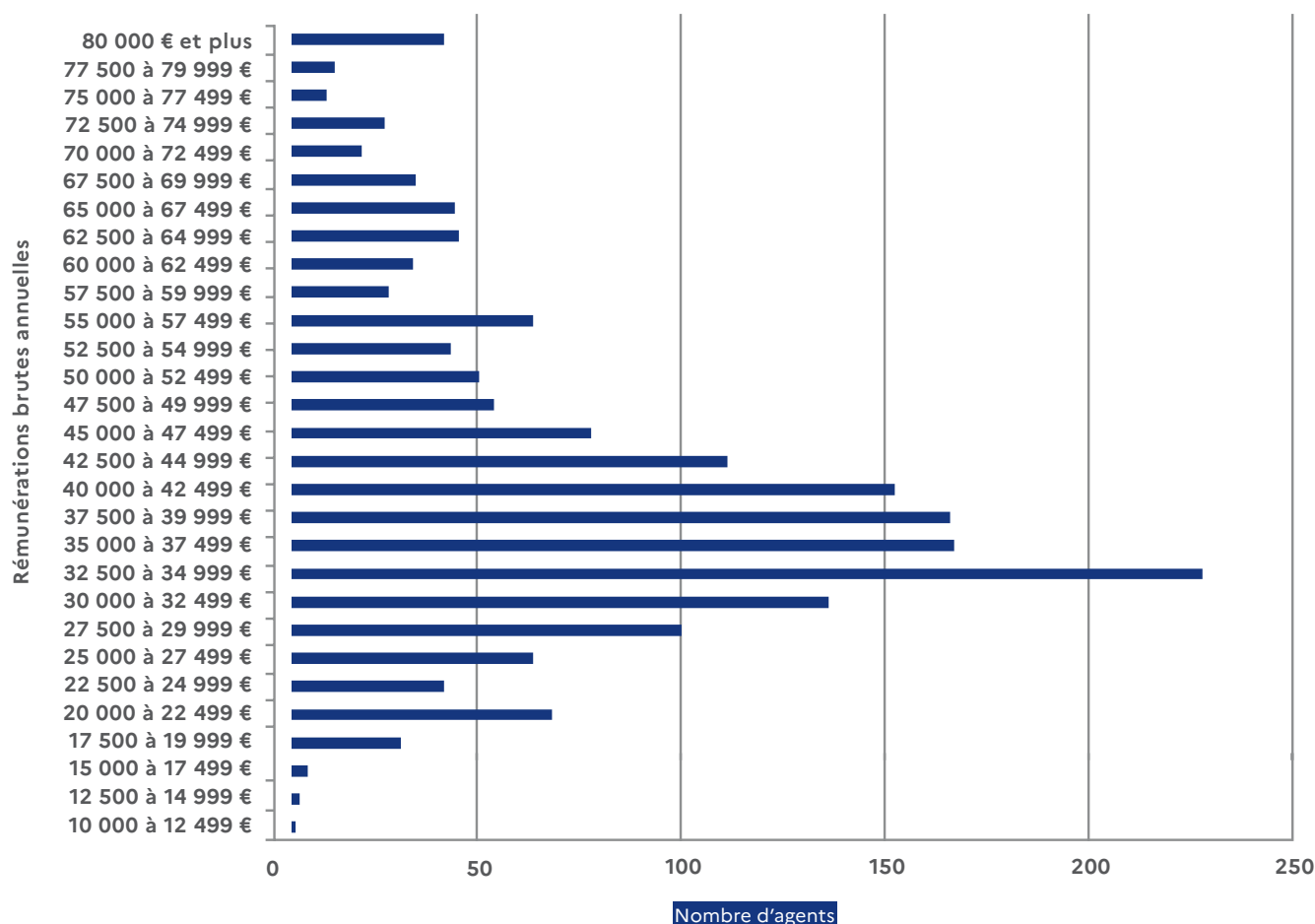
⁽¹⁾ Agents présents toute l'année

Les primes et indemnités comprennent les primes IFSE⁽²⁾, les primes de fonction et résultat, les indemnités liées à la résidence administrative, les indemnités liées aux fonctions et responsabilités, les indemnités liées aux mesures en faveur du pouvoir d'achat (rachat de jours CET, GIPA), les indemnités journalières légales.

La part des primes et indemnités dans la rémunération brute annuelle est en moyenne supérieure pour les fonctionnaires (30,13 %) par rapport aux agents du statut unifié (17,61%), ce qui s'explique par la différence du niveau indiciaire repris lors de l'intégration. La moyenne augmente avec la catégorie pour les fonctionnaires.

⁽²⁾ régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

> Rémunérations annuelles brutes des agents présents toute l'année 2021 ⁽¹⁾



⁽¹⁾ Agents présents toute l'année, y compris les CDD

> Rémunérations brutes annuelles moyennes ⁽¹⁾

	Année 2021			Année 2020			Année 2019		
Rémunérations brutes	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
Permanents ⁽²⁾	41 793 €	51 097 €	45 242 €	41 526 €	51 027 €	44 957 €	37 843 €	47 395 €	41 244 €
CDD	23 884 €	26 508 €	24 450 €	26 137 €	29 105 €	26 985 €	27 255 €	28 826 €	27 795 €
Apprentis		14 200 €	14 200 €		15 131 €	15 131 €		15 317 €	15 317 €
Total	39 805 €	49 689 €	43 333 €	40 811 €	50 180 €	44 172 €	37 440 €	46 569 €	40 696 €

⁽¹⁾ Agents présents toute l'année - base de rémunération à 100 % - ⁽²⁾ Fonctionnaires - SU- CDI

L'écart salarial constaté entre les femmes et les hommes s'explique d'une part par le fait que la très grande majorité des agents travaillant à temps partiel (86,3 %) sont des femmes et d'autre part que les postes à responsabilité sont pour la plupart tenus par des hommes.

Il est à noter que dans le cadre de la composition du COMEX, sur 9 agents, 4 sont des femmes (44%). De même, au niveau du CODIR, sur 17 agents, 7 sont des femmes (41%).

Des travaux et des analyses sont en cours dans le cadre du groupe de travail sur « l'égalité hommes/femmes ».

> Les dix plus hautes rémunérations

		Année 2021			Année 2020			Année 2019		
		Catégorie A+	Catégorie A	Total général	Catégorie A+	Catégorie A	Total général	Catégorie A+	Catégorie A	Total général
Agents concernés	Féminin	1		1	2		2	1	1	2
	Masculin	7	2	9	6	2	8	6	2	8
	Total	8	2	10	8	2	10	7	3	10
Total des rémunérations brutes	Féminin	100 671 €		100 671 €	222 049 €		222 049 €	92 121 €	94 434 €	186 555 €
	Masculin	954 206 €	194 665 €	1 148 871 €	821 599 €	193 927 €	1 015 525 €	724 881 €	209 972 €	934 853 €
	Total	1 054 877 €	194 665 €	1 249 542 €	1 043 647 €	193 927 €	1 237 574 €	817 002 €	304 406 €	1 121 408 €

> Nombre d'agents bénéficiaires de la GIPA ⁽¹⁾

		Année 2021				Année 2020				Année 2019			
		Catégorie			Total général	Catégorie			Total général	Catégorie			Total général
		A	B	C		A	B	C		A	B	C	
Agents concernés	Féminin	5	6	-	11	8	4	-	12	5	7	-	12
	Masculin	14	3	-	17	20	2	-	22	21	2	-	23
	Total	19	9	-	28	28	6	-	34	26	9	-	35
Moyenne de la GIPA versée	Féminin	582 €	572 €	-	577 €	422 €	818 €	-	554 €	306 €	495 €	-	416 €
	Masculin	686 €	608 €	-	672 €	531 €	739 €	-	549 €	563 €	474 €	-	556 €
	Total	658 €	584 €	-	634 €	500 €	791 €	-	551 €	514 €	490 €	-	508 €

⁽¹⁾ GIPA : Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat

La GIPA ou Garantie individuelle du pouvoir d'achat concerne tous les fonctionnaires titulaires civils, des trois versants de la fonction publique, et les agents non titulaires employés de manière continue.

La GIPA résulte d'une comparaison établie entre l'évolution du traitement indiciaire brut (TIB) détenu par l'agent sur une période de référence de quatre ans (31/12/2016 - 31/12/2020 pour la GIPA versée en 2021) et celle de l'indice des prix à la consommation (IPC hors tabac en moyenne annuelle) sur la même période (+ 3.78 % d'inflation pour la période 2016/2020). Si le TIB effectivement perçu par l'agent au terme de la période a évolué moins vite que l'inflation, un montant indemnitaire brut équivalent à la perte de pouvoir d'achat ainsi constatée est versé à chaque agent concerné.

La somme de 17 764 € brute a été versée à 28 agents en 2021 soit en moyenne 634 € par agent (551 € en 2020).

Les fonctionnaires représentent la majeure partie des bénéficiaires (50%), viennent ensuite les agents du statut unifié (36%), puis les CDI (14%).

⁽²⁾ Arrêté du 23 octobre 2020 fixant au titre de l'année 2020 les éléments à prendre en compte pour le calcul de l'indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat.

> L'indemnisation des jours CET et RAFP

Le dispositif mis en place depuis 2009 prévoit les règles de monétisation des jours épargnés au-delà du 20^e jour.

Au titre de l'année 2021, 199 agents ont déposé des demandes d'indemnisation et 28 agents des demandes de prise en compte de jours dans le cadre de la retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP).

Demande d'indemnisation des jours CET (pour tout agent) sur la base de montants bruts forfaitaires par catégorie (135 euros/jours pour les agents de catégorie A et assimilé, 90 euros/jour pour les agents de catégorie B et assimilé, 75 euros/jour pour les agents de catégorie C et assimilé).

		Demande d'indemnisation des jours CET en 2021						Demande d'indemnisation des jours CET en 2020						Demande d'indemnisation des jours CET en 2019			
		Catégorie				Contrac-tuel	Total général	Catégorie				Contrac-tuel	Total général	Catégorie			Total général
		A+	A	B	C			A+	A	B	C			A	B	C	
Nombre d'agents	F	2	31	53	3		89	3	22	47	1	1	74	41	57	4	102
	H	5	68	36		1	110	6	56	40	3	1	106	96	56		152
	Total	7	99	89	3	1	199	9	78	87	4	2	180	137	113	4	254
Jours indemnisés	F	18	251	537	22		828	36	196	421	10	11	674	267	438	23	728
	H	48	754	338		4	1144	57	652	477	12	12	1210	959	577		1536
	Total	66	1005	875	22	4	1972	93	848	898	22	23	1884	1226	1015	23	2264
Montant versé	F	2 430 €	33 885 €	48 330 €	1 650 €		86 295 €	4 860 €	26 460 €	37 890 €	750 €	1 485 €	71 445 €	36 045 €	39 420 €	1 725 €	77 190 €
	H	6 480 €	101 790 €	30 420 €		540 €	139 230 €	7 695 €	88 020 €	42 930 €	900 €	1 620 €	141 165 €	129 465 €	51 930 €		181 395 €
	Total	8 910 €	135 675 €	78 750 €	1 650 €	540 €	225 525 €	12 555 €	114 480 €	80 820 €	1 650 €	3 105 €	212 610 €	165 510 €	91 350 €	1 725 €	258 585 €

		Demande d'indemnisation de prise en compte de jours RAFP en 2021						Demande d'indemnisation de prise en compte de jours RAFP en 2020						Demande d'indemnisation de prise en compte de jours RAFP en 2019			
		Catégorie				Contrac-tuel	Total général	Catégorie				Contrac-tuel	Total général	Catégorie			Total général
		A+	A	B	C			A+	A	B	C			A	B	C	
Nombre d'agents	F		3	5			8		2	5			7	5	3		8
	H	1	9	10			20		4	4			8	9	5		14
	Total	1	12	15	0	0	28	0	6	9	0	0	15	14	8	0	22
Jours RAFP	F		19	20			39		15	14			29	20	13		33
	H	4	54	57			115		21	35			56	42	37		79
	Total	4	73	77	0	0	154	0	36	49	0	0	85	62	50	0	112

Les conditions de travail

La gestion des absences

Informations extraites du Système d'Informations des Ressources Humaines (SIRH), PeopleNet.

Base : effectifs physiques en activité gérés dans PeopleNet sur l'année 2021.

Absences au travail pour raison de santé : maladies ordinaires, congé de longue durée, ou de longue maladie, accidents de trajet et accidents du travail, maladie professionnelle.

Le congé longue maladie, prévu par l'article 34 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984, est accordé en cas d'affections à caractère invalidant. Ce congé a une durée maximale de 3 ans et est accordé par périodes de 3 à 6 mois.

Le congé maladie longue durée, prévu par l'article 34 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984, intervient à l'issue d'une première année de congé de longue maladie et est accordé pour cinq affections particulières. Ce congé a une durée maximale de 5 ans et est accordé par périodes de 3 à 6 mois.

Absences pour événements familiaux : congé pour déménagement, congé mariage, congé décès, congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie, garde d'enfant de moins de 16 ans, autorisation d'absence pour fête religieuse.

L'absentéisme en 2021

> Absence au travail pour raison de santé

			Année 2021						Année 2020		Année 2019	
			Nombre d'agents concernés			Nombre de jours			Nombre d'agents concernés	Nombre de jours	Nombre d'agents concernés	Nombre de jours
Tranche d'âge	Libellé de l'incidence	Statut	F	H	Total	F	H	Total	Total	Total	Total	Total
- DE 30 ANS	Accident du travail imputable au service	Fonctionnaires/SU/CDI			0			0			2	16
		CDD/Apprentis	2	3	5	21	28	49	3	25	1	22
	Total accident du travail imputable au service		2	3	5	21	28	49	3	25	3	38
	Maladie ordinaire	Fonctionnaires/SU/CDI	2		2	21		21	6	112	44	286
		CDD/Apprentis	67	27	94	524	244	768	53	399	8	92
	Total maladie ordinaire		69	27	96	545	244	789	59	511	52	378
TOTAL DES - DE 30 ANS			71	30	101	566	272	838	62	536	55	416
DE 30 À 39 ANS	Accident du travail imputable au service	Fonctionnaires/SU/CDI	1		1	30		30			3	91
		CDD/Apprentis	1	3	4	3	36	39	2	25	1	6
	Total accident du travail imputable au service		2	3	5	33	36	69	2	25	4	97
	Accident du travail pour raison de trajet	Fonctionnaires/SU/CDI			0			0			1	5
		CDD/Apprentis			0			0	2	21		
	Total accident du travail pour raison de trajet		0	0	0	0	0	0	2	21	1	5
	Maladie ordinaire	Fonctionnaires/SU/CDI	32	18	50	506	180	686	46	685	34	476
		CDD/Apprentis	38	19	57	297	183	480	33	271	51	756
	Total maladie ordinaire		70	37	107	803	363	1166	79	956	85	1232
	Longue Maladie	Fonctionnaires/SU/CDI						0			1	153
		CDD/Apprentis						0				
	Total longue maladie		0	0	0	0	0	0	0	0	1	153
	Longue durée	Fonctionnaires/SU/CDI						0			1	251
		CDD/Apprentis						0				
Total longue durée		0	0	0	0	0	0	0	0	1	251	
TOTAL DES 30 À 39 ANS			72	40	112	836	399	1235	83	1002	92	1738

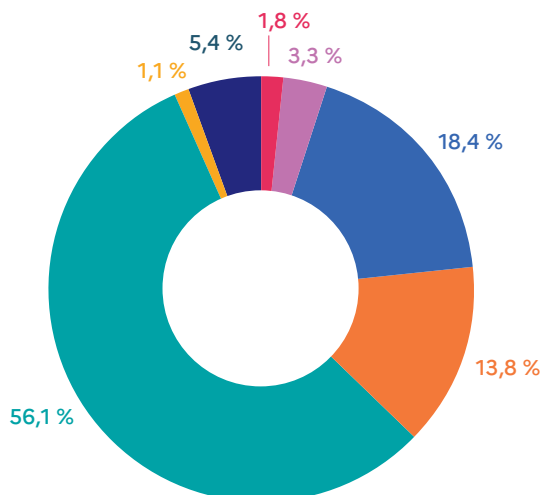
			Année 2021						Année 2020		Année 2019	
			Nombre d'agents concernés			Nombre de jours			Nombre d'agents concernés	Nombre de jours	Nombre d'agents concernés	Nombre de jours
Tranche d'âge	Libellé de l'incidence	Statut	F	H	Total	F	H	Total	Total	Total	Total	Total
DE 40 À 49 ANS	Accident du travail pour raison de trajet	Fonctionnaires/SU/CDI	2		2	56		56	1	56	7	99
		CDD/Apprentis						0				
	Total accident du travail pour raison de trajet		2	0	2	56	0	56	1	56	7	99
	Maladie ordinaire	Fonctionnaires/SU/CDI	92	54	146	1 651	710	2361	190	3493	221	2994,5
		CDD/Apprentis	34	6	40	349	75	424	16	177	14	187
	Total maladie ordinaire		126	60	186	2000	785	2785	206	3670	235	3181,5
	Longue Maladie	Fonctionnaires/SU/CDI	4		4	886		886	3	305	1	200
		CDD/Apprentis						0				
	Total longue maladie		4	0	4	886	0	886	3	305	1	200
	Longue durée	Fonctionnaires/SU/CDI	1	2	3	181	380	561	5	1187	3	753
		CDD/Apprentis						0				
	Total longue durée		1	2	3	181	380	561	5	1187	3	753
	Disponibilité à l'expiration d'un congé maladie	Fonctionnaires/SU/CDI						0			1	22
		CDD/Apprentis						0				
	Total Disponibilité à l'expiration d'un congé maladie		0	0	0	0	0	0	0	0	1	22
	Maladie professionnelle	Fonctionnaires/SU/CDI						0			1	44
		CDD/Apprentis						0				
	Total Maladie professionnelle		0	0	0	0	0	0	0	0	1	44
	Rechute accident du travail	Fonctionnaires/SU/CDI						0			1	20
		CDD/Apprentis						0				
	Total Rechute accident du travail		0	0	0	0	0	0	0	0	1	20
TOTAL DES 40 À 49 ANS			133	62	195	3123	1165	4288	215	5218	249	4319,5

			Année 2021						Année 2020		Année 2019	
			Nombre d'agents concernés			Nombre de jours			Nombre d'agents concernés	Nombre de jours	Nombre d'agents concernés	Nombre de jours
Tranche d'âge	Libellé de l'incidence	Statut	F	H	Total	F	H	Total	Total	Total	Total	Total
DE 50 À 59 ANS	Accident du travail imputable au service	Fonctionnaires/SU/CDI	9		9	720		720	10	554	8	311
		CDD/Apprentis						0				
	Total Accident du travail imputable au service		9	0	9	720	0	720	10	554	8	311
	Accident du travail pour raison de trajet	Fonctionnaires/SU/CDI	2		2	16		16	6	170	3	105,5
		CDD/Apprentis						0				
	Total accident du travail pour raison de trajet		2	0	2	16	0	16	6	170	3	105,5
	Maladie ordinaire	Fonctionnaires/SU/CDI	240	71	311	5 636	1 484	7120	340	7315	359	7364
		CDD/Apprentis	11	2	13	92	8	100	7	52	7	34
	Total maladie ordinaire		251	73	324	5728	1492	7220	347	7367	366	7398
	Longue Maladie	Fonctionnaires/SU/CDI	16	1	17	2 577	254	2831	17	1990	11	1924,5
		CDD/Apprentis						0				
	Total longue maladie		16	1	17	2577	254	2831	17	1990	11	1924,5
	Longue durée	Fonctionnaires/SU/CDI	9		9	1 832		1832	12	2468	9	1872
		CDD/Apprentis						0				
	Total longue durée		9	0	9	1832	0	1832	12	2468	9	1872
	Disponibilité à l'expiration d'un congé maladie	Fonctionnaires/SU/CDI	4		4	659		659	2	355	2	502
		CDD/Apprentis						0				
	Total Disponibilité à l'expiration d'un congé maladie		4		4	659	0	659	2	355	2	502
	Maladie professionnelle	Fonctionnaires/SU/CDI	4		4	291		291	3	537	1	32
		CDD/Apprentis						0				
	Total Maladie professionnelle		4		4	291	0	291	3	537	1	32
	Rechute accident du travail	Fonctionnaires/SU/CDI			0			0			1	13
		CDD/Apprentis						0				
	Total Rechute accident du travail		0		0	0	0	0	0	0	1	13
TOTAL DES 50 À 59 ANS			295	74	369	11823	1746	13569	397	13441	401	12158

			Année 2021						Année 2020		Année 2019	
			Nombre d'agents concernés			Nombre de jours			Nombre d'agents concernés	Nombre de jours	Nombre d'agents concernés	Nombre de jours
Tranche d'âge	Libellé de l'incidence	Statut	F	H	Total	F	H	Total	Total	Total	Total	Total
60 ANS ET PLUS	Accident du travail imputable au service	Fonctionnaires/SU/CDI						0	1	15	3	30
		CDD/Apprentis	1		1	6		6				
	Total Accident du travail imputable au service		1	0	1	6	0	6	1	15	3	30
	Accident du travail pour raison de trajet	Fonctionnaires/SU/CDI	1	1	2	141	254	395	2	270	1	90
		CDD/Apprentis	1		1	1		1				
	Total Accident du travail pour raison de trajet		2	1	3	142	254	396	2	270	1	90
	Maladie ordinaire	Fonctionnaires/SU/CDI	56	22	78	1 610	672	2282	71	2162	76	1377
		CDD/Apprentis	2		2	40		40	2	37		
	Total maladie ordinaire		58	22	80	1650	672	2322	73	2199	76	1377
	Longue Maladie	Fonctionnaires/SU/CDI	3	3	6	528	432	960	5	1035	4	901
		CDD/Apprentis										
	Total longue maladie		3	3	6	528	432	960	5	1035	4	901
	Longue durée	Fonctionnaires/SU/CDI	4	2	6	600	508	1108	5	839	5	1171
		CDD/Apprentis						0				
	Total longue durée		4	2	6	600	508	1108	5	839	5	1171
	Disponibilité à l'expiration d'un congé maladie	Fonctionnaires/SU/CDI	3	1	4	460	257	717	5	773	2	502
		CDD/Apprentis						0				
	Total Disponibilité à l'expiration d'un congé maladie		3	1	4	460	257	717	5	773	2	502
	Maladie professionnelle	Fonctionnaires/SU/CDI			0			0	1	24		
		CDD/Apprentis						0				
	Total Maladie professionnelle		0	0	0	0	0	0	1	24	0	0
TOTAL DES 60 ANS ET PLUS			71	29	100	3386	2123	5509	92	5155	91	4071
			TOTAL GÉNÉRAL			19 734	5 705	25 439		25 352		22 702,5

Taux d'absentéisme pour raison de santé en 2021	5,11%
Taux d'absentéisme pour raison de santé en 2020	5,73%
Taux d'absentéisme pour raison de santé en 2019	5,02 %

> Les congés maladie en 2021



Accident de trajet
Accident du travail
Congé longue maladie
Congé maladie longue durée
Maladie ordinaire
Maladie professionnelle
Disponibilité à l'expiration d'un congé maladie

> Répartition de la maladie ordinaire selon la durée de l'absence en 2019, 2020 et 2021

Durée cumulée des arrêts de travail	2019			2020			2021		
	Nombre agents concernés	Nombre jours ouvrés	Moyenne de nombre de jours ouvrés par agents	Nombre agents concernés	Nombre jours ouvrés	Moyenne de nombre de jours ouvrés par agents	Nombre agents concernés	Nombre jours ouvrés	Moyenne de nombre de jours ouvrés par agents
moins de 3 jours	98	169	1,7	82	138	1,7	93	154	1,7
de 3 à 7 jours	311	1 415	4,5	260	1 225	4,7	269	1 242	4,6
de 8 à 30 jours	290	4 491	15,5	280	4 313	15,4	300	4 487	15
de 31 à 90 jours	95	4 493	47,3	121	5 811	48	109	5 210	47,8
plus de 90 jours	20	2 999	150	21	3 216	153,1	22	3 189	145
TOTAL	814	13 567	16,7	764	14 703	19,2	793	14 282	18

> Absence au travail (hors absence pour raison de santé) ⁽¹⁾

			Année 2021						Année 2020		Année 2019	
			Nombre d'agents concernés			Nombre de jours			Nombre d'agents concernés	Nombre de jours	Nombre d'agents concernés	Nombre de jours
Tranche d'âge	Libellé de l'incidence	Statut	F	H	Total	F	H	Total	Total	Total	Total	Total
- DE 30 ANS	Maternité, congés pathologiques et d'adoption	Fonctionnaires/SU/CDI			0			0	3	165		
		CDD/Apprentis	1		1	1		1				
	Total Maternité, congés pathologiques et d'adoption		1	0	1	1	0	1	3	165	0	0
	Congé paternité et d'accueil d'enfant	Fonctionnaires/SU/CDI			0			0			1	6
		CDD/Apprentis		1	1		17	17	1	9		
	Total Congé paternité et d'accueil d'enfant		0	1	1	0	17	17	1	9	1	6
	Evènements familiaux/ Autorisations exceptionnelles/Autres absences	Fonctionnaires/SU/CDI	6	1	7	15	3	18	13	29,5	10	27
		CDD/Apprentis	49	22	71	101	38	139	38	65,5	43	83
	Total Evènements familiaux/Autorisations exceptionnelles/Autres absences		55	23	78	116	41	157	51	95	53	110
	Autorisations spéciales d'absences COVID	Fonctionnaires/SU/CDI		2	2		11	11	2	2		
		CDD/Apprentis	8	1	9	36	9	45	1	1		
Total maladie Autorisations spéciales d'absences COVID		8	3	11	36	20	56	3	3	0	0	
TOTAL DES - DE 30 ANS			64	27	91	153	78	231	58	272	54	116
DE 30 À 39 ANS	Maternité, congés pathologiques et d'adoption	Fonctionnaires/SU/CDI	10		10	332		332	10	509	7	522
		CDD/Apprentis	7		7	280		280	2	70	6	190
	Total Maternité, congés pathologiques et d'adoption		17	0	17	612	0	612	12	579	13	712
	Congé paternité et d'accueil d'enfant	Fonctionnaires/SU/CDI		6	6		69	69	7	55	9	73
		CDD/Apprentis		4	4		63	63	6	52	2	17
	Total Congé paternité et d'accueil d'enfant		0	10	10	0	132	132	13	107	11	90
	Evènements familiaux/ Autorisations exceptionnelles/Autres absences	Fonctionnaires/SU/CDI	49	40	89	504	110	614	111	888,5	102	562
		CDD/Apprentis	71	28	99	157	69	226	51	99	67	250
	Total Evènements familiaux/Autorisations exceptionnelles/Autres absences		120	68	188	661	179	840	162	987,5	169	812
	Autorisations spéciales d'absences COVID	Fonctionnaires/SU/CDI	12	12	24	62	44	106	3	107		
		CDD/Apprentis	20	6	26	114	39	153	56	905		
Total maladie Autorisations spéciales d'absences COVID		32	18	50	176	83	259	59	1012	0	0	
TOTAL DES 30 À 39 ANS			169	96	265	1449	394	1843	246	2685,5	193	1614

			Année 2021						Année 2020		Année 2019	
			Nombre d'agents concernés			Nombre de jours			Nombre d'agents concernés	Nombre de jours	Nombre d'agents concernés	Nombre de jours
Tranche d'âge	Libellé de l'incidence	Statut	F	H	Total	F	H	Total	Total	Total	Total	Total
DE 40 À 49 ANS	Maternité, congés pathologiques et d'adoption	Fonctionnaires/SU/CDI	3		3	176		176	3	265	1	18
		CDD/Apprentis			0			0	2	81	1	6
	Total Maternité, congés pathologiques et d'adoption		3	0	3	176	0	176	5	346	2	24
	Congé paternité et d'accueil d'enfant	Fonctionnaires/SU/CDI		4	4		40	40	2	18	2	18
		CDD/Apprentis		2	2		11	11	1	7		
	Total Congé paternité et d'accueil d'enfant		0	6	6	0	51	51	3	25	2	18
	Evènements familiaux/ Autorisations exceptionnelles/Autres absences	Fonctionnaires/SU/CDI	118	85	203	299	200	499	256	609,5	334	1660
		CDD/Apprentis	33	6	39	68	10	78	26	46,5	28	57
	Total Evènements familiaux/Autorisations exceptionnelles/Autres absences		151	91	242	367	210	577	282	656	362	1717
	Autorisations spéciales d'absences COVID	Fonctionnaires/SU/CDI	23	21	44	139	101	240	9	139		
		CDD/Apprentis	8	1	9	40	1	41	157	2718		
Total maladie Autorisations spéciales d'absences COVID		31	22	53	179	102	281	166	2857	0	0	
TOTAL DES 40 À 49 ANS			185	119	304	722	363	1085	456	3884	366	1759
DE 50 À 59 ANS	Maternité, congés pathologiques et d'adoption	Fonctionnaires/SU/CDI			0			0				
		CDD/Apprentis			0			0				
	Total Maternité, congés pathologiques et d'adoption		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Congé paternité et d'accueil d'enfant	Fonctionnaires/SU/CDI		2	2		17	17	1	9		
		CDD/Apprentis			0			0				
	Total Congé paternité et d'accueil d'enfant		0	2	2	0	17	17	1	9	0	0
	Evènements familiaux/ Autorisations exceptionnelles/Autres absences	Fonctionnaires/SU/CDI	206	72	278	484	353	837	284	728	374	1230
		CDD/Apprentis	18	1	19	31	3	34	5	8,5	5	12,5
	Total Evènements familiaux/Autorisations exceptionnelles/Autres absences		224	73	297	515	356	871	289	736,5	379	1242,5
	Autorisations spéciales d'absences COVID	Fonctionnaires/SU/CDI	20	16	36	205	71	276	2	6		
		CDD/Apprentis	4	1	5	21	1	22	132	2001		
Total maladie Autorisations spéciales d'absences COVID		24	17	41	226	72	298	134	2007	0	0	
TOTAL DES 50 À 59 ANS			248	92	340	741	445	1186	424	2752,5	379	1242,5

			Année 2021						Année 2020		Année 2019	
			Nombre d'agents concernés			Nombre de jours			Nombre d'agents concernés	Nombre de jours	Nombre d'agents concernés	Nombre de jours
Tranche d'âge	Libellé de l'incidence	Statut	F	H	Total	F	H	Total	Total	Total	Total	Total
60 ANS ET PLUS	Maternité, congés pathologiques et d'adoption	Fonctionnaires/SU/CDI			0			0				
		CDD/Apprentis			0			0				
	Total Maternité, congés pathologiques et d'adoption		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Congé paternité et d'accueil d'enfant	Fonctionnaires/SU/CDI			0			0				
		CDD/Apprentis			0			0				
	Total Congé paternité et d'accueil d'enfant		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Evènements familiaux/ Autorisations exceptionnelles/Autres absences	Fonctionnaires/SU/CDI	23	16	39	47	57	104	45	102	55	141
		CDD/Apprentis	3	1	4	4	0	4				
	Total Evènements familiaux/Autorisations exceptionnelles/Autres absences		26	17	43	51	57	108	45	102	55	141
	Autorisations spéciales d'absences COVID	Fonctionnaires/SU/CDI	3	1	4	65	7	72	27	442		
CDD/Apprentis				0			0					
Total maladie Autorisations spéciales d'absences COVID		3	1	4	65	7	72	27	442	0	0	
TOTAL DES 60 ANS ET PLUS			29	18	47	116	64	180	72	544	55	141
			TOTAL GÉNÉRAL			3 181	1 344	4 525	1 184	10 138	1 047	4 872,5

Les autorisations d'absences pour événements familiaux et autres totalisent : congé parental, congé de présence parentale, congé pour élever un enfant de moins de 8 ans, garde d'enfant de moins de 16 ans, congé naissance, congés déménagement, mariage, décès, fêtes religieuses, congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie, congé mandat électif, heures de recherche d'emploi.

⁽¹⁾ sont exclus : les congés annuels, les congés de formation, les décharges d'activité de service, les autorisations spéciales d'absences accordées aux représentants syndicaux.

Congés d'une durée égale ou supérieure à 6 mois (en dehors des congés maternité) : en 2021, 2 agents ont pris un congé parental de 6 et 12 mois et 1 agent a pris un congé de 12 mois pour convenance personnelle.

Les visites médicales en 2021

> Répartition des visites par site

Direction régionale	Site Ville	Embauche	Périodique ⁽¹⁾	Reprise	Surveillance renforcée ⁽²⁾	Visite à la demande de l'agent	Total Année 2021	Total Année 2020	Total Année 2019
DR Auvergne-Rhône-Alpes	Clermont-Ferrand	11	1	0	22	1	35	48	56
	Lyon	37	1	3	15	1	57	44	87
	Total	48	2	3	37	2	92	92	143
DR Bourgogne-Franche-Comté	Besançon	29	0	0	1	1	31	11	14
	Dijon	23	0	0	2	0	25	16	15
	Total	52	0	0	3	1	56	27	29
DR Bretagne	Rennes	28	0	0	7	2	37	20	55
DR Centre-Val de Loire	Orléans	11	9	3	16	3	42	13	6
DR Corse-PACA	Aix-en-Provence	23	0	1	1	1	26	63	46
	Ajaccio	6	0	0	0	0	6	14	16
	Total	29	0	1	1	1	32	77	62
DR Grand Est	Châlons-en-Champagne	9	9	0	5	2	25	21	10
	Nancy	14	10	3	9	1	37	16	31
	Strasbourg	13	0	0	4	2	19	19	12
	Total	36	19	3	18	5	81	56	53
DR Guadeloupe	Baie-Mahault	2	4	0	6	0	12	8	12
DR Guyane	Cayenne	0	0	0	0	1	1	8	5
DR Hauts-de-France	Amiens	12	1	2	6	1	22	23	6
	Lille	12	2		8	6	28	23	21
	Total	24	3	2	14	7	50	46	27
DR Martinique	Lamentin	3	15	1	1	0	20	2	5
DR Mayotte	Mamoudzou	3	0	0	0	0	3	15	0
DR Normandie	Caen	16	0	0	0	0	16	7	9
	Rouen	27	1	0	0	0	28	20	21
	Total	43	1	0	0	0	44	27	30
DR Nouvelle-Aquitaine	Bordeaux	44	37	4	10	0	95	36	31
	Limoges	22	0	3	13	0	38	36	9
	Poitiers	26	0	1	14	0	41	15	14
	Total	92	37	8	37	0	174	87	54
DR Occitanie	Montpellier	5	0	1	1	0	7	0	27
	Nîmes	0	0	3	0	3	6	8	15
	Toulouse	42	1	5	6	9	63	126	10
	Total	47	1	9	7	12	76	134	52
DR Pays de la Loire	Nantes	31	0	0	0	1	32	15	23
DR La Réunion	Sainte-Clotilde	0	11	2		1	14	13	9
Total Directions régionales		449	102	32	147	36	766	640	565
Total Antenne Siège Arborial+ DR Ile de France			10	1	2	59	72	135	122
Total Siège Limoges ⁽³⁾							0	0	0
Total ASP		449	112	33	149	95	838	775	687

⁽¹⁾ Il s'agit des visites que les agents doivent effectuer tous les 5 ans.

⁽²⁾ Il s'agit des visites que les agents doivent effectuer tous les ans (par exemple les contrôleurs ou les agents ayant une RQTH).

⁽³⁾ Il n'y a pas eu de médecin de prévention en 2021, donc pas de visites médicales programmées. En fonction des situations, les agents ont pu être convoqués devant des médecins agréés.

> Journées de carence

Au 31 décembre 2021 la situation relative aux journées de carence était la suivante :

	Catégorie	A+			A			B			C			CDD			Total année 2021			Total année 2020			Total année 2019		
	Statut	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
En jours	Fonctionnaire	2		2	91	80	171	470	141	611	85	13	98				648	234	882	616	215	831	870	241	1111
	Statut unifié	2		2	4	6	10	5		5							11	6	17	19	5	24	21	16	37
	CDI				8	12	20										8	12	20	3	4	7	4	8	12
	CDD													184	68	252	184	68	252	89	33	122	102	29	131
	Total jours	4	0	4	103	98	201	475	141	616	85	13	98	184	68	252	851	320	1171	727	257	984	997	294	1291
En agents	Fonctionnaire	1		1	63	58	121	288	84	372	40	7	47				392	149	541	407	155	562	512	163	675
	Statut unifié	2		2	3	1	4	4		4							9	1	10	13	4	17	11	16	27
	CDI				6	9	15										6	9	15	2	4	6	3	5	8
	CDD													133	43	176	133	43	176	66	27	93	61	26	87
	Total agents	3	0	3	72	68	140	292	84	376	40	7	47	133	43	176	540	202	742	488	190	678	587	210	797

La santé, sécurité au travail

> Inspecteur(rice) santé et sécurité au travail (ISST)

La fonction d'inspecteur(rice) santé sécurité au travail est définie par le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

L'inspectrice santé et sécurité au travail de l'ASP est nommée depuis le 1^{er} octobre 2014. Ses missions sont énoncées dans la lettre de mission du 11 mars 2015.

L'inspectrice santé et sécurité au travail a pour mission principale le contrôle de conformité au travers de la vérification de l'application de l'ensemble des règles de santé et de sécurité applicables. Elle a une mission d'expertise, de conseil et de proposition dans les domaines de l'application des règles et de la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail. Elle est également chargée de l'animation du réseau des assistants de prévention.

Dans le cadre de ses missions, l'ISST est intervenue en 2021 dans les domaines suivants :

- Inspection périodique des sites de l'ASP,
- Participation à des groupes de travail,
- Formation initiale des assistants de prévention nouvellement nommés,
- Formation continue des Assistants de Prévention.

> Conseiller(e) de Prévention

Le conseiller de prévention actuel est nommé depuis le 1^{er} octobre 2015. Ses missions sont énoncées dans la lettre de mission du 1^{er} octobre 2015.

Le conseiller de prévention exerce sous la responsabilité directe du Secrétaire Général. Il est chargé d'assister et conseiller dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité du travail à l'ASP et participe aux CHS-CT et CTL avec voix consultative. Il a un rôle d'animation auprès des assistants de prévention en partenariat avec l'Inspectrice santé et sécurité au travail.

Il exerce ses fonctions en relation avec tous les acteurs concourant à l'amélioration des conditions de travail : médecine de prévention, assistants du service social de l'agence, DRH, DFJL, pompiers... de manière à mobiliser l'ensemble des intervenants chaque fois que nécessaire.

Il propose des mesures pratiques et opérationnelles en matière d'hygiène, de sécurité et de condition de travail.

> Assistant(e)s de prévention à l'ASP

1 Assistant(e) dans chaque site y compris pour le siège de Montreuil - 2 assistant(e)s et au siège de Limoges – 6 Assistant(e)s.

Le rôle des Assistant(e)s de Prévention est d'assister et de conseiller le responsable du site sur les actions à mener en matière d'hygiène et de sécurité au travail.

Leurs missions :

- Contribuer au recensement des risques professionnels dans le **Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels** (DUERP).
- Prévenir les dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents, organisation des exercices incendies...
- Améliorer et adapter les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents, rechercher des solutions pratiques en matière d'hygiène et de sécurité, contribuer à la diffusion et la bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité et à leur bonne application.

Répartition des effectifs selon la durée de travail au 31 décembre 2021

Taux activité	50%			60%			70%			80%			90%			100%			Total 2021
Catégorie	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	
A +		1	1			0			0			0			0	9	28	37	38
A		3	3			0			0	28	9	37	16	5	21	186	287	473	534
B	13	1	14	3	3	6	4		4	152	19	171	25	1	26	590	271	861	1082
C	3		3	1	1	2			0	18		18	3		3	47	16	63	89
Contractuels			0			0			0	4		4			0	326	134	460	464
Total général	16	5	21	4	4	8	4	0	4	202	28	230	44	6	50	1158	736	1894	2207
En %	1			0,4			0,2			10,4			2,3			85,8			100
Catégorie	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	Total 2020
A +			0			0			0			0			0	8	30	38	38
A	1		1		1	1			0	24	8	32	18	5	23	178	273	451	508
B	11	2	13	3	3	6	2		2	156	15	171	37	3	40	582	286	868	1100
C	5	1	6	1		1			0	22		22	3		3	56	18	74	106
Contractuels		1	1	1		1			0			0	2		2	272	104	376	380
Total général	17	4	21	5	4	9	2	0	2	202	23	225	60	8	68	1096	711	1807	2132
En %	1			0,4			0,1			10,6			3,2			84,8			100
Catégorie	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	Total 2019
A +			0			0			0		1	1	3	1	4	35	82	117	122
A			0		1	1			0	27	9	36	15	3	18	150	220	370	425
B	11	2	13	4	2	6	5		5	168	15	183	41	1	42	577	287	864	1113
C	3		3	2	1	3			0	23		23	3		3	64	19	83	115
Contractuels			0			0			0	1		1	2		2	151	102	253	256
Total général	14	2	16	6	4	10	5	0	5	219	25	244	64	5	69	977	710	1687	2031
En %	0,8			0,5			0,2			12			3,4			83,1			100

15,2% des agents (313 agents sur 2 207 agents) travaillent à temps partiel au 31 décembre 2021. Cela concerne essentiellement des agents féminins (86,3 % soit 270 femmes pour 313 agents) ; Parmi les 313 agents travaillant à temps partiel, 73,5 % ont choisi un temps de travail à 80%.

100% des agents titulaires et contractuels sont couverts par la décision n° 2011/197/PDG du 22 décembre 2011 « Aménagement et organisation du temps de travail des agents de l'ASP ».

Heures supplémentaires et astreintes

> Heures supplémentaires effectuées en 2021

En 2021, 35 agents ont effectué des heures supplémentaires pour un total de 632,78 heures.

	Catégorie	A			B			C			CDD			Total général Année 2021			Total général Année 2020		
	Statut	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
En heures	Fonctionnaire		6,5	6,5	49,42	559,36	608,78		12,5	12,5				49,42	578,36	627,78	215,17	898,4	1113,57
	Statut unifié				3,5		3,5							3,5	0	3,5	2,5	0	2,5
	CDD											1,5	1,5	0	1,5	1,5	0	0,5	0,5
	Total heures	0	6,5	6,5	52,92	559,36	612,28	0	12,5	12,5	0	1,5	1,5	52,92	579,86	632,78	217,67	898,9	1116,57
En agents	Fonctionnaire		1	1	6	24	30		1	1				6	26	32	10	27	37
	Statut unifié				1		1							1	0	1	1	0	1
	CDD											2	2	0	2	2	1	0	1
	Total agents	0	1	1	7	24	31	0	1	1	0	2	2	7	28	35	12	27	39

En 2019, les données n'avaient pas été indiquées de façon détaillée dans le bilan social, mais 144 agents avaient effectué des heures supplémentaires pour un total de 945,36 heures.

> Astreintes effectuées en 2021

En 2021, 45 agents ont été mis en astreintes pour un montant payé de 14 512.53 €.

	Catégorie	A+			A			B			Total général Année 2021			Total général Année 2020		
	Statut	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
En agents	Fonctionnaire			0	2	12	14	5	22	27	7	34	41	9	32	41
	Statut unifié		1	1		1	1				0	2	2	0	1	1
	CDI			0		2	2				0	2	2	0	0	0
	CDD			0							0	0	0	0	1	1
	Total agents	0	1	1	2	15	17	5	22	27	7	38	45	9	34	43

En 2019, les données n'avaient pas été indiquées de façon détaillée dans le bilan social, mais 35 agents avaient effectué des heures supplémentaires pour un total de 16 575 € ce qui représente environ 865 astreintes.

Les agents travaillant en télétravail au 31 décembre 2021

Le déploiement du télétravail s'est accéléré dans la fonction publique au cours des cinq dernières années. Ceci a été permis par le développement et l'équipement, dans les administrations, des nouveaux outils numériques et de communication dont les impacts sur l'organisation du travail et des services ont été majeurs. Pour en savoir plus, consulter le décret fondateur sur le télétravail :

[Décret n° 2016-151 du 11 février 2016](#) relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature.

La crise sanitaire est venue modifier en profondeur et durablement nos modalités de travail en imposant, pour les agents dont les activités le rendaient possible, la mise en œuvre de façon généralisée du télétravail.

Le recours au télétravail devenant une pratique régulière, un accord cadre a été signé le 13 juillet 2021 pour en fixer les modalités de mise en œuvre du télétravail et en améliorer son recours pour l'ensemble des agents de la fonction publique.

Au sein de l'ASP, un premier accord sur le télétravail a été signé le 15 décembre dernier, par le Président-directeur général, Stéphane Le Moing, et les 4 organisations syndicales représentatives (CFDT ASP, CGT-Agri, Snuitam-FSU et l'Alliance du Trèfle). Le télétravail devient un mode d'organisation destiné à s'adapter aux usages et à la réglementation à laquelle est soumise l'agence. Cet accord rappelle la nécessité de préserver le lien entre les agents en situation de télétravail et leur collectif de travail et de garantir l'égalité d'accès à cette modalité de travail lorsque les activités exercées le permettent.

Une grande enquête en ligne, ouverte à tous les agents de l'ASP, a été lancée en novembre 2021, afin de :

- recueillir les motivations à télétravailler ou à ne pas télétravailler;
- évaluer l'impact du télétravail sur notre organisation et les relations internes ;
- disposer d'un premier état des lieux sur les pratiques de connexion, en dehors du temps de travail.

Les résultats de cette enquête ont pour objectif d'enrichir les modalités d'accompagnement et les outils à disposition des agents dans l'exercice de leurs missions.

Les résultats de cette enquête sont en cours d'analyse avec les organisations syndicales dans l'objectif de construire l'organisation du travail de demain en intégrant ce mode hybride.

L'enjeu est désormais d'accompagner, d'organiser et d'encadrer un télétravail largement généralisé au sein de l'ASP. En 2021, 74% des agents ont une décision de télétravail avec une moyenne de 1.90 jour de télétravail hebdomadaire.

Vous trouverez en pièce jointe un tableau récapitulatif sur le télétravail à l'ASP en 2021 (répartition par direction des jours fixes et flottants par genre et statuts des agents).

> Nombre d'agents exerçant leurs fonctions dans le cadre du télétravail par catégorie

		Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Contractuel		TOTAL			Part Télétravail Fixe		
		F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	Total F-H	F	H	Total F-H
DR Auvergne-Rhône-Alpes	Nb d'agents concernés	7	6	46	10	12	3	29	2	94	21	115	96,5%	75%	93,9%
	Moyenne jours télétravail	1,36	0,83	1,62	0,85	1,96	2,17	1,74	1	1,68	1,05	1,57			
DR Bourgogne-Franche-Comté	Nb d'agents concernés	3	5	35	10	3	0	20	5	61	20	81	80,1%	37,8%	74,5%
	Moyenne jours télétravail	1,67	0,9	1,9	0,7	1,83	0	2,18	1,4	1,98	0,93	1,72			
DR Bretagne	Nb d'agents concernés	5	8	37	8	1	0	7	6	50	22	72	78,2%	71,6%	76,6%
	Moyenne jours télétravail	1,4	1,81	2,35	1,38	2	0	2,64	1,92	2,29	1,68	2,1			
DR Centre-Val de Loire	Nb d'agents concernés	3	2	23	7	0	0	2	2	28	11	39	65,9%	63,6%	65,5%
	Moyenne jours télétravail	1	0,5	1,65	1,14	0	0	1,5	1	1,57	1	1,41			
DR Corse-PACA	Nombre d'agents concernés	2	4	32	6	2	0	13	11	49	21	70	62,6%	28,8%	54,7%
	Moyenne jours télétravail	1,25	1,5	1,88	1,17	2	0	1,46	1,18	1,74	1,24	1,59			
DR Grand Est	Nb d'agents concernés	5	5	23	3	3	0	14	0	45	8	53	61,1%	37%	58%
	Moyenne jours télétravail	2,4	1,7	1,72	1,67	2,33	0	2,43	0	2,06	1,69	2			
DR Guadeloupe	Nb d'agents concernés	3	3	11	2	3	0	2	0	19	5	24	91,2%	94,1%	91,8%
	Moyenne jours télétravail	1,5	2	1,82	1,25	2,17	0	1,5	0	1,79	1,7	1,77			
DR Guyane	Nb d'agents concernés	1	0	2	1	0	0	2	3	5	4	9	21,4%	47,1%	31,1%
	Moyenne jours télétravail	3	0	3	2	0	0	2,5	2,17	2,8	2,13	2,5			
DR Hauts-de-France	Nb d'agents concernés	3	11	43	15	5	0	13	5	64	31	95	80,6%	51,5%	71,3%
	Moyenne jours télétravail	1,67	2,23	2,17	1,97	1,7	0	2,65	2,4	2,21	2,13	2,18			
DR Ile-de-France	Nb d'agents concernés	3	2	18	4	1	2	12	3	34	11	45	86,5%	81,8%	85,6%
	Moyenne jours télétravail	1,17	0,75	2,11	1,75	3	1,5	2,17	1,67	2,07	1,5	1,93			
DR Martinique	Nb d'agents concernés	1	0	11	2	0	0	2	1	14	3	17	73,3%	70,6%	72,7%
	Moyenne jours télétravail	2,5	0	2,14	3	0	0	2	2,5	2,14	2,83	2,26			
DR Mayotte	Nb d'agents concernés	1	1	4	3	0	1	0	3	5	8	13	0,0%	8,2%	4,9%
	Moyenne jours télétravail	0,98	1	0,99	0,99	0	1	0	1	0,99	1	0,99			
DR Normandie	Nb d'agents concernés	3	3	28	9	3	1	14	2	48	15	63	64,6%	25%	55%
	Moyenne jours télétravail	2,67	2,17	2,18	2,28	2,5	3	2,61	3	2,35	2,4	2,37			
DR Nouvelle-Aquitaine	Nombre d'agents concernés	11	10	66	13	4	1	23	10	104	34	138	88,3%	73,5%	85,1%
	Moyenne jours télétravail	1,91	1,8	1,83	1,69	1	1	2,41	1,55	1,94	1,66	1,87			
DR Occitanie	Nb d'agents concernés	7	10	51	17	1	0	41	6	100	33	133	97,8%	93,8%	96,9%
	Moyenne jours télétravail	1,36	1,2	1,61	1,47	1	0	1,7	1,83	1,62	1,45	1,58			
DR Pays de la Loire	Nb d'agents concernés	6	0	16	8	3	1	4	0	29	9	38	83,2%	62,5%	79,2%
	Moyenne jours télétravail	1,83	0	1,56	1,25	1,83	2	2,25	0	1,74	1,33	1,64			
DR Réunion	Nb d'agents concernés	3	4	20	4	2	0	0	1	25	9	34	62,5%	29,4%	56,7%
	Moyenne jours télétravail	1,5	0,88	1,63	1	1,5	0	0	1	1,6	0,94	1,43			
Siège Limoges	Nb d'agents concernés	109	156	125	74	6	1	23	13	263	244	507	69%	63,5%	66,3%
	Moyenne jours télétravail	2,05	2,09	1,97	2,16	1,67	2	2,28	2,35	2,02	2,12	2,07			
Siège Montreuil	Nb d'agents concernés	32	40	22	6	1	0	3	2	58	48	106	72,2%	75%	73,5%
	Moyenne jours télétravail	1,89	2	2,07	2,17	2	0	2,33	1,5	1,98	2	1,99			
TOTAL GÉNÉRAL	Nb d'agents concernés	208	270	613	202	50	10	224	75	1095	557	1652	77,2%	63,5%	72,7%
	Moyenne jours télétravail	1,91	1,92	1,9	1,75	1,86	1,94	2,1	1,78	1,94	1,84	1,91			

> Détail des agents en télétravail par direction du siège

			Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Contractuel		TOTAL			Part Télétravail Fixe		
			F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	Total F-H	F	H	Total F-H
SIÈGE LIMOGES	AC	Nb d'agents concernés	11	3	39	12	3		1		54	15	69	68,3%	66,7%	67,8%
		Moyenne jours télétravail	1,45	2,17	1,56	2,08	1		2		1,52	2,1	1,64			
	DDRP	Nb d'agents concernés	26	31	14	8			3	4	43	43	86	66,7%	50,8%	58,5%
		Moyenne jours télétravail	2,02	2,02	2,25	2,63			2	2,75	2,09	2,2	2,15			
	DG - IG	Nb d'agents concernés	2	4							2	4	6	25%	100%	76,9%
		Moyenne jours télétravail	2	2,25							2	2,25	2,17			
	DG - MCE	Nb d'agents concernés	3	1	2	2					5	3	8	100%	100%	100%
		Moyenne jours télétravail	2,67	2	2,5	2					2,6	2	2,38			
	DG - MGSSI	Nombre d'agents concernés		5							0	5	5		63,6%	63,6%
		Moyenne jours télétravail		2,2								2,2	2,2			
	DG - SAI	Nb d'agents concernés	1	2							1	2	3	100%	100%	100%
		Moyenne jours télétravail	2	1							2	1	1,33			
	DG - SCEAI	Nb d'agents concernés	2	1	1						3	1	4	72,7%	66,7%	70,6%
		Moyenne jours télétravail	2,5	3	0,5						1,83	3	2,13			
	DGD	Nb d'agents concernés	1		1						2		2	0%		0%
		Moyenne jours télétravail	2		2						2		2			
	DIREEPS	Nb d'agents concernés	27	22	19	13	2		17	6	65	41	106	78%	74,2%	76,5%
		Moyenne jours télétravail	2,15	2,39	2,45	1,92	2,5		2,38	2,58	2,31	2,27	2,29			
	DNSI	Nb d'agents concernés	11	68	11	25				1	22	94	116	71%	69,5%	69,8%
		Moyenne jours télétravail	2,23	2,14	2	2,1				2	2,11	2,13	2,13			
	DSDA	Nb d'agents concernés		1								1	1		66,7%	66,7%
		Moyenne jours télétravail		3								3	3			
	SG	Nb d'agents concernés		1	2						2	1	3	66,7%	0%	50%
		Moyenne jours télétravail		1	1,5						1,5	1	1,33			
	SG-DFJL	Nb d'agents concernés	8	7	15	10	1				24	17	41	72,7%	45,7%	62,2%
		Moyenne jours télétravail	2,38	1,57	2,27	2,4	2				2,29	2,06	2,2			
	SG-DOP	Nombre d'agents concernés	9	6	4				1		14	6	20	54,8%	20%	46,3%
		Moyenne jours télétravail	2,22	1,67	2,25				2		2,21	1,67	2,05			
	SG-DRH	Nb d'agents concernés	8	4	17	4		1	1	2	26	11	37	47,3%	31,6%	42,6%
		Moyenne jours télétravail	1,5	1,63	1,85	2,13		2	2	1	1,75	1,73	1,74			
	TOTAL SIÈGE LIMOGES	Nb d'agents concernés	109	156	125	74	6	1	23	13	263	244	507	69%	63,5%	66,3%
		Moyenne jours télétravail	2,05	2,09	1,97	2,16	1,67	2	2,28	2,35	2,02	2,12	2,07			
SIÈGE MONTREUIL	AC	Nb d'agents concernés	3	1	13	3					16	4	20	74,6%	87,5%	77,2%
		Moyenne jours télétravail	1	1	2,19	2,33					1,97	2	1,98			
	DDRP	Nb d'agents concernés	1	1							1	1	2	0%	100%	57,1%
		Moyenne jours télétravail	1,5	2							1,5	2	1,75			
	DG	Nb d'agents concernés		1								1	1		0%	0%
		Moyenne jours télétravail		2								2	2			
	DG - IG	Nb d'agents concernés		1								1	1		100%	100%
		Moyenne jours télétravail		3								3	3			
	DG - MCE	Nb d'agents concernés	1								1		1	66,7%		66,7%
		Moyenne jours télétravail	3								3		3			
	DG - MCFA	Nb d'agents concernés	1	3	1	1					2	4	6	0%	70%	50%
		Moyenne jours télétravail	1	2,33	3	3					2	2,5	2,33			
	DG - SCEAI	Nb d'agents concernés		2					2		2	2	4	0%	0%	0%
		Moyenne jours télétravail		1					2		2	1	1,5			
	DGD	Nb d'agents concernés		1	1						1	1	2	0%	80%	44,4%
		Moyenne jours télétravail		2,5	2						2	2,5	2,25			
	DNSI	Nb d'agents concernés		1								1	1		100%	100%
		Moyenne jours télétravail		3								3	3			
	DSDA	Nb d'agents concernés	24	28	7	2	1		1	2	33	32	65	83,1%	76,8%	79,9%
		Moyenne jours télétravail	1,88	2,02	1,71	1,5	2		3	1,5	1,88	1,95	1,92			
	SG	Nb d'agents concernés		1								1	1		0%	0,0%
		Moyenne jours télétravail		1								1	1			
	SG-DRH	Nb d'agents concernés	2								2		2	85,7%		85,7%
		Moyenne jours télétravail	3,5								3,5		3,5			
	TOTAL SIÈGE MONTREUIL	Nb d'agents concernés	32	40	22	6	1	0	3	2	58	48	106	72,2%	75%	73,5%
		Moyenne jours télétravail	1,89	2	2,07	2,17	2	0	2,33	1,5	1,98	2	1,99			

> Récapitulatif du nombre d'agents en télétravail sur les années 2021 - 2020 et 2019

	Total général - année 2021			Total général - année 2020			Total général - année 2019		
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
DR Auvergne-Rhône-Alpes	94	21	115	62	13	75	27	3	30
DR Bourgogne-Franche-Comté	61	20	81	27	8	35	13	5	18
DR Bretagne	50	22	72	36	9	45	22	2	24
DR Centre-Val de Loire	28	11	39	16	8	24	10	1	11
DR Corse-PACA	49	21	70	43	14	57	13	1	14
DR Grand Est	45	8	53	20	6	26	4	1	5
DR Guadeloupe	19	5	24	14	4	18	1	0	1
DR Guyane	5	4	9	2	1	3	0	0	0
DR Hauts-de-France	64	31	95	37	17	54	21	4	25
DR Ile-de-France	34	11	45	22	8	30	7	2	9
DR Martinique	14	3	17	12	3	15	4	0	4
DR Mayotte	5	8	13	1	3	4	0	0	0
DR Normandie	48	15	63	31	14	45	12	1	13
DR Nouvelle-Aquitaine	104	34	138	79	20	99	35	6	41
DR Occitanie	100	33	133	47	20	67	15	5	20
DR Pays de la Loire	29	9	38	31	11	42	15	3	18
DR Réunion	25	9	34	27	9	36	5	0	5
Sous total DR	774	265	1039	507	168	675	204	34	238
Siège Limoges	263	244	507	226	193	419	46	35	81
Siège Montreuil	58	48	106	49	39	88	28	14	42
Sous total siège	321	292	613	275	232	507	74	49	123
TOTAL GÉNÉRAL	1095	557	1652	782	400	1182	278	83	361

Les durées hebdomadaires de référence

> Répartition des effectifs en nombre d'agents selon la durée hebdomadaire de référence

Durée hebdomadaire de référence	Catégorie	A+	A	B	C	Contractuels	Total 2021	En %	Total 2020	En %	Total 2019	En %
Modalité A - 35 H	F			20	3	153	176	9,6	151	9,1	60	3,9
	H			4		31	35		42		19	
	Total	0	0	24	3	184	211		193		79	
Modalité B - 37H30	F		18	74	20	77	189	11,9	172	11,2	160	11,2
	H		16	27		31	74		67		67	
	Total	0	34	101	20	108	263		239		227	
Modalité C - 38H30	F		148	476	39	65	728	49,7	711	49,2	708	51,4
	H	1	171	148	11	37	368		339		335	
	Total	1	319	624	50	102	1096		1050		1043	
Modalité D - 40 h	F	1	35	140	10	9	195	11,3	215	12,7	212	13,1
	H	1	28	20	4	2	55		55		55	
	Total	2	63	160	14	11	250		270		267	
Forfait journalier 208 jours	F	7	25	1			33	7	36	7,3	42	8,2
	H	26	81	9	1	4	121		119		125	
	Total	33	106	10	1	4	154		155		167	
Forfait contrôleurs et auditeurs 201 jours	F		3	73		26	102	10,1	93	10,1	99	11,7
	H		6	85	1	29	121		122		139	
	Total	0	9	158	1	55	223		215		238	
Pas d'option (MAD)	F	1	1	3			5	0,5	4	0,5	4	0,5
	H	1	2	2			5		6		6	
	Total	2	3	5	0	0	10		10		10	
Total général		38	534	1082	89	464	2207	100	2132	100	2031	100

Le système automatisé d'enregistrement du temps de travail concerne 82.5% des agents soit 1 288 agents de sexe féminin et 532 de sexe masculin.

Le crédit d'heures

> Récupération (exprimée en jours)

	2021			2020			2019		
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
Catégorie A +		3	3	4	8	12	69	131	200
Catégorie A	387	361	748	455	413	868	548	613	1161
Catégorie B	682	281	963	545	354	899	856	427	1283
Catégorie C	40	12	52	25	4	29	39	11	50
Contractuels	55	20	75	23	1	24	30	27	57
Total général	1164	677	1841	1052	780	1832	1542	1209	2751

Nombre d'heures écartées en 2021

> Somme des écartages mensuels supérieurs à 12 heures

	Catégorie	A+		A		B		C		CDD		Total 2021			Total 2020			Total 2019		
	Statut	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
En heures	Fonctionnaire - Statut unifié - CDI	1	3	2240	1424	1258	734	9	17			3508	2178	5686	3797	2901	6698	5796	5798	11594
	CDD									232	47	232	47	279	168	42	210	264	165	429
	Total heures	1	3	2240	1424	1258	734	9	17	232	47	3740	2225	5965	3965	2943	6908	6060	5963	12023
En agents	Fonctionnaire - Statut unifié - CDI	1	1	86	88	94	53	4	3			185	145	330	230	159	389	297	190	487
	CDD									36	11	36	11	47	26	5	31	24	19	43
	Total agents	1	1	86	88	94	53	4	3	36	11	221	156	377	256	164	420	321	209	530

Cet écartage correspond à la prise en compte des crédits d'heures supérieurs aux 12 heures autorisées par mois (Article 14 de la décision n°2011/197/PDG du 22/12/2011).

Sur 1820 agents aux horaires variables, 377 agents soit 20,7 % effectuent un crédit d'heure supérieur à 12 heures par mois qui ne peut pas être pris en compte.

Compte épargne temps en 2021

> Au 31 décembre 2021 la situation relative au compte épargne temps était la suivante

		Année 2021		Année 2020		Année 2019	
		Jours	Agents	Jours	Agents	Jours	Agents
Consommation de CET en 2021	F	1284	148	661	110	1044,5	171
	H	985	77	405	71	1045,5	90
	Total	2269	225	1066	181	2090	261
Nombre de jours déposés sur le CET en 2021	F	2825	350	4073	540	2321	485
	H	1904	243	2874	356	1811	369
	Total	4 729	593	6947	896	4132	854
Solde en jours de CET au 31/12/2021	F	25733	989	23221	939	20109	1153
	H	20784,5	620	17535,5	579	15610,5	674
	Total	46517,5	1609	40756,5	1518	35719,5	1827
Nombre de jours non pris et non versés au CET en 2021 ⁽¹⁾	F	4767	971	3986	988	3887	1270
	H	2391	498	1951	512	2218,5	735
	Total	7158	1469	5937	1500	6105,5	2005

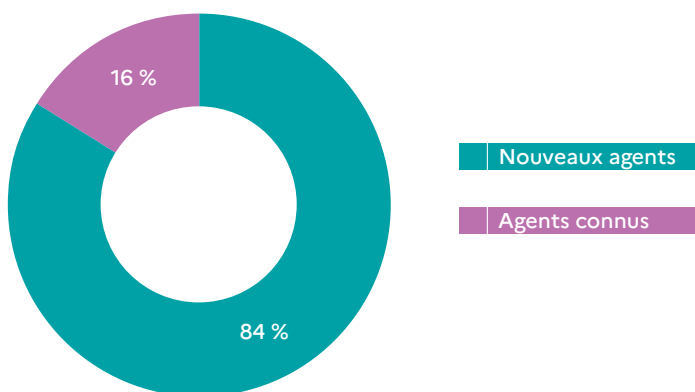
⁽¹⁾ Il s'agit des reports des jours 2021 sur 2022 (congrés annuels dans la limite de 10 jours et jours de fractionnement exceptionnellement en 2021 contre 5 jours les années précédentes).

L'accompagnement social

> Bilan 2021

Pour l'année 2021, 138 agents ont bénéficié d'un accompagnement social ; 2/3 sont des nouveaux accompagnements. 1/3 représentent des agents déjà connus des assistants sociaux, qui se sont à nouveau manifestés après un an, voire plusieurs années sans contact avec le secteur social.

Situation des nouveaux entrants



> Les actions menées en 2021

Des démarches importantes de communication ont été engagées pour faire connaître l'accompagnement social porté par les assistantes sociales :

- Des interventions dans les assemblées générales des directions pour présenter le champ de l'accompagnement social
- Des rendez-vous avec chacun des directeurs régionaux pour sensibiliser et informer
- Des communications via MyASP pour mettre à disposition l'information et sensibiliser tous les agents à l'accompagnement social

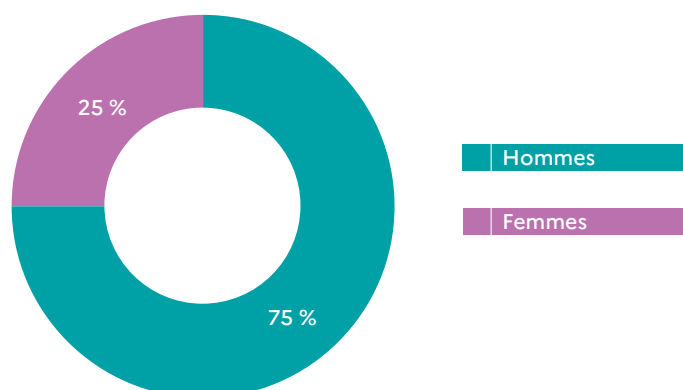
A ces actions de communication, s'ajoutent des actions plus structurantes visant à renforcer la coordination entre les différents acteurs :

- L'intégration des deux assistantes sociales au sein du SAPRH de la DRH permet de renforcer les accompagnements des agents en articulant les enjeux professionnels, et sociaux pour une meilleure prise en charge.
- La création d'un pôle maladie transverse à la DRH réunissant les assistantes sociales, des représentants du SAPRH et des agents du SGAP permet une prise en charge conjointe des situations.

Ces actions ont permis une nette progression des saisines des assistantes sociales à l'initiative de la DRH, mais également à celle des encadrants. Comme l'année passée, la répartition territoriale des interventions reste majoritaire en DR du fait que les deux tiers des agents de l'établissement officient au sein des directions régionales.

> Situation des agents qui font appel au service social en 2021

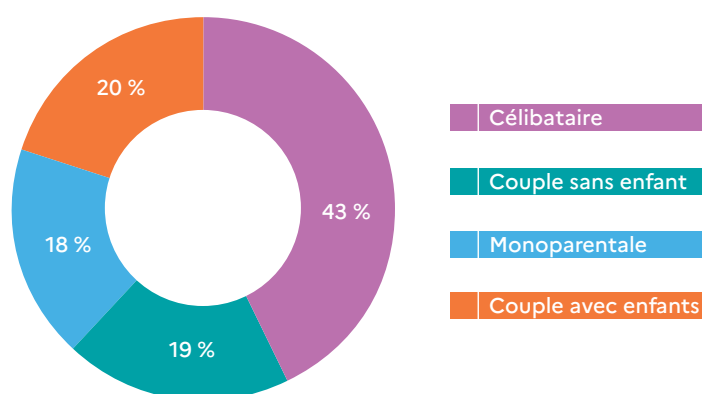
Répartition par genre des agents ayant fait appel au service social



75 % des agents qui sollicitent le service social sont des femmes contre 25 % d'homme pour l'année 2021.

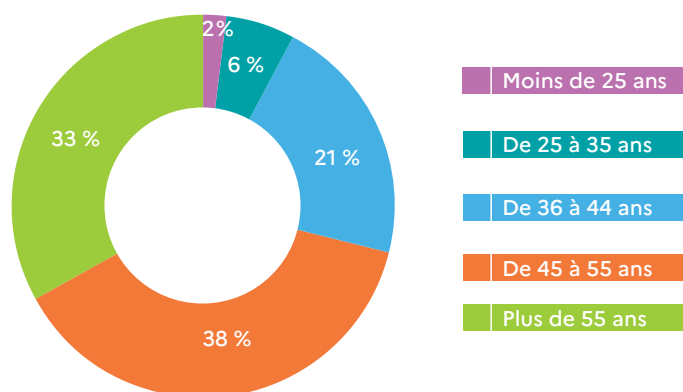
Ce chiffre correspond à la structure démographique de l'ASP.

Composition familiale des agents ayant fait appel au service social



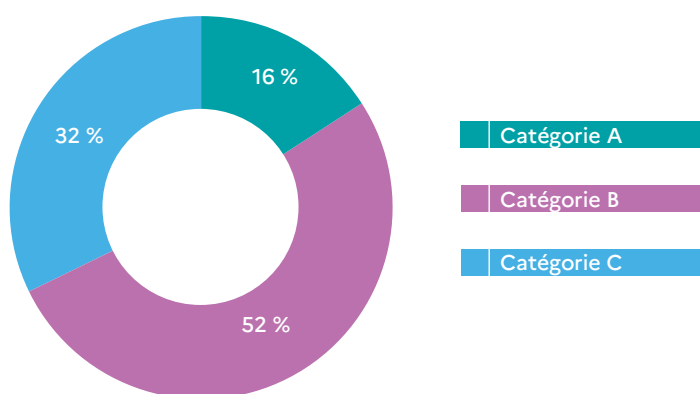
Cette année, on relève une hausse de la fréquentation des personnes célibataires ainsi qu'une augmentation de la fréquentation des familles monoparentales et des couples avec enfants.

Répartition par âge des agents ayant fait appel au service social



71 % des demandes concernent des agents âgés de 45 à 65 ans. Cette année, les principales questions des plus de 55 ans concernent des questions liées à la retraite, mais également des situations liées à la survenue de maladie de longue durée.

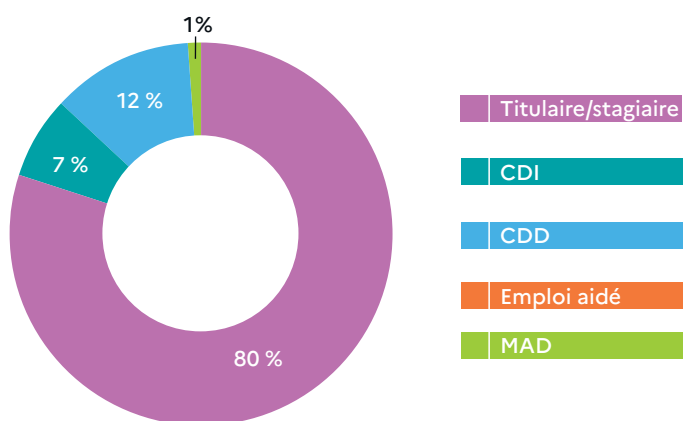
Répartition par catégorie des agents ayant fait appel au service social



La part des interventions pour des agents de catégorie B est de 52%. Celle concernant des agents de catégorie C est de 32%.

On retrouve ici la structure identique des catégories des agents employés à l'ASP avec un chiffre plus important chez les catégories B.

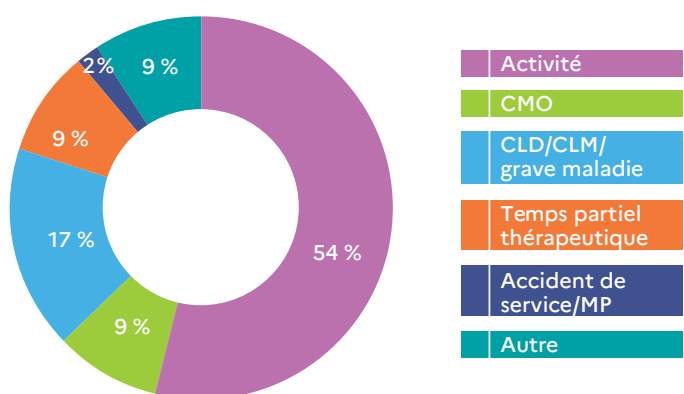
Répartition par statut des agents ayant fait appel au service social



Cette année 2021 est marquée par une part plus importante d'agent en CDD ayant bénéficié d'un accompagnement social. En effet, la précarisation de l'emploi associée à la baisse du pouvoir d'achat a incité ces agents à contacter les assistantes sociales.

De manière récurrente, les agents titulaires représentent sans surprise la part majoritaire des accompagnements.

Répartition par position d'activité

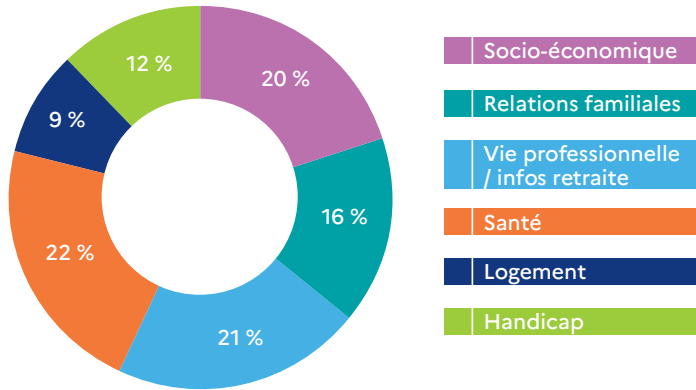


En 2021, la majorité des accompagnements concernent les agents en position d'activité, pour autant, 46% des agents en situation de maladie ont sollicités les assistantes sociales pour des interventions.

En 2021, 79% des agents accompagnés ont souscrit à une mutuelle ainsi qu'à un organisme de prévoyance. 29% n'ont cependant pas de prévoyance et cela concerne pour la plupart les agents en situation de congé pour raisons de santé.

> Les problématiques des agents et les interventions des assistantes sociales

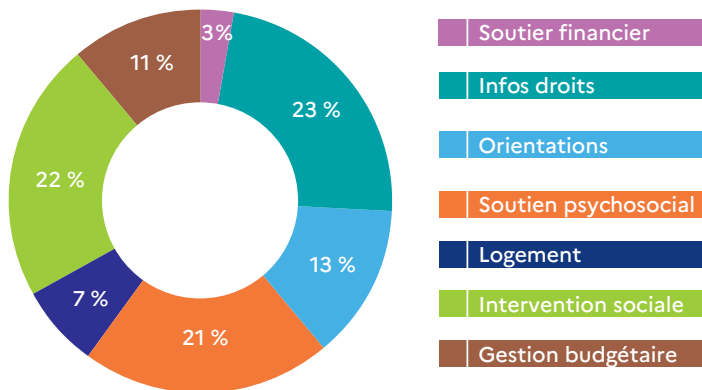
Problématiques des agents ayant fait appel au service social



Cette année, les problématiques rencontrées par les agents sont :

- La santé et à l'accès aux droits, notamment pour les agents en fin de carrière et proche de la retraite.
- Des difficultés financières qui ont entraîné des secours, des accompagnements budgétaires.
- Des demandes d'informations concernant des adaptations de postes ainsi que la Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) pour les agents souhaitant se maintenir dans l'emploi.
- Des problématiques locatives (dettes, mobilité...) .
- Des problématiques d'ordre familial.

Interventions réalisées par le service social



Des problématiques liées à l'emploi pour des situations de stress au travail(charge de travail des situations d'isolement reliées au télétravail.

La formation

Nombre de jours de formation et de stagiaires en 2021

(données issues du SIRH)

	2021	2020	2019
Nombre de stagiaires	2 373	1 854	3 153
Nombre de jours	4 332	3 166	5 670
Répartition par type de formation en jours :			
Stages collectifs	3398	2917	4538,5
Stages individuels	330	249	337,5
VAE	0	0	0
Bilans de compétences	15	4	19
Congés de formation	0	84	55
Préparation concours et examens professionnels	589	578	720
Dépenses de formation (en millions d'euros)	2,22	1,45	2,76
% par rapport à la masse salariale	2,47	1,72	3,37

La masse salariale utilisée pour le calcul de l'effort de formation correspond aux salaires bruts et indemnités hors charges patronales des agents en activité à l'ASP.

Elle est d'un montant de 89 839 898€ pour l'année 2021 (84 580 733 € pour l'année 2020).

Le plan de formation 2021, issu des orientations pluriannuelles de formation (2020-2022), a su répondre aux attentes des agents en proposant des formations découlant notamment du plan stratégique de l'établissement.

Comme en 2020, l'Agence a su s'adapter et a ainsi pu proposer l'ensemble de son offre de formation à distance. Près de 84 % des actions de formations organisées en 2021 ont été organisées à distance contre 16% en présentiel. 93 % de l'offre de formation programmée a été réalisée en 2021. 337 sessions de formation ont été réalisées en 2021.

Deux sessions des « **journées des nouveaux arrivants** » ont été organisées à distance.

Le nombre de jours de formation réalisés dans le cadre des formations collectives (3 398) est en augmentation par rapport à 2020 (2 917).

Les formations individuelles représentent 7,6 % des jours de formation réalisés en 2021.

Le nombre de jours de formation aux préparations concours est stable par rapport à 2020.

Parmi les formations individuelles, 7 bilans de compétences ont été financés.

> Compte personnel de formation

En 2021, 2 commissions se sont déroulées :

1^{ère} commission : 5 dossiers déposés ; 4 ont reçu un avis favorable,

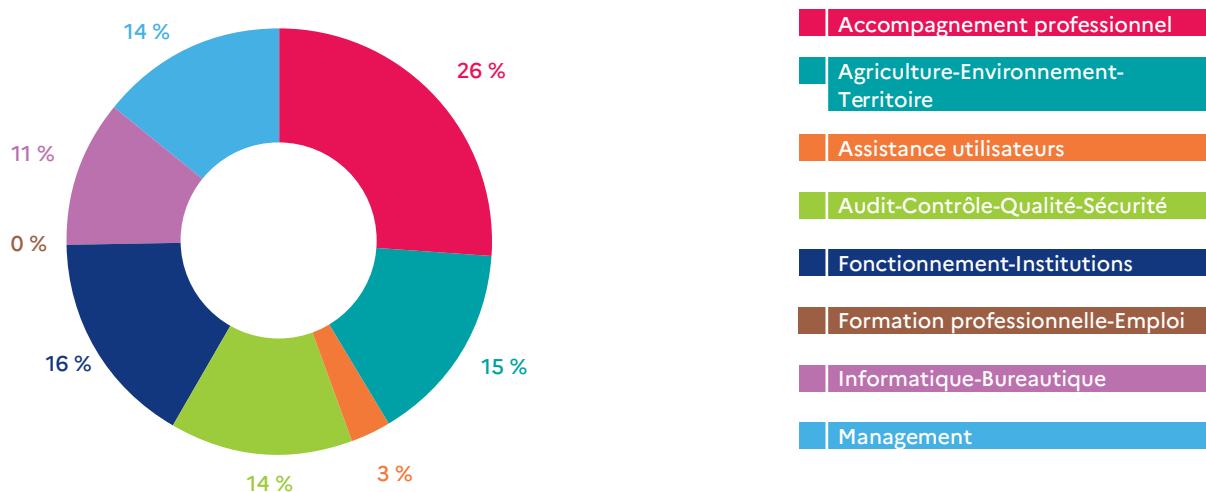
2^e commission : 4 dossiers déposés ; 1 dossier a reçu un avis favorable.

Répartition par thème des formations organisées en 2021

Domaines	Année 2021						Année 2020		Année 2019	
	Nombre de stagiaires		Nombre de jours		Nombre de stages (sessions)		Nombre de stages (sessions)		Nombre de stages (sessions)	
Accompagnement professionnel	618	26%	1 261.5	29%	146	43%	113	35%	97	23%
Agriculture-Environnement-Territoire	358	15%	686.5	16%	19	6%	27	8%	61	14%
Assistance Utilisateurs	82	3%	98	2%	6	2%				
Audit-Contrôle-Qualité-Sécurité	339	14%	336.5	8%	34	10%	53	16%	82	19%
Fonctionnement-Institutions	383	16%	639.5	15%	52	15%	54	17%	71	17%
Formation professionnelle-Emploi	0		0		0		5	2%	9	2%
Informatique-Bureautique*	264	11%	624	14%	43	13%	60	18%	71	17%
Management	329	14%	686	16%	37	11%	14	4%	31	7%
TOTAL	2 373	100%	4 332	100%	337	100%	326	100%	422	100%

* Hors module « Sensibilisation aux risques et bonnes pratiques de sécurité ».

Pourcentage de stagiaires par domaine



Les formations réalisées par des formateurs internes

En 2021, 7 sessions de formation ont été réalisées par des formateurs internes, réparties de la manière suivante :

- 6 sessions relevant du domaine sécurité au travail ;
- 1 session relevant du domaine formation professionnelle et emploi.

Les préparations aux examens et concours

- 242 stagiaires, soit 159 agents ont bénéficié d'une préparation aux concours en 2021
- 120 agents ont été formés en 2020, 165 agents en 2019, 227 agents en 2018 et 163 en 2017 :
 - 123 fonctionnaires (2 en catégorie C, 91 en catégorie B et 30 en catégorie A)
 - 35 agents en CDD
 - 1 agent en CDI

- Origine géographique : 51 agents du siège Limoges/ Montreuil et 108 en direction régionale.

589 jours de formation en 2021 soit une moyenne de 3,7 jours par agent formé.

Effort de formation par statut en 2021

Effectifs au 31 décembre 2021 (hors absence sans solde) : 2 224

Statut des agents	Catégorie ou équivalent	Année 2021						Année 2020	Année 2019
		Nbre d'agents formés *	% agents formés / effectifs **	Nbre de stagiaires ***	Nbre de jours formation	Nbre de stage par agent formé	Nbre de jours par agent formé	% agents formés / effectifs **	% agents formés / effectifs **
Titulaires CDI statut unifié	A	360	62,7%	838	1538,5	2,33	4,27	58,9%	78%
	B	540	49,4%	1215	2130	2,25	3,94	51,5%	64,6%
	C	20	21,7%	35	59	1,75	2,95	31,1%	42,6%
CDD		187	24,8%	284	602,5	1,52	3,22	30%	66,7%
Apprentis - Contrats aidés et stagiaires		1	-	1	2	1	2	-	-
Total		1108		2373	4332	2,14	3,91		

* agent formé: agent qui a suivi au moins un stage, il compte une seule fois quel que soit le nombre de stages suivis.

** la notion d'effectif utilisée est celle de personnes physiques présentes au 31/12/2021.

*** stagiaire : il est comptabilisé autant de fois qu'il a suivi de stages.

Répartition des jours de formation par genre et par catégorie (stagiaires formés)

Effectifs au 31 décembre 2021 (hors absence sans solde) : 2 224

Statut des agents		Année 2021					Année 2020	Année 2019
		Nbre de jours formation Femmes	% / jours formation de la catégorie	Nbre de jours formation Hommes	% / jours formation de la catégorie	Total jours de formation par catégorie ou statut par stagiaire formé	Total jours formation par catégorie ou statut par stagiaire formé	Total jours formation par catégorie ou statut par stagiaire formé
Titulaires CDI Statut unifié	A	727,5	47,3%	811	52,70%	1538,5	783	1685
	B	1456	68,4%	674	31,6%	2 130	1 706	3 115
	C	52	88,1%	7	11,9%	59	90	107,50
CDD		351,5	58,3%	251	41,7%	602,5	587	762,50
Contrats aidés et stagiaires				2	100%	2		
Total jours		2587	60%	1 745	40%	4332	3166	5670

La répartition des jours de formation entre hommes et femmes au sein de chaque catégorie ou de statut est conforme à la répartition des effectifs.

On constate une hausse du nombre de jours de formation des agents pour les agents de catégorie A. En revanche, on constate une légère baisse d'agents féminins formés relevant de la catégorie B et C ; et une hausse du nombre d'agents masculins formés relevant de la catégorie B.

Nombre d'agents formés par genre et par catégorie

Statut des agents		Femmes			Hommes			Année 2021	Année 2020	Année 2019
		Nbre agents formés	% formées / effectif (*) F de la catégorie	% F formées / Effectif total (1 399)	Nbre agents formés	% formées / effectif (*) H de la catégorie	% H formées / Effectif total (755)			
Titulaires CDI Statut unifié	A	164	68%	14%	196	59%	25%	360	318	431
	B	380	48%	33%	160	53%	20%	540	564	718
	C	17	22%	1%	3	19%	0%	20	33	49
CDD - Contrats aidés - stagiaires - apprentis		113	34%	10%	75	56%	10%	188	115	171
Total jours		674		59%	434		55%	1108	1030	1369

* la notion d'effectif utilisée est celle de personnes physiques présentes au 31/12/2021

Agents non formés sur l'année 2021

(effectifs Hors CDD et contrat aidé au 31 décembre 2021 : 1 760 agents)

846 agents n'ont pas été formés au cours de l'année 2021, soit 48 % de l'effectif hors CDD au 31/12/2021.

Ce pourcentage est identique à celui de 2020 (48,5%), 2019 (40,5 %), 2018 (41%), 2017 (32%), 2016 (38%), 2015 (22,39%), 2014 (27,71 %) et 2013 (29,88 %).

> Statut des agents non formés

Tous les agents non formés sont fonctionnaires ou contractuels de droit public (statut unifié) (72 en catégorie C, 554 en B et 220 en A).

Par rapport à l'effectif 2021 de chaque catégorie, cela représente :

- pour la catégorie C : 78 % d'agents non formés
- pour la catégorie B : 50,6 % d'agents non formés
- pour la catégorie A : 38,3 % d'agents non formés.

On constate une baisse des agents non formés de catégorie A, et une hausse des agents non formés pour les agents relevant de la catégorie C et de catégorie B.

Pour la catégorie C (70.6 % en 2020), pour la catégorie B (49.5 % en 2020) et la catégorie A (43.5 % en 2020).

> Tranche d'âge des agents non formés

Tranche âge	Année 2021			Année 2020			Année 2019		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
20-29 ans	4	0	4	13	8	21	2	4	6
30-39 ans	32	18	50	89	63	152	38	16	54
40-49 ans	121	323	444	310	229	539	126	71	197
50-59 ans	69	48	117	598	271	869	250	93	343
60-65 ans	3	10	13	113	74	187	64	37	101
≥ 65 ans	3	10	13	1	5	6	4	14	18
Total	232	409	641	1124	650	1774	484	235	719

Le nombre de femmes non formées représente 31.3 % de l'effectif 2021 de l'établissement (hors CDD) et celui des hommes non formés est de 16.7 % de l'effectif.

> Métiers des agents non formés

- 40 % des agents non formés relèvent d'un emploi « gestionnaire – B » ou « gestionnaire de procédures complexes ».
- 65,3 % des agents non formés relèvent de la catégorie B.

Catégorie	Année 2021			Année 2020		
	Féminin	Masculin	Total général	Féminin	Masculin	Total général
CATEGORIE A	72	125	197	86	142	228
CATEGORIE B	412	141	553	411	141	552
CATEGORIE C	59	13	72	60	17	77
CDI	8	15	23	3	8	11
Stagiaire	1	0	1			0
Total général	552	294	846	560	308	868

En 2019, les données n'avaient pas été indiquées dans le bilan social.

Emplois	Année 2021 Nombre d'agents non formés			Année 2020 Nombre d'agents non formés			Année 2019 Nombre d'agents non formés		
	Femmes	Hommes	Total général	Femmes	Hommes	Total général	Femmes	Hommes	Total général
GESTIONNAIRE - B	173	27	200	160	26	186	160	25	185
GESTIONNAIRE REFERENT - B	77	8	85	73	4	77	4		4
GEST. DE PROCEDURES COMPLEXES - B	39	17	56	46	13	59	99	31	130
CONTROLEUR	31	24	55	30	29	59	15	23	38
CHARGE D'ACTION - B	35	14	49	33	16	49	22	8	30
GESTIONNAIRE - C	33	8	41	50	12	62	56	8	64
CHEF DE SERVICE CATEGORIE 1	9	20	29	10	19	29	5	11	16
CHEF DE SECTEUR	19	7	26	15	10	25	15	5	20
GESTIONNAIRE - C groupe 2	16	2	18						
CHEF DE SECTEUR CATEGORIE 1	9	8	17	11	7	18	5	2	7
CHARGE DE MISSION AUPRES D'UN DIRECTEUR / DR / DRD	6	8	14	9	11	20	2	4	6
CHEF DE SERVICE ADJOINT - CATEGORIE 1	5	9	14	5	6	11	5	2	7
CHEF DE PROJET	4	8	12	3	11	14	4	6	10
CONTROLEUR REFERENT - B	4	8	12	8	4	12			
GESTIONNAIRE D'APPLICATION INFORMATIQUE	2	10	12	3	11	14		5	5
REFERENT FONCTIONNEL	4	8	12	2	4	6	2	1	3
CHARGE D'ACTION - A	3	7	10	5	10	15	12	10	22
CHEF DE SERVICE - CATEGORIE 2	7	3	10	5	5	10	3	5	8
CHEF DE PROJET INFORMATIQUE	2	7	9	1	6	7			
CHEF DE SECTEUR CATEGORIE 2	5	4	9	4	2	6	4	6	10
DIRECTEUR REGIONAL	2	7	9		5	5			
ANALYSTE FONCTIONNEL	6	2	8	6	4	10	3	3	6
SECRETAIRE DE DIRECTION	8		8	10		10	9		9
DIRECTEUR ADJOINT	1	6	7	1	1	2	2	1	3
AGENT D'ACCUEIL-cat C-groupe1	4	1	5	4	2	6			
CHEF DE SERVICE ADJOINT	3	2	5	3	2	5		5	5
DIRECTEUR REGIONAL ADJOINT - cat 1		5	5						
EXPERT INFORMATIQUE REGIONAL		5	5		1	1		3	3
GESTIONNAIRE - B - groupe 4	3	2	5						
AGENT D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION	3	1	4	4		4	3		3
ASSISTANT / EXPERT FONCTIONNEL		4	4	1	3	4	1	6	7
AUDITEUR INTERNE	1	3	4	1	3	4			
CHARGE DE MISSION AUPRES D'UN CHEF DE SERVICE	3	1	4	3	3	6	6	2	8

Emplois	Année 2021 Nombre d'agents non formés			Année 2020 Nombre d'agents non formés			Année 2019 Nombre d'agents non formés		
	Femmes	Hommes	Total général	Femmes	Hommes	Total général	Femmes	Hommes	Total général
DIRECTEUR	2	2	4	2	3	5	1	12	13
DIRECTEUR DE PROJET - cat 1	2	2	4	1	1	2	2	1	3
GEST. DE PROCEDURES COMPLEXES - C	4		4	4		4	2	1	3
INGENIEUR SUIVI DE LA PRODUCTION	1	3	4		3	3	1		1
CHARGE DU SUIVI DES PROJETS	2	1	3	2	1	3		1	1
CHEF DE SECTEUR ADJOINT	3		3	4		4	4	1	5
DIRECTEUR REGIONAL ADJOINT - cat 2	1	2	3						
GEST. PROCEDURE COMPLEXE-B- groupe 4		3	3						
INGENIEUR DE RECETTE	1	2	3	1		1	1	1	2
INSPECTEUR GENERAL		3	3		1	1		1	1
TECHNICIEN DES EQUIPEMENTS INFORMATIQUES - B	2	1	3	1	3	4			
AGENT D'ACCUEIL-cat C-groupe2	1	1	2						
CHARGE D'ETUDES		2	2		4	4	2	2	4
CONTROLEUR - groupe 3	1	1	2	1	1	2			
DIRECTEUR DE PROJET INFORMATIQUE CATEGORIE 1	1	1	2						
FONDE DE POUVOIR - ADJOINT AGENT COMPTABLE		2	2		2	2			
GEST. DE PROCEDURES COMPLEXES PAIE	1	1	2	3		3			
GESTIONNAIRE LOGISTIQUE		2	2		2	2			
GESTIONNAIRE REFERENT - B - groupe 4	2		2						
GESTIONNAIRE REFERENT - C	1	1	2	1		1	1		1
JURISTE	2		2	3	1	4	1		1
SECRETAIRE	2		2	3		3	5		5
TECHNICIEN D'EXPLOITATION		2	2	1	3	4			
AGENT COMPTABLE		1	1		1	1		2	2
ANALYSTE APPLICATIF		1	1		5	5			
ANALYSTE PROGRAMMEUR		1	1					2	2
ASSISTANTE SOCIALE - EXPERT	1		1						
CHARGE D'ACTION - B - groupe 4	1		1						
CHARGE D'APPLICATIONS		1	1		2	2			
CHARGE DE L'ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES BATIMENTS		1	1						
CHARGE DE MISSION AUPRES DU DG / SG		1	1		1	1			
CHARGE DE SUIVI DE PROJET INFORMATIQUE		1	1		2	2			
CHAUFFEUR		1	1		1	1		1	1

Emplois	Année 2021 Nombre d'agents non formés			Année 2020 Nombre d'agents non formés			Année 2019 Nombre d'agents non formés		
	Femmes	Hommes	Total général	Femmes	Hommes	Total général	Femmes	Hommes	Total général
CHEF DE SECTEUR ADJOINT - CATEGORIE 2		1	1						
CHEF DE SECTEUR -B- groupe 3	1		1	1		1			
CONCEPTEUR DEVELOPPEUR		1	1						
DIRECTEUR GENERAL DELEGUE		1	1		1	1			
GEST. PROCEDURE COMPLEXE-B- groupe 3	1		1						
GESTIONNAIRE - B - groupe 3	1		1						
PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL		1	1		1	1			
REDACTEUR MARCHES PUBLICS		1	1					1	1
RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER CAT.A		1	1		1	1			
RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER CAT.B	1		1	3	1	4	1	1	2
ADMINISTRATEUR - B		1	1	3	7	10			
RESPONSABLE DE LA SECURITE DU S.I.		1	1		1	1		1	1
DIRECTEUR REGIONAL DELEGUE					7	7		2	2
INGENIEUR RESEAU SYSTEME					7	7		1	1
ADMINISTRATEUR - A				1	3	4	1	2	3
CHARGE DE COMMUNICATION - A				4		4			
DIRECTEUR REGIONAL ADJOINT				1	3	4	1	4	5
ASSISTANTE SOCIALE				2		2	2		2
CHEF DE SERVICE ADJOINT - CATEGORIE 2					2	2		1	1
CONSEILLER RECRUTEMENT, MOBILITE, FORMATION - B				2		2			
CONTROLEUR DE GESTION				2		2	2	1	3
INTEGRATEUR D'APPLICATION					2	2			
ANALYSTE D'EXPLOITATION - A					1	1			
ASSISTANTE DE DIRECTION - A				1		1	1		1
ASSISTANTE DE DIRECTION - B				1		1			
CHEF DE SERVICE				1		1	1	2	3
CONSEILLER RECRUTEMENT, MOBILITE, FORMATION - A				1		1			
CONTROLEUR - C					1	1	1		1
DATA SCIENTIST					1	1			
DIRECTEUR DE PROJET - cat 2					1	1		1	1
GRAPHISTE - B				1		1	1		1
INSPECTEUR SANTE SECURITE AU TRAVAIL				1		1			
SECRETAIRE DE DIRECTION - C - G1				1		1			

Emplois	Année 2021 Nombre d'agents non formés			Année 2020 Nombre d'agents non formés			Année 2019 Nombre d'agents non formés		
	Femmes	Hommes	Total général	Femmes	Hommes	Total général	Femmes	Hommes	Total général
SECRETAIRE GENERAL				1		1			
TECHNICIEN DES EQUIPEMENTS INFORMATIQUE - C					1	1			
AGENT D'ACCUEIL-cat C							6	2	8
CONTROLEUR EXPERT - B							2	2	4
AUDITEUR SENIOR							1	2	3
CHEF DE PROJET MOE								3	3
EMPLOI DE DIRECTION							1	2	3
CHARGE DE MISSION AUPRES DU DG / AC / SG								2	2
CHEF DE SECTEUR - B							1	1	2
COORDONNATEUR D'EXPLOITATION								2	2
ANALYSTE APPLICATIF / ARCHITECTE								1	1
ANALYSTE DEPLOIEMENT								1	1
CONSEILLER CARRIERES - A							1		1
CONTROLEUR EXPERT - A								1	1
GEST. D'APPLICATION INFORMATIQUE - groupe 3							1		1
INSPECTEUR DELEGUE								1	1
SECRETAIRE - C							1		1
SECRETAIRE DE DIRECTION - cat C							1		1
TECHNICIEN INFORMATIQUE - B							1		1
TECHNICIEN INFORMATIQUE - C								1	1
Total général	552	294	846	560	308	868	484	235	719

Nombre d'agents en formation initiale

		Année 2021			Année 2020		
		Femmes	Hommes	Total général	Femmes	Hommes	Total général
Catégorie B	TSMA1 concours interne	6	0	6	4	2	6
	TSMA1 concours externe	4	2	6	2	2	4
	TSMA2 concours interne	5	1	6	1	0	1
	TSMA2 concours externe	0	1	1	0	2	2
Catégorie A	ISIC concours interne	2	0	2	0	5	5
	ISIC concours externe	1	1	2	0	7	7

En 2019, les données n'avaient pas été indiquées dans le bilan social.

> Nombre moyen par catégorie hiérarchique de jours de formation initiale statutaire

- TSMA 1 concours interne : 15 semaines, soit 75 jours (Infoma) + 11 jours ASP, soit au total **86 jours**
- TSMA 1 concours externe : 15 semaines, soit 75 jours (Infoma) + 11 jours ASP, soit au total **86 jours**
- TSMA 2 concours interne : 32 semaines, soit **160 jours**
- TSMA 2 concours externe : 32 semaines, soit **160 jours**
- TSMA 2 ex-TSMA 1 : variable selon les stagiaires, en moyenne **15 jours**
- ISIC concours interne : **23,5 jours**
- ISIC concours externe : **16 jours**

En 2021, le nombre moyen de jours de formation initiale est de :

- 19,75 jours pour les agents relevant de la catégorie A
- 103 jours pour les agents relevant de la catégorie B

> Coût de la formation

En 2021, le coût moyen par stagiaire est de 348,07 euros.

> Nombre d'agents bénéficiant de congés de formation professionnelle

En 2021, un agent a bénéficié d'un congé pour formation professionnelle.

> Nombre de postes publiés sur la Place de l'emploi public (PEP)

- En 2021, 164 postes ont été publiés dont 119 ont été publiés sur la place de l'emploi public (PEP), soit 72.5% des postes.
- En 2021, sur les 156 postes pourvus, 73 sont pourvus par des candidats externes, suite à une publication sur la place de l'emploi public (PEP).

Les relations sociales

Les instances consultatives et groupes de travail en 2021

> Commission administrative paritaire (CAP)

Il n'y a pas de déconcentration des CAP à l'ASP. Les CAP des fonctionnaires sont gérées par le Ministère de l'Agriculture et FranceAgrimer gère les CCP des agents du statut unifié. Malgré cette absence de déconcentration au niveau de

l'établissement, la DRH interagit sur la carrière des agents via les CAP et les CCP de promotion et de mobilité, au travers leur préparation en amont des séances, et en assurant une présence à titre d'expert à chaque session.

> Comité technique d'établissement (CTE)

Le comité technique est consulté et chargé d'émettre un avis sur des questions relatives au fonctionnement et à l'organisation de l'établissement, aux programmes de modernisation des méthodes et techniques de travail et à leur incidence sur le personnel, à l'examen des grandes orientations à définir pour l'accomplissement des missions de l'établissement.

Pour le CTE, 20 agents sont nommés sur les 10 sièges attribués (10 titulaires et 10 suppléants). La répartition par sexe des membres du CTE s'établit comme suit pour l'année 2021 : 11 femmes (soit 55 %) et 9 hommes (soit 45 %).

FRÉQUENCE DES RÉUNIONS

En 2021, cette instance s'est réunie à 6 reprises les 9 mars, 8 avril, 5 mai, 4 juin, 9 juillet, 11 novembre et 16 décembre.

SUJETS DISCUTÉS EN 2021

Consultation

- vote des procès-verbaux des séances des :
 - 17 novembre 2020 ;
 - 9 mars 2021 ;
 - 8 avril 2021 ;
 - 9 juillet 2021.
- Actualisation de la décision relative au régime indemnitaire des agents contractuels relevant du décret N°2010-1248 du 20 octobre 2010 en activité à l'Agence de services et de paiement ;
- Actualisation de la décision relative au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) ;
- Actualisation de la relative aux parcours professionnels à l'ASP ;
- Actualisation du référentiel des métiers de l'ASP ;
- Décision portant suppression des comités techniques spéciaux ;
- Décision relative au report exceptionnel de 10 jours de congés ;
- Décision relative aux modalités exceptionnelles d'organisation du travail à l'ASP à compter du 9 juin 2021, dans le cadre de la sortie de la crise sanitaire ;
- Jours de fermeture 2022 ;
- Mise en œuvre du projet ADNUM ;
- Modification de la décision relative à l'organisation générale ASP (remplacement DIT par DNSI et suppression MGSSI) ;

- Plan d'action égalité femmes / hommes à l'ASP ;
- Projet de décision relative au maintien de la rémunération des agents exerçant un mandat électif local ;
- Projet de décision relative au régime applicable aux stagiaires accueillis à l'Agence de services et de paiement en matière de durée de travail, de congés, d'autorisations spéciales d'absence et de gratification ;
- Projet de décision relative aux modalités de la disponibilité opérationnelle et de la disponibilité pour formation dont peuvent bénéficier les agents de l'ASP en qualité de sapeur-pompier volontaire ;
- Projet la décision PDG relative au maintien de la rémunération et à l'autorisation spéciale d'absence des agents dans le cadre d'un don du sang, de plasma ou de plaquettes ;
- Revalorisation du régime indemnitaire applicable aux agents relevant du statut unifié.

Points d'information inscrits à l'ordre du jour

- Bilan AUDAS 2020 ;
- Bilan des ruptures conventionnelles conclues en 2020 ;
- Bilan du télétravail 2020 ;
- Plan de formation 2020 ;
- Point d'étape sur le plan de transformation de l'établissement ;
- Point d'étape sur le projet d'accord sur le télétravail à l'ASP ;
- Présentation de l'accord sur le télétravail à l'ASP ;
- Présentation du rapport social unique.

> Comités hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT)

Le CHSCT est consulté sur les projets d'aménagements importants modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail ainsi que sur les sujets importants d'introduction de nouvelles technologies susceptibles d'avoir des conséquences sur la santé et la sécurité des agents.

Pour le CHSCT, 14 agents ont été nommés pour 7 sièges (7 titulaires et 7 suppléants). La répartition par sexe des membres du CHSCT s'établit comme suit pour l'année 2021 : 8 femmes (soit 57%) et 6 hommes (soit 43%).

FRÉQUENCE DES RÉUNIONS

En 2021, cette instance s'est réunie à 7 reprises, les 19 janvier, 18 mars, 20 mai, 1^{er} juillet, 23 septembre, 21 octobre et 7 décembre.

SUJETS DISCUTÉS EN 2021

Consultation

- Désignation des secrétaires titulaire et adjoint du CHSCT pour 2021
- vote des procès-verbaux des séances des :
 - 18 février 2020 ;
 - 23 septembre 2020 ;
 - 9 novembre 2020 ;
 - 8 décembre 2020 ;
 - 19 janvier 2021 ;
 - 18 mars 2021 ;
 - 21 octobre 2021.
- Assistance utilisateurs ;
- Bilan SST 2020 ;
- Fin du bail de l'Arboreal en 2026 : déménagement du siège et de la DR IdF sur le pôle agriculture 2 à Maisons-Alfort ;
- Mise en œuvre du baromètre social ;
- Point d'étape sur la situation du site de Nantes ;
- Programmation des visites de sites 2022 ;
- Site du Maupas :
 - Travaux de sécurisation du bâtiment
 - Réaménagement en bureaux des salles informatiques au rez-de-jardin (pièces 14 et 16)
- Situation Occitanie ;
- Situation sanitaire ;
- Modalités de sortie de la crise sanitaire ;
- Suivi des plans d'action :
 - DR Hauts de France,
 - DR IDF,
 - DDRP,
 - Nantes

Points d'information inscrits à l'ordre du jour

- Assistance utilisateurs : point d'étape sur le plan d'action et les écoutes téléphoniques
- Baromètre social : présentation des résultats bruts
- Bilan du télétravail 2020 ;

- Changement de la centrale incendie au siège Limoges et site de Maison-Dieu
- Etat des lieux de la médecine de prévention
- Handicap : retour sur les décisions du FIPHP ;
- Indicateurs de diagnostic RPS 2020
- Point d'avancement du projet d'accord sur le télétravail à l'ASP
- Point immobilier en DR :
 - avancement des travaux de réfection de la toiture de la DR de Guyane ;
 - suite du déménagement de la DR de Strasbourg, levée des dernières réserves ;
 - baux d'occupation précaire, hausse d'activité ponctuelle à Caen, Orléans, Occitanie : présentation des analyses de risques.
- Point registres SST
- Point sur la situation du site de Nantes ;
- Point sur la situation sanitaire de l'établissement ;
- Point sur le projet d'accord sur le télétravail à l'ASP
- Point sur les documents uniques d'évaluation des risques professionnels ;
- Point sur les registres santé sécurité au travail ;
- Point sur les visites de sites ;
- Présentation du projet de déménagement du site d'Amiens à la cité administrative ;
- Retour à l'emploi - Maladies chroniques : actions pour faciliter le retour et le maintien dans l'emploi ;
- Sécurisation encadrement : présentation des résultats et du plan d'action ;
- Site du Maupas : Issue de secours des bureaux allée Yves Montand (ex loge gardien) et pose d'une échelle à crinoline ;
- Situation de la médecine de prévention à l'ASP (actualisation de l'enquête 2019) ;
- Suivi des plans d'action :
 - IDF ;
 - Nantes.
- Questions diverses.

Des agents de l'ASP siègent, en qualité de représentants du personnel au CHSCT de l'Arboreal. Cette instance est compétente pour les questions communes à la santé, la sécurité et aux conditions de travail des agents du MAA et de ses opérateurs affectés sur le site de Montreuil.

> Comités techniques régionaux et locaux

En 2021, les comités techniques de services spécialisés (également appelés comités techniques régionaux lorsqu'ils sont placés auprès d'une direction régionale, et comités techniques locaux lorsqu'ils sont placés auprès de chacun

des sites composant une direction régionale multi-sites ou placés auprès du siège de l'ASP) se sont réunis. Ils ont été consultés sur des sujets concernant l'organisation et le fonctionnement des sites auprès desquels ils sont placés.

	Nombre de sièges	Nombre de réunions	Nombre de représentant convoqués en 2021
CTR AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	7	6	42
DR AUVERGNE-RHÔNE-ALPES – CTL Clermont-Ferrand	4	6	18
DR AUVERGNE-RHÔNE-ALPES – CTL Lyon	6	6	38
CTR BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	6	4	23
DR BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ – CTL Besançon	3	1	3
DR BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ – CTL Dijon	4	1	3
CTR BRETAGNE	4	2	8
CTR CENTRE-VAL DE LOIRE	3	2	7
CTR GRAND EST	6	3	17
DR GRAND EST – CTL Strasbourg	3	0	0
DR GRAND EST – CTL Châlons-en-Champagne	3	1	3
DR GRAND EST – CTL Nancy	3	1	2
CTR GUADELOUPE	3	3	9
CTR GUYANE	3	3	6
CTR NORMANDIE	3	3	14
DR NORMANDIE – CTL de Caen	3	0	0
DR NORMANDIE – CTL de Rouen	3	0	0
CTR NOUVELLE-AQUITAINE	7	6	13
DR NOUVELLE-AQUITAINE – CTL de Bordeaux	6	2	11
DR NOUVELLE-AQUITAINE – CTL de Limoges	6	2	9
DR NOUVELLE-AQUITAINE – CTL de Poitiers	4	3	8
CTR ILE-DE-FRANCE	4	2	8
CTR MARTINIQUE	3	2	3
CTR MAYOTTE	3	2	6
CTR OCCITANIE	7	3	37
DR OCCITANIE – CTL de Nîmes Montpellier	4	3	15
DR OCCITANIE – CTL de Toulouse	6	3	36
CTR CORSE-PACA	4	2	4
CTR PAYS DE LA LA LOIRE	4	2	8
CTR LA REUNION	3	2	6
CTR HAUTS-DE-FRANCE	6	2	9
DR HAUTS-DE-FRANCE – CTL d'Amiens	4	2	7
DR HAUTS-DE-FRANCE – CTL de Lille	4	2	7
CTL Siège	1	9	9
Total	143	91	387

> Les groupes de travail du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021

Afin de préparer les dossiers soumis aux instances consultatives, des groupes de travail paritaires se sont réunis.

Les thèmes de travail concernent notamment :

- Actualisation Référentiel métiers ;
- Assistance Utilisateurs ;
- Baromètre social ;
- Bilan Prime 2020 ;
- Crise sanitaire ;
- Déménagement Maisons-Alfort ;
- Droit syndical ;
- Egalité professionnelle ;
- Elections professionnelles ;
- Formation ;
- Fusion des DR ;
- Plan d'action égalité F/H ;
- Plan de transformation ;
- Plan de transformation : ADNUM ;
- Plan de transformation : Méthodologie et rapprochement de DR ;
- Présentation MyASP ;
- Promotion Avancement ;
- PTA Evolution des métiers ;
- Rapport social unique ;
- SIRH 2022 ;
- Situation Occitanie ;
- Sortie de crise ;
- Télétravail.

> Calendrier des réunions des instances représentatives et des groupes de travail qui se sont déroulés en 2021

Janvier	Mardi 19	CHSCT
	Jeudi 21	Groupe de travail Formation
	Mardi 26	Groupe de travail Plan d'action égalité F/H
	Vendredi 29	Groupe de travail Plan de transformation
Février	Jeudi 11	Groupe de travail Présentation MyASP
	Mardi 23	Groupe de travail Plan d'action égalité F/H
Mars	Mardi 9	CTE
	Jeudi 18	CHSCT
	Mercredi 31	Groupe de travail Plan de transformation : Méthodologie et rapprochement de DR
Avril	Vendredi 2	Groupe de travail Plan de transformation : ADNUM (I)
	Jeudi 8	CTE
	Lundi 15	Groupe de travail Droit syndical
Mai	Mercredi 12	Groupe de travail Plan de transformation : ADNUM (II)
	Jeudi 20	CHSCT
	Vendredi 21	Groupe de travail Elections professionnelles
	Jeudi 27	Groupe de travail Rapport social unique

Juin	Vendredi 4	CTE
	Vendredi 11	Groupe de travail Bilan Prime 2020
	Vendredi 18	Groupe de travail Sortie de crise
	Jeudi 24	Groupe de travail SIRH 2022
	Vendredi 25	Groupe de travail Plan de transformation : ADNUM (III)
	Mardi 29	Groupe de travail Promotion Avancement
Juillet	Jeudi 1	CHSCT
	Vendredi 2	Groupe de travail PTA Evolution des métiers
	Vendredi 9	CTE
Août	Jeudi 26	Groupe de travail Crise sanitaire
Septembre	Vendredi 3	Groupe de travail Situation DR Occitanie
	Lundi 9	Groupe de travail Assistance téléphonique
	Lundi 16	Groupe de travail Déménagement Maisons-Alfort
	Jeudi 23	CHSCT
Octobre	Mercredi 6	Groupe de travail Baromètre social
	Mardi 7	Groupe de travail Télétravail
	Mardi 12	Groupe de travail SIRH 2022
	Lundi 18	Groupe de travail Télétravail
	Jeudi 21	CHSCT
	Vendredi 29	Groupe de travail Télétravail
Novembre	Mercredi 17	CTE
	Lundi 22	Groupe de travail Télétravail
	Mercredi 23	Groupe de travail Actualisation référentiel métiers
Décembre	Jeudi 2	CTL Sièges
	Mardi 7	CHSCT
	Jeudi 16	CTE

La représentation syndicale issue du scrutin du 6 décembre 2018

Les élections du 6 décembre 2018 ont défini pour 4 ans une nouvelle représentation syndicale à l'ASP et ont permis la désignation des représentants du personnel au comité technique d'établissement et aux comités techniques locaux.

> Pour l'ASP, la représentativité s'établit comme suit :

- Représentativité de l'Alliance du Trèfle : 24,04 %
 - dont CFE-CGC : 18,99 %
 - dont CFTC-MAE : 4,81 %
 - dont SNISPV : 0,24 %
- Représentativité de la CFDT ASP : 25,21 %
- Représentativité de la CGT AGRI : 29,05 %
- Représentativité du Snuitam-FSU : 21,7 %

> Les 10 sièges du Comité Technique (CTE) de l'ASP sont répartis entre :

ALLIANCE DU TREFLE	CFDT ASP	CGT AGRI	SNUITAM-FSU
2 sièges	3 sièges	3 sièges	2 sièges

> S'agissant du CHSCT, les 7 sièges attribués aux représentants du personnel se répartissent comme suit :

ALLIANCE DU TREFLE	CFDT ASP	CGT AGRI	SNUITAM-FSU
2 sièges	2 sièges	2 sièges	1 siège

Par arrêté du 23 mai 2018, le **comité technique du ministère (CTM)** chargé de l'agriculture a reçu compétence pour connaître de toutes les questions communes concernant :

- l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO),
- l'Agence de services et de paiement,
- l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer),
- l'Office pour le développement de l'économie agricole d'outre-mer (ODEADOM),
- l'Institut national de formation des personnels du ministère de l'agriculture (INFOMA).

Cette extension de compétence a permis aux agents de l'ASP de voter à l'élection du CTM en plus de l'élection du CTE de l'ASP. Pour autant, la représentativité des organisations syndicales à l'ASP reste calculée à partir des résultats de l'élection du CTE.

Autorisations spéciales d'absence pour activité syndicale

1- Nombre de jours d'autorisations spéciales d'absence accordés pour participer aux réunions d'un organisme directeur ou au congrès d'un syndicat en application de l'article 13 du décret du 28 mai 1982 : **162**

2- Moyens humains accordés aux syndicats (article 16 du décret no 82-447 modifié) :

- Nombre d'ETP de crédits de temps syndical effectivement utilisés (décharges + crédits d'heures) **ASA : 0,35**

- Nombre d'ETP de crédits de temps syndical utilisés sous forme de décharges d'activité de service (**DAS**) : **1,96**

Syndicats	DAS distribuées en 2021
CGT	1
CGC	1,5
CFTC	0,1
CFDT	1,8
FSU	0,5
Total	4,9

Grève

- Nombre de jours non travaillés pour faits de grève correspondant à un mot d'ordre national : **9**
- Nombre de jours non travaillés pour faits de grève correspondant à un mot d'ordre local : **0**
- Nombre et nature des accords négociés : **0**

Locaux syndicaux mis à disposition des organisations syndicales

- Surface : 155 m² pour l'ensemble des sites
- Valeur locative : non calculée

Contribution budgétaire de l'ASP au fonctionnement des organisations syndicales

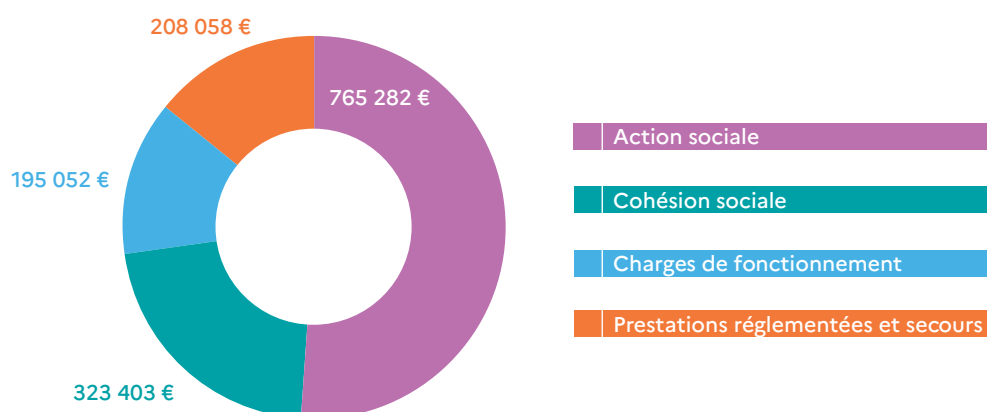
Pour assurer le maintien d'une activité syndicale nationale malgré la présence de l'ASP sur l'ensemble du territoire métropolitain et outre-mer, l'établissement met à disposition des syndicats représentatifs un budget destiné exclusivement au remboursement des frais de déplacement des agents exerçant une activité syndicale.

Le budget syndical global, géré à la DRH, s'élève à 15 000 € pour 2021. Il est réparti entre les organisations syndicales représentatives, au prorata de leur représentativité établie à partir des résultats de l'élection du comité technique d'établissement.

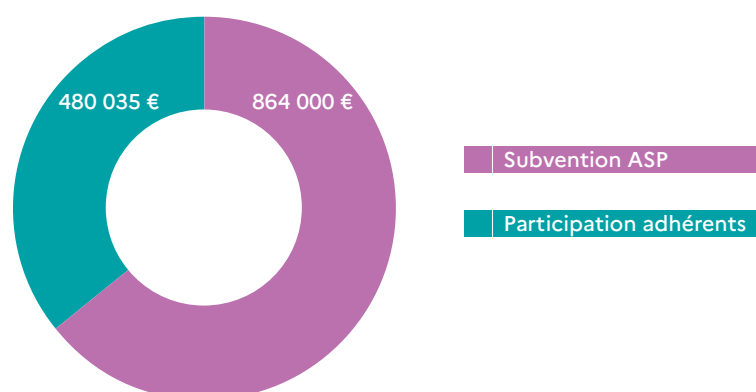
Les dépenses d'action sociale en 2021

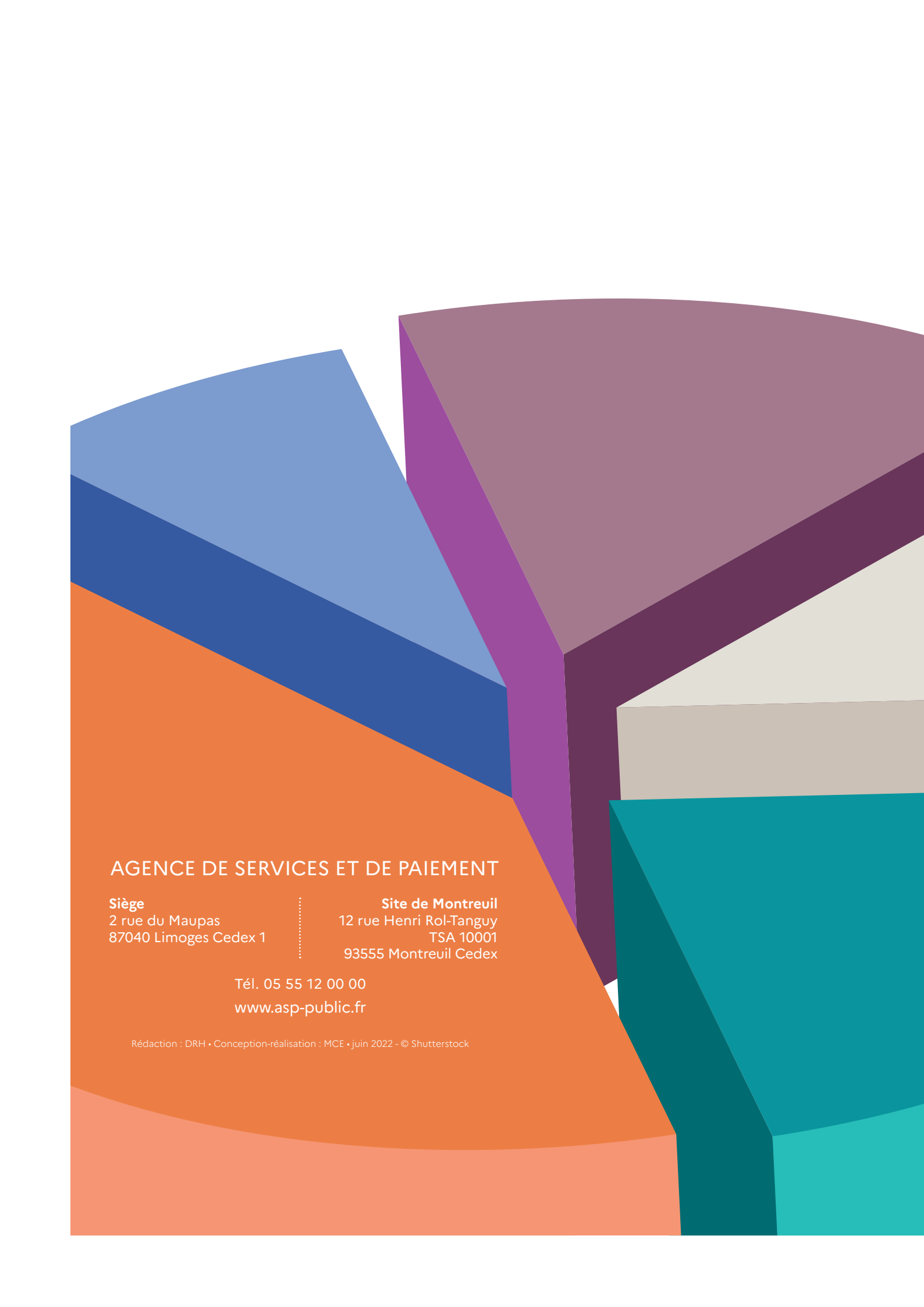
La mise en œuvre des dépenses d'action sociale est confiée à l'AUDAS (Association Loi 1901) qui dispose de ce fait d'un budget délégué par l'ASP et s'élevant à 864 000 euros pour l'année 2021 (hors frais de personnel).

Dépenses de l'AUDAS 2021 par poste



Répartition du financement des actions menées par l'AUDAS





AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT

Siège

2 rue du Maupas
87040 Limoges Cedex 1

Site de Montreuil

12 rue Henri Rol-Tanguy
TSA 10001
93555 Montreuil Cedex

Tél. 05 55 12 00 00
www.asp-public.fr

Rédaction : DRH • Conception-réalisation : MCE • juin 2022 - © Shutterstock